

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

CONSEIL RÉGIONAL

BUDGET PRIMITIF POUR 2013

PRÉSENTÉ PAR M.DANIEL PERCHERON
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

SUR RAPPORT DE M. RUDY ELEGEEST
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
CHARGÉ DES FINANCES, DE L'EUROPE ET DE LA RÉNOVATION URBAINE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 19, 20, 21 DÉCEMBRE 2012



RÉGION
Nord-Pas de Calais

BUDGET PRIMITIF POUR 2013

PRESENTATION GENERALE

S O M M A I R E

	PAGES
<u>RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF</u>	5
L'EQUILIBRE GENERAL	9
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	11
<u>Titre 1 - LES RESSOURCES DU BUDGET REGIONAL</u>	11
I – LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
II – LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19
<u>Titre 2 - LES DEPENSES DU BUDGET REGIONAL</u>	21
1. LES DEPENSES OBLIGATOIRES	21
2. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	23
3. LES OPERATIONS D'ORDRE	27
4. LES POLITIQUES REGIONALES	29
Tableau de synthèse des politiques régionales	31

Développement Economique et Emploi.....	33
Nouvelles Technologies	39
Formation Permanente et professionnelle.....	47
Plan, évaluation et perspectives.....	57
Démocratie participative - Partenariats Associatifs	61
Formations Initiales	67
Culture.....	73
Louvre – Lens.....	79
Notre Dame de Lorette.....	83
Mineurs du Monde.....	87
Région des Musées.....	91
Aménagement du territoire - Parcs naturels régionaux et pays.....	97
Environnement	107
Sports.....	115
Vélodrome de Roubaix.....	121
Stade Bollaert Delelis	125
Ports.....	129
Mer	135
Prévention - Santé.....	141
Transports et Infrastructures	149
Enseignement supérieur.....	159
Learning Center de Vaucelles	171
Learning Center de Lille I	175
Learning Center de Lille III	179
Relogement de l'IEP	183
Bibliothèque de l'IEP	187
Recherche.....	191
EGID	201
Agriculture, Alimentation, Ruralité	205
Tourisme	211
Apprentissage	217
Relations et coopérations internationales.....	225
Renouvellement Urbain.....	233
Europe.....	239
Politiques spécifiques.....	243
Subvention globale	249

RAPPORT DE PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2013

PAR MONSIEUR DANIEL PERCHERON

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL NORD - PAS-DE-CALAIS

Le projet de budget primitif 2013 marque une rupture par rapport aux tendances observées sur le cycle 2004_2012 : il traduit en effet l'adaptation de la stratégie budgétaire régionale au nouveau contexte financier qui s'impose à notre collectivité.

Aujourd'hui, l'enjeu auquel doit faire face l'Exécutif régional est de parvenir à concilier deux dynamiques divergentes :

- d'un côté, la raréfaction des ressources (fiscalité, dotations, subventions, emprunt, mécénat...), conséquence directe de la crise financière et économique qui a éclaté fin 2008 mais également des effets structurels négatifs induits par la suppression de la taxe professionnelle en 2011 ;
- de l'autre, une sollicitation toujours aussi forte de la Région et sa volonté permanente de tout mettre en œuvre afin d'enrayer les effets de la conjoncture actuelle.

Face à l'atonie des ressources, qui met sous pression les équilibres budgétaires et financiers de la collectivité, et dans un souci de préservation de notre capacité d'intervention au-delà du seul exercice 2013, l'Exécutif régional a pris des décisions significatives dans le cadre de la préparation du projet de budget primitif 2013 :

- les dépenses de fonctionnement sont gelées en euros courants, respectant ainsi strictement l'évolution anticipée des recettes de fonctionnement. L'effort est notable puisque le gel nominal intègre la croissance des postes les plus incompressibles, tels que les charges de personnel, les frais financiers et la convention de gestion des Transports Express Régionaux (TER) ;
- les mesures nouvelles (ex : emplois d'avenir) ont été compensées par des redéploiements internes, y compris des économies réalisées sur les moyens de l'institution ;
- un ajustement de l'effort d'investissement de -9,2% (hors remboursement du capital de la dette). En diminution par rapport au « pic » des derniers exercices, les inscriptions (601M€) demeurent à un niveau sensiblement supérieur à la moyenne du cycle 2004_2012 (564M€) et reflètent les priorités d'intervention de la l'institution : lycées, Transports Express Régionaux, action économique, renouvellement urbain... ;
- une stabilisation des niveaux d'engagements pluriannuels (Autorisations d'Engagement de Paiement en fonctionnement, Autorisations de Paiement en investissement). Les ratios de couverture (i.e. nombre d'années de crédits de paiement nécessaires à la résorption du stock total d'AEP et d'AP) s'élèvent à 1,4 an pour la section de fonctionnement et 4,3 ans pour la section d'investissement.

L'épargne brute se stabilise à 230M€ et le niveau d'emprunt prévisionnel est réduit de -14,6% par rapport au budget primitif 2012, conformément à la volonté de l'Exécutif régional de ralentir le rythme d'endettement de la collectivité.

Le projet de budget primitif 2013 formule des propositions :

- politiques, par les priorités et les arbitrages qu'elles traduisent,
- lucides, puisqu'elles intègrent pleinement les contraintes qui s'imposent à notre collectivité,
- responsables car n'aboutissant pas à une dégradation de nos ratios budgétaires et financiers,
- enfin et surtout volontaristes : la Région Nord-Pas-de-Calais réaffirme ainsi son ambition de jouer pleinement le rôle de bouclier social et économique au bénéfice des usagers du service public, des habitants et du développement du territoire.

Equilibre du Budget Primitif 2013 - Hors mouvements comptables sur crédits "révolving" et subvention globale

Dépenses Investissement	Montant BP 2012	Montant BP 2013	Recettes Investissement	Montant BP 2012	Montant BP 2013
Politiques Régionales	625 877 192,00	565 816 125,00	Concours Etat	71 885 008,00	71 885 008,00
			FCTVA	30 000 000,00	30 000 000,00
			DRES	41 885 008,00	41 885 008,00
Administration générale et autres	7 050 750,00	8 211 600,00	Autres partenaires	24 894 430,00	24 949 012,00
			Europe	16 339 155,00	13 870 772,00
			Autres	8 555 275,00	11 078 240,00
Dette (hors opérations CLTR) + prêts personnel	96 596 335,00	97 583 076,00	Divers	8 935 863,00	10 171 104,00
Grand Emprunt	10 167 918,00	13 611 958,00	Emprunt d'équilibre	303 565 429,98	258 144 147,00
			Grand Emprunt	100 000 000,00	90 000 000,00
Total Dépenses investissement réelles	739 692 195,00	685 222 759,00	Total Recettes investissement réelles	509 280 730,98	455 149 271,00
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>40 500 000,00</i>	<i>130 000 000,00</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>40 500 000,00</i>	<i>130 000 000,00</i>
<i>Travaux d'investissement en régie; divers mouvements</i>	<i>500 000,00</i>	<i>2 482 000,00</i>	<i>Dotations amortissements</i>	<i>154 786 777,58</i>	<i>200 000 000,00</i>
<i>Reprise subventions équipement</i>	<i>35 206 000,00</i>	<i>42 000 000,00</i>	<i>Prélèvement</i>	<i>111 330 686,44</i>	<i>74 555 488,00</i>
Total Dépenses investissement d'ordre	76 206 000,00	174 482 000,00	Total Recettes investissement d'ordre	306 617 464,02	404 555 488,00
Total Dépenses investissement	815 898 195,00	859 704 759,00	Total Recettes investissement	815 898 195,00	859 704 759,00
Dépenses Fonctionnement	Montant BP 2012	Montant BP 2013	Recettes Fonctionnement	Montant BP 2012	Montant BP 2013
Politiques Régionales	898 767 359,00	903 932 631,00	Impôts locaux	0,00	2 535 169,00
<i>dont grands projets structurants (*)</i>	<i>17 541 150,00</i>	<i>2 600 000,00</i>	Total fiscalité nouvelle	219 183 362,00	225 021 591,00
			CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	186 466 984,00	191 548 553,00
			IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	32 716 378,00	33 473 038,00
Administrations générales et autres	290 534 765,00	285 803 729,00	Taxes véhicules	133 000 000,00	123 500 000,00
			TICPE (majoration affectée)	32 000 000,00	30 400 000,00
			TICPE (hors majoration affectée)	243 734 956,00	231 548 208,00
Dette ordinaire (compte 66)	51 091 185,00	45 245 392,00	Concours Etat	805 521 288,00	812 508 400,00
Grand Emprunt (compte 66)	8 312 254,00	14 174 210,00	DGF Forfaitaire	359 718 840,00	362 718 840,00
			DGF Péréquation	5 051 000,00	3 000 000,00
			CVAE Péréquation		3 000 000,00
			Compensation fiscales	11 844 086,00	13 555 547,00
			DGD Formation permanente et apprentissage	118 517 740,00	118 586 464,00
			Fonds National Développement Modernisation App.	39 818 714,00	39 818 714,00
			DGD résiduelle	34 338 058,00	34 338 058,00
			Contribution au développement de l'apprentissage	39 892 143,00	39 892 143,00
			DGD ports maritimes	12 594 263,00	12 625 194,00
			DCRTP :Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	92 471 210,00	94 240 705,00
			FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources	91 275 234,00	90 732 735,00
			Autres partenaires	35 240 546,00	40 735 781,00
			Europe	12 360 431,00	12 105 081,00
			Autres	15 680 115,00	21 430 700,00
			PREHF (ex FARPI)	7 200 000,00	7 200 000,00
			Divers	10 128 928,00	12 672 354,00
			Reprise Provisions	307 947,02	307 947,00
Total Dépenses de fonctionnement réelles	1 248 705 563,00	1 249 155 962,00	Total Recettes de fonctionnement réelles	1 479 117 027,02	1 479 229 450,00
<i>Dotations amortissements</i>	<i>154 786 777,58</i>	<i>200 000 000,00</i>	<i>Reprise subventions équipement</i>	<i>35 206 000,00</i>	<i>42 000 000,00</i>
<i>Prélèvement</i>	<i>111 330 686,44</i>	<i>74 555 488,00</i>	<i>Travaux d'investissement en régie; divers mouvements</i>	<i>500 000,00</i>	<i>2 482 000,00</i>
Total Dépenses de fonctionnement d'ordre	266 117 464,02	274 555 488,00	Total Recettes de fonctionnement d'ordre	35 706 000,00	44 482 000,00
Total Dépenses fonctionnement	1 514 823 027,02	1 523 711 450,00	Total Recettes Fonctionnement	1 514 823 027,02	1 523 711 450,00
Subvention globale fonctionnement	30 000 000,00	30 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00
Subvention globale investissement	30 000 000,00	30 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00
CLTR	182 353 162,00	244 388 530,00		182 353 162,00	244 388 530,00
Total Investissement	1 028 251 357,00	1 134 093 289,00		1 028 251 357,00	1 134 093 289,00
Total Fonctionnement	1 544 823 027,02	1 553 711 450,00		1 544 823 027,02	1 553 711 450,00
TOTAL GENERAL :	2 573 074 384,02	2 687 804 739,00		2 573 074 384,02	2 687 804 739,00

(*) il s'agit du montant prévisionnel de la part modulation de TICPE, diminué du coût réel du grand emprunt (capital + intérêts)

Titre 1. : LES RESSOURCES DU BUDGET REGIONAL

I - LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 479 229 450 €** en 2013 (hors Subvention Globale)

1. LA FISCALITE REGIONALE

Le Budget Primitif 2013 est directement impacté par les effets de la réforme de la fiscalité locale et celles, encore en cours, des dotations de l'Etat actuellement en débat au Parlement dans le cadre du Projet de Loi de Finances Initiale 2013 (PLFI 2013 dans le reste du document) qui ne sera pas définitivement adopté avant le vote du Budget de la Région.

L'année 2013 est la troisième année où la Région ne dispose plus d'aucune modulation de la fiscalité locale. Seules restent disponibles les modulations sur les cartes grises et la taxe sur les permis de conduire. Les montants de CVAE et d'IFER définitifs ne seront notifiés qu'après corrections en 2013 et 2014. De ce fait, les recettes correspondantes ont été établies sur la base de la notification de novembre 2012.

La fiscalité régionale est désormais composée des éléments suivants :

- CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- Cartes Grises
- Taxe sur les permis de conduire
- Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) y compris la TICPE régionale modulée

Les compensations de pertes de fiscalité sont reprises dans les allocations compensatrices au point 2.4.

La fiscalité régionale est estimée à **613 469 799 €** pour 2013 contre 627 918 318 € au BP 2012.

Cette diminution marquée de 14,45 M€ est le fruit d'une double évolution. Les produits de CVAE et IFER 2013 sont inscrits en légère hausse, suite à la progression observée en 2012 entre les notifications prévisionnelles et la réalité des notifications définitives et à la prise en compte d'une recette de péréquation de 3 M€ (+8,8 M€). Les produits de cartes grises et de TICPE pour 2013 font ressortir une diminution de 23,3 M€, qui reflète les baisses des volumes de carburants consommés et les diminutions de véhicules immatriculés, observées en 2012.

1.1 LA FISCALITE DIRECTE

1.1.1 La fiscalité directe

Le montant total de la fiscalité directe estimée pour 2013 :

Fiscalité directe	Montant notifié 2012	Produit attendu proposé pour 2013
CVAE	190 406 116	191 548 553
IFER	33 108 841	33 473 038

L'évolution de ces inscriptions intègre la moitié de la progression observée au cours de l'exercice 2012, soit + 0,6 % sur la CVAE et + 1,1 % sur l'IFER.

1.1.2 La péréquation

Le dispositif de péréquation de la CVAE, créé par la Loi de Finances pour 2011 sera mis en œuvre en 2013. Au regard de l'évolution de leurs ressources de remplacement de la taxe professionnelle depuis 2011 (année de référence), les régions seront contributrices ou éligibles à cette péréquation horizontale. La Région Nord-Pas de Calais, qui a vu ses ressources progresser moins vite que la moyenne des régions, bénéficiera d'un reversement.

Les critères de répartition du montant à percevoir étant encore en discussion dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2013, l'inscription de 3 M€ est une moyenne des différentes hypothèses envisagées.

1.2 LA FISCALITE INDIRECTE

1.2.1 La taxe sur les permis de conduire

En 1999, la Région a décidé d'accompagner la décision prise par le gouvernement, à savoir la suppression du droit de timbre sur l'examen du permis de conduire, en ramenant à zéro, le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire.

Cette mesure a été reconduite chaque année depuis lors.

Il est proposé pour 2013 de maintenir cette décision bénéficiant essentiellement aux jeunes, et en conséquence, de ne pas prévoir de recettes au titre de cette taxe.

1.2.2 La taxe sur les cartes grises

Il est proposé de maintenir le tarif à **45 €** par cheval fiscal et de confirmer la mesure d'exonération totale de cette taxe adoptée en 2000 en faveur des véhicules dits propres.

Le produit 2013 a été évalué à **123 500 000 €**

Fiscalité indirecte	Tarif en 2012	Propositions 2013
Permis de conduire	0	0
Cartes grises	45	45

Fiscalité indirecte	Produit estimé 2012 (en Euros)	Propositions 2013 (en Euros)
Permis de conduire	0	0
Cartes grises	133 000 000	123 500 000

La diminution de cette inscription reflète une poursuite de la tendance à la baisse du volume des immatriculations observée au cours du dernier trimestre 2012.

1.2.3 La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). 1^{ère} modulation

Antérieurement classée au Budget dans la catégorie des concours de l'Etat, la TICPE (ex-TIPP dont le nom est modifié dans le projet de loi de finances pour 2013) est depuis 2007 une taxe régionale puisque le Conseil Régional a désormais la capacité d'agir sur cette dernière, au niveau de la modulation accordée par la Commission Européenne.

Pour mémoire, cette recette constitue la quasi-totalité des sources de financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 à savoir :

A compter de 2005

- Le transfert des aides et formations sanitaires et sociales,
- Le transfert de l'inventaire général du patrimoine culturel.

A compter de 2006

- Le transfert des personnels TOS des lycées,
- Le transfert des EPLE FPA (lycées horticoles) de Lomme, Raismes et Rosendaël.
- Le transfert de l'organisation du réseau des centres d'information sur la validation des acquis de l'expérience.

A compter de 2007

- Le transfert des actions de formations de l'AFPA,
- Le transfert des ports maritimes régionaux (Calais et Boulogne-sur-Mer),
- La prise en charge du forfait régional d'externat relatif aux personnels TOS des lycées privés,
- Le transfert des aéroports de Lesquin et Merville.

A compter de 2008

- La poursuite de l'intégration des Personnels TOS,

A compter de 2009

- La fin de l'intégration des Personnels TOS,
- Le transfert des agents des ports de Calais et Boulogne/Mer.

A compter de 2010 et en 2011

- La prise en charge de la réforme LMD des professions paramédicales et de sages-femmes,

La TICPE est un impôt indirect perçu sur chaque litre de gazole et de super sans plomb vendu.

En 2005, pour couvrir les charges transférées, l'Etat a attribué aux régions sous forme de dotation une fraction de la TICPE.

En 2006, 2007 et 2008, l'Etat a fixé pour chaque région un tarif pour le sans plomb et le gazole qui, appliqué aux consommations régionales, doit théoriquement conduire à un produit équivalent aux charges transférées.

Dans ce contexte, pour 2009, la loi de finances dans son article 17 avait fixé un nouveau tarif pour les deux carburants afin de tenir compte des nouvelles charges transférées. Ce dispositif est maintenu en 2013 dans la version actuelle du PLF. Dans son article 22, la part de TICPE revenant à chacune des régions fait l'objet d'une mise à jour, selon les ajustements de compensation validés par la Commission Consultative sur l'Evaluation des Charges.

La Région a décidé, quant à elle, par une délibération adoptée lors de la séance plénière des 29 et 30 novembre 2012 de reconduire pour 2013, la réduction de réfaction votée en 2012 soit :

- + **1,77 €** par hectolitre d'essence sans plomb ou de E10
- + **1,15 €** par hectolitre de gazole

<i>Par hectolitre</i>	Tarif PLF 2013 (en euros)	Majoration (en euros)	Tarif PLF 2013 + majoration décentralisation (en euros)
Gazole	6,76	1,15	7,91
Sans plomb	9,55	1,77	11,32
E10	9,55	1,77	11,32

Le montant de la TICPE régionale estimée pour 2013 s'élève à **231 548 208 €** et prend en compte les consommations réelles constatées sur les 12 derniers mois.

1.2.4 La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dans le cadre de la Loi Grenelle (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement)

Le Conseil Régional a adopté, les 29 et 30 novembre 2012, une majoration additionnelle destinée aux grandes infrastructures de transport telles que décrites aux articles 11 et 12 de la loi n° 2009967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Cette majoration additionnelle est la suivante :

- pour le gazole : 1,35 € par hectolitre.
- pour les supercarburants et E10 : 0,73 € par hectolitre ;

Les montants additionnels ainsi votés, cumulés avec ceux de la délibération précédente, rendent strictement identiques les montants de TICPE additionnelle pour chaque carburant à hauteur de 2,5 € par hectolitre.

<i>Par hectolitre</i>	Tarif PLF 2013 + majoration décentralisation (en euros)	Majoration Grenelle (en euros)	Tarif global (en euros)
Gazole	7,91	1,35	9,26
Sans plomb	11,32	0,73	12,05
E10	11,32	0,73	12,05

Cette modulation additionnelle complémentaire est une recette affectée qui fait l'objet d'un suivi dans le cadre des documents budgétaires dans l'annexe « Recettes affectées »

Le montant de la TICPE additionnelle dédiée aux grandes infrastructures de transports est estimé pour 2013 à **30 400 000 €** et prend en compte les consommations réelles constatées sur les 12 derniers mois.

2. LES CONCOURS DE L'ETAT

Conformément à l'article 19 du Projet de Loi de Finances pour 2013, l'évolution des concours de l'Etat repose sur un gel en valeur des dotations aux collectivités avec, au sein de l'enveloppe normée, des évolutions différenciées permettant un renforcement de la péréquation sur la DGF.

Le montant des concours de l'Etat est estimé pour l'exercice 2013 à **809 508 400 €** en fonctionnement contre 805 521 288 € au BP 2012.

2.1 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS

La loi de finances 2004 a créé une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Régions destinée à regrouper une série de dotations.

Cette recette de fonctionnement est composée de deux parts, l'une forfaitaire, l'autre consacrée à la péréquation.

En euros	BP 2012	Estimation 2013
DGF part forfaitaire	359 718 840	362 718 840
DGF part péréquation	5 051 000	3 000 000
DGF totale	364 769 840	365 718 840

2.1.1 Le calcul de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement.

Dans le cadre du débat autour du projet de loi de Finances (PLF) pour 2013, se dessine une diminution de la part de forfaitaire de la DGF en vue d'accroître le volume consacré à la péréquation. La minoration de la part forfaitaire se fera selon un taux fixé par le Comité des Finances Locale.

Toutefois, pour la Région, le montant à inscrire au BP 2013 est en hausse de 3 M€: il intègre en effet une revalorisation de la compensation annuelle perçue en contrepartie du transfert de la compétence en matière de TER.

La part forfaitaire de DGF s'élèverait dans ces conditions à **362 718 840 €** contre un montant de 359 718 840 € notifié en 2012.

2.1.2 L'évolution de la part péréquation de la dotation globale de fonctionnement

La péréquation de la DGF des régions sera réactivée en 2013. Selon l'article 19 du PLF 2013, le montant de la DGF mis en répartition correspond au montant prévisionnel 2012 augmenté de 10 M€, soit un total de 193 M€.

L'application de l'indicateur de ressources fiscales des régions, couplé au critère du PIB/habitant rend à nouveau le Nord-Pas de Calais éligible à la péréquation. Les simulations réalisées sur la répartition cette péréquation permettent d'inscrire une recette de **3 000 000 €** pour 2013.

2.2 LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION.

Selon l'article 25 du PLF 2013, l'ensemble des crédits consacrés aux dotations de fonctionnement, d'investissement et à la compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation, sont gelés en valeur.

La dotation générale de décentralisation (DGD) est une recette de fonctionnement qui reprend les 5% restants de l'ancienne DGD lycées et TER non intégrés dans la DGF.

A cette DGD est ajoutée la recette liée à la décentralisation des ports maritimes estimée au niveau de la notification 2012.

Dotation Générale de Décentralisation	BP 2012 (en Euros)	Propositions pour 2013 (en Euros)
DGD résiduelle et Ajustement du barème de redevance des infrastructures (pour mémoire, en 2007 rattrapage de plusieurs années)	34 338 058	34 338 058
DGD Ports maritimes	12 594 263	12 625 194
TOTAL	46 932 321	46 963 252

2.3 LES DOTATIONS RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE

2.3.1 LA DGD FORMATION PROFESSIONNELLE

La DGD formation professionnelle évolue de **0 %**, comme la Dotation Générale de Décentralisation. Il est donc proposé d'inscrire pour 2013 une somme de **118 586 464 €** équivalente au montant notifié en 2012 et répartie de la manière suivante :

Compensations	BP 2012 (en Euros)	Propositions pour 2013 (en Euros)
Enveloppe de rééquilibrage	125 086	125 086
Primes apprentissage	35 321 180	35 389 904
Rémunération des stagiaires	392 038	392 038
Actions qualifiantes et pré-qualifiantes	82 197 422	82 197 422
Frais de gestion du CNASEA	482 014	482 014
Total	118 517 740	118 586 464

2.3.2 LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE.

Cette taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage a été instituée par la loi de finances de 2005 en remplacement de deux dotations de décentralisation relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Son taux, qui ne peut être modulé par les Régions, était de 0,06% de la masse salariale des entreprises redevables en 2005, de 0,12% en 2006 et de 0,18% à compter de 2007.

Le produit de cette taxe est estimé pour 2013 à **39 892 143 €** stable par rapport à la prévision 2012.

2.3.3 LE FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE.

Tout comme pour 2012, cette dotation est estimée pour 2013 à **39 818 714 €**

Dotation du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage(FNDMA)	BP 2012 (en Euros)	Propositions 2013 (en Euros)
1 ^{ère} section : Fonds de péréquation	9 318 714	9 318 714
2 ^{ème} section : Contrats d'objectifs et de moyens	30 500 000	30 500 000
Total	39 818 714	39 818 714

2.4 LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (non intégrées dans la DGF).

2.4.1 Les allocations compensatrices avant la réforme de la Taxe Professionnelle

Il s'agit d'allocations versées par l'Etat afin de compenser l'effet des mesures d'exonération ou de dégrèvement décidées par les lois de finances successives.

Depuis 2012, elles prennent la forme d'une dotation pour perte de compensation de fiscalité directe dont le montant 2013 est estimé au même niveau que le montant notifié 2012, soit **13 555 547 €**

2.4.1 Les allocations compensatrices issues de la réforme de la Taxe Professionnelle

Les montants de DCRTP et FNGIR notifiés en novembre 2012 sont les montants individuels définitifs de ces deux allocations, pour 2012 et les années suivantes.

Compensations	BP 2012 (en Euros)	Propositions pour 2013 (en Euros)
DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	92 471 210	94 240 705
FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources	91 275 234	90 732 735
Total	183 746 444	184 973 440

3. LES AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

3.1. LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS ET LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE (hors Subvention Globale)

Pour 2013, le montant des recettes attendues s'élève à **12 110 781 €** ventilé comme suit :

Fonds européens	Propositions pour 2013 (en euros)
FSE – Formation professionnelle	10 300 000
FSE – Assistance technique	365 120
FEDER – Assistance technique	516 650
Autres - Affaires européennes	929 011
Total	12 110 781

3.2. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES

Il est proposé d'inscrire la somme en 2013 de **23 960 169 €** répartie comme suit :

Participations	Propositions pour 2013 (en Euros)
Redevance versée par la SNCF dans le cadre de l'utilisation du matériel roulant mis à sa disposition	8 350 000
CCI Côte d'Opale	4 155 169
Partenariats internationaux	600 000
Pôle Emploi	300 000
ADEME (part fonctionnement)	2 500 000
Reversement ASP	2 090 000
CNC	455 000
Fondation Macif	10 000
Régions	4 500 000
AGEFIPH	1 000 000
Total	23 960 169

3.3 LA PARTICIPATION DES FAMILLES A LA RESTAURATION ET A L'HEBERGEMENT SCOLAIRES (ex FARPI)

La loi de finances 2006, permet aux régions de percevoir les recettes encaissées au titre du service annexe d'hébergement des EPLE qui étaient antérieurement perçues par l'Etat.

Cette participation des familles est estimée à **7 200 000 €**

4. LES AUTRES RECETTES

Elles représentent un total pour 2013 de **12 672 354 €** et concernent :

Autres recettes	Propositions 2012 (en Euros)
Indemnités assurances	1 040 000
Vente de marchandises Nouveau Siècle	40 000
Produits financiers (SWAP ...)	2 366 888
Personnel - titres restaurants (part agent)	1 000 000
Personnel - mises à disposition et détachements	2 221 221
Avances remboursables (intérêts)	68 133
Revenus des immeubles	1 547 952
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	500 000
Mandats annulés sur exercices antérieurs	3 884 160
Produits de cessions d'immobilisation	4 000
Total	12 672 354

5. LES REPRISES SUR PROVISIONS

D'un montant de **307 947,02 €**, elles correspondent à la reprise des provisions réalisées lors de l'intégration des organismes associés. A ce titre, les risques étant désormais sans objet, les sommes correspondantes font l'objet d'une inscription au BP 2013 au titre des recettes.

Bien qu'il s'agisse d'opérations d'ordre, elles sont reprises dans la partie des opérations réelles et participent à l'équilibre réel du budget.

II – LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent en 2013 à **107 005 124 €** (hors Subvention Globale et emprunts)

1 LA DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENT SCOLAIRE (DRES)

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les charges résultant du transfert de compétences en matière d'enseignement sont en partie compensées, pour les dépenses d'investissement, par la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire.

Le Projet de Loi de Finances pour 2013 reconduit dans son article 25 le montant de l'année 2012.

Le montant à inscrire en section d'investissement pour l'année 2013 est estimé à **41 885 008 €**, identique à la somme notifiée en 2012.

2 LE FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet de compenser partiellement la TVA que les collectivités locales et les établissements publics bénéficiaires sont amenés à payer sur leurs investissements directs.

Le PLF 2013 dans son article 25 confirme que ce fonds échappe à l'enveloppe normée et que celui-ci peut donc évoluer conformément à l'évolution des dépenses d'investissement des collectivités sur la période 2011-2013.

Depuis 2010 et le plan de relance du gouvernement, le Conseil Régional bénéficie du FCTVA directement calculé sur l'exercice budgétaire précédent.

Son évaluation est donc effectuée sur la base d'une estimation de réalisation de dépenses et non plus sur les résultats du Compte Administratif.

Le montant du fonds attribué à la Région en 2013 est estimé à **30 000 000 €**, montant identique à celui retenu pour 2012.

3. LES AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

3.1. LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS ET LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE (hors Subvention Globale)

Pour 2013, le montant des recettes attendues s'élève à **13 870 772 €** ventilé comme suit :

Fonds européens	Propositions pour 2013 (en Euros)
FEDER – Opération passe à poissons	27 360
FEDER – Louvre Lens	13 843 412
Total	13 870 772

3.2. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES

Il est proposé d'inscrire la somme en 2013 de **11 078 240 €** répartie comme suit :

Participations	Proposition pour 2013 (en Euros)
ADEME (part investissement)	1 870 000
Agence de l'Eau	18 240
CCI Côte d'Opale	3 000 000
CNDS et Collectivités locales – Participations Stade Bollaert Delelis	5 000 000
Mécénat Bâtisseurs Louvre-Lens	940 000
Etat – Participation DRAC	250 000
Total	11 078 240

4 LES AUTRES RECETTES

Elles représentent un total pour 2013 de **10 171 104 €** et concernent :

Autres recettes	Proposition 2013 (en Euros)
Avances remboursables	5 465 116
Acomptes sur immobilisations PNS	625 000
Remboursements de prêts	80 988
SNCF- Reversement subvention équipement	4 000 000
Total	10 171 104

5 L'EMPRUNT

Les autorisations budgétaires d'emprunts au présent budget s'élèvent à **348 144 147 €**, dont **90 000 000 €** relèvent du grand emprunt.

Titre 2. : LES DEPENSES DU BUDGET REGIONAL

1. LES DEPENSES OBLIGATOIRES

1.1 LA CHARGE DE LA DETTE

Sur les budgets primitifs de :	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Charge courante de dette long terme et swaps	178,48 M€	181,13 M€	179,23 M€	155,22 M€	156,02 M€	160,85 M€
Taux d'endettement (charge de la dette/recettes de fonctionnement)	13,11%	12,80%	12,70%	10,96%	10,49%	10,87%

1.1.1 La charge de dette à long terme

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution du taux d'endettement de 2008 à 2013.

Les crédits inscrits au titre de 2013 au niveau de la charge de la dette couvrent :

- les annuités des contrats conclus antérieurement au 15 novembre 2012 ;
- les swaps antérieurs à novembre 2012, c'est-à-dire les opérations d'échange de conditions d'intérêts qui permettent, en fonction des opportunités de marché, d'arbitrer entre les taux fixes et les taux variables. Ces contrats génèrent à la fois des dépenses et des recettes de fonctionnement ;

- les mobilisations d'emprunts au titre de 2012 ne seront connues définitivement qu'en toute fin d'année. Celles-ci ont été estimées à 200 M€.

La configuration prévisionnelle au 1^{er} janvier 2013 de l'encours de dette s'établit à 55 % de taux fixe contre 45 % de taux variable, en tenant compte de l'incidence des swaps. Cette répartition fixe/variable inclut les emprunts prévisionnels restant à mobiliser en 2012, mais n'inclut pas les opérations de gestion de dette qui pourraient être menées d'ici la fin d'année.

La charge de la dette long terme est estimée pour 2013 à **162,35 millions d'euros**. L'annuité de la dette est plus élevée qu'en 2012 en raison d'une augmentation des remboursements en capital.

1.1.2 La charge financière de la gestion de trésorerie

La gestion de trésorerie permet de réaliser une économie globale sur la politique d'emprunt de la Région. L'utilisation des lignes de trésorerie évite en effet le financement des besoins ponctuels par un recours prématuré à l'emprunt, qui se solderait par un coût financier notablement accru, du fait :

- d'un niveau d'emprunt structurel trop élevé par rapport aux besoins de fin d'année,
- de l'accumulation d'excédents de trésorerie liée au manque de souplesse, en terme de remboursement, des emprunts par rapport aux lignes de trésorerie.

L'enveloppe de ligne de trésorerie s'élève à 225 M€: une ligne de 125 M€ a été négociée en février 2012, à laquelle s'ajoute une autre ligne annuelle de 100 M€ négociée en septembre 2012. Complémentairement, la région recourt de plus en plus aux billets de trésorerie. Cet outil permet de réaliser des emprunts à très court terme directement auprès des investisseurs, à un coût moindre que celui des lignes de trésorerie. Le plafond de ce programme est de 300 M€.

Une inscription de **7,37 M€** est prévue pour couvrir les intérêts consécutifs à l'utilisation des lignes et billets de trésorerie ainsi que ceux des contrats revolving.

1.1.3 Autres charges financières

Il est proposé d'inscrire 3,23 M€ au titre des intérêts courus non échus (ICNE) en 2013. A compter de 2008, en raison de l'harmonisation des procédures de rattachement des charges

et produits, cette opération se traduit par un mouvement réel, qui équivaudra pour 2013 à la différence entre les ICNE 2013 et les ICNE 2012, calculés sur la dette contractée à partir de 2005. Ce montant se répartit comme suit :

- 7,66 M€ d'ICNE 2013 sur la dette existante depuis 2005
- 0,21 M€ d'ICNE 2013 sur les emprunts prévisionnels 2012
- 0,60 M€ d'ICNE 2013 sur les emprunts prévisionnels 2013
- 5,24 M€ d'ICNE 2012 à déduire.

1.1.4 Récapitulatif

Les dépenses relatives à la dette sont donc ventilées de la façon suivante :

En investissement :

Amortissement de la dette courante long terme 111,20 M€

En fonctionnement :

Intérêts de la dette courante long terme 41,86 M€

Swaps 4,56 M€

ICNE (2013-2012) 3,23 M€

160,85 M€

Trésorerie et intérêts revolving 7,37 M€

Services bancaires 1,2 M€

Soit un total en mouvements réels 169,42 M€

A cette charge courante viennent s'ajouter les contrats revolving pour **244,39 M€** qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement et qui facilitent une gestion en trésorerie zéro.

2. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE

Les dépenses s'élèvent globalement à **296 775 565 €** contre 299 230 965 € au budget primitif précédent.

2.1 LES CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique intègre les charges de personnel des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées publics, des lycées agricoles et des lycées horticoles imputées au chapitre 932 fonction 222 et celles relatives aux personnels marins des ports.

Elles reprennent les dépenses suivantes :

- charges de personnel (compte 64)
- médecine du travail (compte 647)
- personnel extérieur au service (compte 621)
- frais de déplacement (compte 625)
- versement aux œuvres sociales (action sociale) (compte 628)
- impôts, taxes sur rémunérations (comptes 631 et 633)
- versement aux organismes de formation (compte 618)

- organismes publics divers (apprentissage, handicap, contrats aidés) (compte 65)

Elles s'élèvent à 241 122 256 € contre 241 094 497 € en 2012.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement engagée ces dernières années.

Ce montant prend en compte les augmentations réglementaires liées ; à savoir :

- Le « Glissement-Vieillesse-Technicité » (GVT), qui correspond à l'ensemble des évolutions de rémunération dues à l'ancienneté et à une qualification supérieure des agents, soit une augmentation de 2,5% de la masse salariale,
- Les augmentations de cotisations, dont celles du CNFPT et des mutuelles,
- L'impact de la réforme du cadre d'emplois des rédacteurs.

Les mesures nouvelles :

Les charges de personnel intègrent deux mesures nouvelles :

- 1) la promotion de 70 techniciens dans les lycées à la suite du concours réservé réalisé par l'institution en 2012,
- 2) la définition d'une politique ressources humaines à destination des jeunes :

- la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir (120 jeunes en 2013).
- l'amplification du nombre d'apprentis (50 apprentis présents annuellement),
- la refonte du dispositif des stages école et étudiants (57 stagiaires avec gratification annuellement).

Les perspectives d'économies :

Ces mesures nouvelles ont été compensées par les ajustements suivants :

- *En matière d'effectifs* : la stabilité des effectifs sera poursuivie aussi bien sur le siège, les ports et les lycées. Les besoins en personnel dans la mise en œuvre de nouvelles politiques (obligatoires et d'initiatives) seront donc pourvus par une politique de redéploiement des ressources et des compétences adaptée aux enjeux de l'institution. Ce dispositif est garant de la maîtrise de la masse salariale.
- *En matière de charges « retraite »* : le nombre d'agents en position de détachement sera réduit, compte tenu du surcoût des cotisations. Une campagne d'invitation à intégrer pour les personnels détachés fin 2012 participe de cet objectif.
- *En matière de formation* : le partenariat sera poursuivi avec le CNFPT afin d'optimiser la participation employeur équivalente à 1% de la masse salariale.

- *En matière sociale* : La politique d'action sociale sera optimisée par un nouvel équilibre des prestations rendues entre le comité des œuvres sociales, le comité national d'action sociale et les services. La nouvelle convention de gestion avec le comité d'action sociale en tiendra compte.

2.2 LES AUTRES DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE

Celles-ci se montent à 55 648 309 € contre 58 136 468 € au budget primitif 2012 et se répartissent comme suit :

2.2.1 Les autres moyens généraux :

Il est proposé d'inscrire, pour 2013, 44 819 637 € répartis comme suit :

Section d'investissement

Postes de dépenses	BP 2012	BP 2013
Affaires juridiques	90 000 €	10 000 €
Commande publique	550 000 €	480 000 €
Communication	200 000 €	140 000 €
Moyens généraux (1)	2 145 000 €	-
Moyens logistiques	-	483 000 €
Exploitation maintenance	-	2 999 600 €
Ressources humaines	85 000 €	85 000 €
Systèmes d'information	3 891 700 €	3 814 000 €
Nouveau siècle	0 €	200 000 €
Finances (hors dette)	89 050 €	0 €
Total Investissement	7 050 750 €	8 211 600€

1) Suite à la réorganisation, les moyens généraux sont scindés en deux directions : moyens logistiques et exploitation - maintenance

Section de fonctionnement :

Postes de dépenses	BP 2012	BP 2013
Accueil Informations et documentation	499 300 €	475 459 €
Affaires juridiques	1 478 000 €	815 982 €
Commande publique	530 000 €	487 599 €
Contrôle de gestion	397 000 €	363 212 €
Courrier	1 300 000 €	1 214 022 €
Communication	6 002 894 €	4 490 000 €
Prospective Plan et Evaluation	1 890 000 €	1 990 200 €
Moyens généraux (1)	15 750 300 €	-
Moyens logistiques	-	7 279 007 €
Exploitation maintenance	-	7 940 401 €
Ressources humaines – formation ...	8 755 130 €	8 150 294 €
Divers finances – études	1 120 300 €	500 000 €
Systèmes d'informations	1 400 000 €	1 940 445 €
Patrimoine administration générale	15 000 €	Cf Politiques spécifiques
Nouveau siècle	250 000 €	463 717 €
Protocole	500 000 €	497 699 €
Total fonctionnement	39 887 924 €	36 608 037 €

(1) Suite à la réorganisation, les moyens généraux sont scindés en deux directions : moyens logistiques et exploitation - maintenance

2.2.2 Le Conseil Régional

Cette rubrique (code fonction 021) comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités accordées aux élus. Les dépenses s'élèvent à 7 076 534 € contre 7 323 561 € au budget primitif 2012.

2.2.3 Le Conseil économique, social et environnemental régional

Cette rubrique (code fonction 022) comprend les indemnités accordées aux membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ainsi que les moyens mis à leur disposition par le Conseil Régional. Ces dépenses se montent à 2 189 220 € contre 2 307 115 € au budget primitif 2012.

2.2.4 Les dépenses des groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus, dont les modalités ont été fixées par délibération, font l'objet d'un chapitre budgétaire particulier (944) qui comprend les dépenses prévues par l'article L.4132-23 du CGCT.

Elles s'élèvent à 1 532 118 € contre 1 567 118 € au budget primitif 2012.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes et ne font l'objet ni d'un encaissement ni d'un décaissement.

Certaines de ces opérations budgétaires se traduisent par une dépense dans l'une des deux sections, compensée par une recette de même montant dans l'autre section. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à section », n'influent pas en conséquence sur l'équilibre global du budget, mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

Les opérations d'ordre sont recensées dans le tableau qui suit.

Les opérations d'ordre

Au sein de la section d'investissement :

Les opérations patrimoniales

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	925	2313	130 000 000
Recettes	925	238	130 000 000

De section à section :

1 – Amortissements des immobilisations

	Chapitre	Nature (2c)	Montant
Dépenses	946	68	200 000 000
Recettes	926	28	200 000 000

2 – Reprise des subventions d'équipement reçues

	Chapitre	Nature (2c)	Montant
Dépenses	926	13	42 000 000
Recettes	946	77	42 000 000

3 – Prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	953	Sans objet	84 855 488
Recettes	951	Sans objet	84 855 488

4 – Travaux en régie

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	926	2313	1 000 000
Recettes	946	722	1 000 000

4. LES POLITIQUES REGIONALES

SYNTHESE DES CREDITS CONSACRES AUX POLITIQUES REGIONALES (En Euros)

	Section d'investissement				Section de fonctionnement			
	Autorisations de programmes		Crédits de paiement		Autorisations d'engager pluriannuelles		Crédits de paiement	
	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013
Développement économique et emploi	28 000 000,00	38 750 000,00	27 000 000,00	35 500 000,00	43 050 000,00	44 900 000,00	39 000 000,00	41 588 120,00
Nouvelles technologies	1 620 000,00	1 620 000,00	2 200 000,00	1 800 669,00	4 045 000,00	4 045 000,00	3 740 000,00	2 975 398,00
Formation permanente et professionnelle	2 000 000,00	1 206 000,00	1 900 000,00	1 000 000,00	246 906 426,00	200 835 525,00	218 300 000,00	159 513 770,00
Développement durable, Prospective et Evaluation							1 890 000,00	1 990 200,00
Transformation écologique et sociale					2 400 000,00	0,00	500 000,00	447 795,00
Démocratie Participative					9 540 000,00	9 640 000,00	9 451 926,00	9 763 101,00
Formations initiales	371 303 962,00	176 183 304,00	171 500 000,00	175 000 000,00	107 180 900,00	112 749 000,00	108 771 800,00	111 300 103,00
Culture	8 000 000,00	6 900 000,00	9 800 000,00	8 200 000,00	46 982 000,00	43 685 250,00	46 694 000,00	44 721 703,00
Culture - Louvre Lens	29 200 000,00	0,00	77 968 532,00	22 441 500,00	5 500 000,00	8 709 115,00	5 500 000,00	8 709 115,00
Culture - Notre Dame de Lorette	5 650 000,00	0,00	900 000,00	4 600 000,00				
Mineurs du Monde					400 000,00	330 000,00	300 000,00	318 824,00
Région des musées	0,00	500 000,00	0,00	300 000,00	0,00	250 000,00	0,00	380 000,00
Aménagement du Territoire - Pays et Parcs Naturels Régionaux	43 850 000,00	34 538 000,00	26 130 000,00	26 130 000,00	13 953 000,00	13 186 000,00	13 915 000,00	12 439 000,00
Environnement	14 000 000,00	13 000 000,00	14 000 000,00	13 000 000,00	13 700 000,00	13 700 000,00	14 000 000,00	12 847 770,00
Sports	24 029 300,00	12 757 166,00	15 000 000,00	13 900 000,00	18 033 013,00	15 543 922,00	14 410 000,00	14 374 419,00
Sports - Vélodrome de Roubaix	0,00	0,00	9 359 613,00	800 000,00	0,00	0,00	100 000,00	80 000,00
Sports - Stade Bollaert Delelis	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ports	9 500 000,00	26 685 000,00	22 546 500,00	19 000 000,00	8 290 000,00	8 205 000,00	6 935 000,00	8 249 379,00
Mer	12 600 000,00	13 270 000,00	1 000 000,00	2 350 000,00	460 000,00	815 000,00	396 000,00	801 056,00
Prévention - Santé	16 600 000,00	13 600 000,00	12 800 000,00	12 811 920,00	9 820 000,00	7 300 000,00	8 120 000,00	6 678 297,00
Transports et infrastructures	254 131 000,00	129 390 500,00	125 285 000,00	114 969 254,00	237 954 170,00	263 936 189,00	239 703 942,00	259 749 728,00
Enseignement supérieur	6 000 000,00	2 900 000,00	6 000 000,00	5 000 000,00	7 625 000,00	8 550 000,00	7 650 000,00	7 727 025,00
Enseignement supérieur - Learning center de Vaucelles	1 500 000,00	1 500 000,00	840 000,00	500 000,00				
Enseignement supérieur - Learning center de Lille 1 Innovation et pôles de compétitivité	34 700 000,00	0,00	2 000 000,00	1 800 000,00				
Enseignement supérieur - Learning center de Lille 3 - Archéologie	21 700 000,00	21 700 000,00	500 000,00	200 000,00				
Enseignement supérieur - Relogement IEP à Lille	0,00	0,00	1 733 441,00	1 000 000,00				
Enseignement supérieur - Bibliothèque de l'IEP	0,00	2 800 000,00	0,00	300 000,00				
Recherche	10 500 000,00	8 300 000,00	8 355 000,00	8 200 000,00	11 100 000,00	12 249 867,63	10 605 000,00	10 926 345,00
Recherche - EGID	700 000,00	0,00	3 668 179,00	5 000 000,00				
Agriculture - Alimentation - Ruralité	7 000 000,00	7 000 000,00	5 000 000,00	6 574 000,00	6 950 000,00	6 950 000,00	5 000 000,00	5 672 266,00
Tourisme	2 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	874 573,00	5 585 386,00	5 585 386,00	5 005 000,00	4 827 950,00
Apprentissage	16 000 000,00	31 893 000,00	35 000 000,00	25 000 000,00	110 416 012,00	183 074 500,00	107 400 000,00	169 026 156,00
Relations et coopérations internationales	250 000,00	164 964,00	231 813,00	199 359,00	4 086 000,00	3 396 000,00	3 988 941,00	3 364 857,00
Renouvellement urbain	38 900 000,00	36 300 000,00	30 000 000,00	33 000 000,00	809 000,00	809 000,00	1 062 000,00	995 000,00
Europe							909 000,00	859 899,00
Politiques spécifiques								
- Patrimoine hors lycées	3 634 000,00	4 990 000,00	10 671 194,00	8 876 930,00	0,00	0,00	15 000,00	49 755,00
- Etudes IGS							100 000,00	0,00
- Organisations syndicales					850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
- Grands projets structurants							17 541 150,00	2 600 000,00
- Railenium							8 500 000,00	1 500 000,00
- Télévision régionale	3 487 920,00	3 487 920,00	3 487 920,00	3 487 920,00	418 600,00	418 600,00	418 600,00	418 600,00
Total hors subvention globale	966 856 182,00	591 435 854,00	625 877 192,00	565 816 125,00	916 054 507,00	969 713 354,63	900 772 359,00	905 745 631,00
Subvention Globale	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
28 000 000,00 €	38 750 000,00 €	27 000 000,00 €	35 500 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
43 050 000,00 €	44 900 000,00 €	38 200 000,00 €	40 988 120,00 €

Communication	800 000,00 €	600 000,00 €
---------------	--------------	--------------

Total	39 000 000,00 €	41 588 120,00 €
-------	-----------------	------------------------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				40 984 505,48	17 700 000,00	23 284 505,48
909098402	Animation économique	909	94	DAE			0,00
909098502	Développement technologique et innovation	909	94	DAE			0,00
DAE90901	Anticipation et accompagnement des mutations économiques	909	94	DAE	9 595,50	5 000,00	4 595,50
DAE90902	Aides aux entreprises	909	94	DAE	2 366 906,17	2 366 906,00	0,17
DAE90903	Anticipation sociale et retour à l'emploi	909	91	DAE	1 255 726,91	1 088 708,00	167 018,91
DAE90904	Pôle de compétitivité	909	94	DAE	50 500,00	50 500,00	0,00
DAE90907	Innovation Compétitivité des Entreprises	909	94	DAE	18 777 557,58	7 473 477,00	11 304 080,58
DAE90908	Création d'Activités et Développement des Territoires	909	94	DAE	8 975 738,32	3 715 409,00	5 260 329,32
DAE90910	Financement Régional des Entreprises	909	94	DAE	9 548 481,00	3 000 000,00	6 548 481,00
	Total programmes antérieurs				40 984 505,48	17 700 000,00	23 284 505,48

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DAE90907	Innovation Compétitivité des Entreprises				4 750 000,00	1 600 000,00	3 150 000,00
	Pôles de compétitivité et d'excellence, innovation et développement des entreprises	909	94	DAE	2 500 000,00	800 000,00	1 700 000,00
	Innovation valorisation économique de la recherche	909	94	DAE	2 250 000,00	800 000,00	1 450 000,00
DAE90908	Création d'Activités et Développement des Territoires				11 600 000,00	4 400 000,00	7 200 000,00
	Programme Régional pour la Création et la Transmission des Entreprises	909	94	DAE	4 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00
	Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire	909	94	DAE	2 500 000,00	900 000,00	1 600 000,00
	Programme Régional pour le Développement de l'Artisanat	909	94	DAE	1 900 000,00	800 000,00	1 100 000,00
	Programme Régional pour le Développement du Commerce et des Services	909	94	DAE	3 200 000,00	1 200 000,00	2 000 000,00
DAE90910	Financement Régional des Entreprises				21 900 000,00	11 600 000,00	10 300 000,00
	Développement des PME , PMI	909	94	DAE	9 000 000,00	4 000 000,00	5 000 000,00
	Implantation des entreprises	909	94	DAE	4 500 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00
	Anticipation des mutations économiques	909	94	DAE	2 000 000,00	600 000,00	1 400 000,00
	Org. régionaux de financement et de garantie	909	94	DAE	6 400 000,00	5 000 000,00	1 400 000,00
DAE90913	Grand projet régional Véhicule Electrique	909	94	DAE	500 000,00	200 000,00	300 000,00
	Total programmes				38 750 000,00	17 800 000,00	20 950 000,00
Total général						35 500 000,00	44 234 505,48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				47 199 151,06	21 563 000,00	25 636 151,06
DAE93901	Développement des Territoires	939	91	DAE			0,00
DAE93902	Anticipation et accompagnement des mutations économiques	939	94	DAE	555 474,00	555 474,00	0,00
DAE93903	Aides aux entreprises	939	94	DAE			0,00
DAE93904	Anticipation sociale et retour à l'emploi	939	91	DAE			0,00
DAE93905	Pôle de compétitivité	939	94	DAE			0,00
DAE93907	Innovation Compétitivité des Entreprises	939	94	DAE	20 154 034,84	7 206 082,00	12 947 952,84
DAE93908	Création d'Activités	939	94	DAE	21 495 008,66	11 568 610,00	9 926 398,66
DAE93909	Mission Développement International	939	94	DAE	4 532 133,56	1 970 334,00	2 561 799,56
DAE93910	Financement Régional des Entreprises	939	94	DAE	12 500,00	12 500,00	0,00
DAE93911	Développement Economique des Territoires	939	94	DAE	450 000,00	250 000,00	200 000,00
	Total programmes antérieurs				47 199 151,06	21 563 000,00	25 636 151,06

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DAE93907	Innovation Compétitivité des Entreprises				16 950 000,00	7 058 120,00	9 891 880,00
	Pôles de compétitivité et d'excellence	939	94	DAE	11 900 000,00	4 918 120,00	6 981 880,00
	Anticipation des mutations économiques	939	94	DAE	1 900 000,00	800 000,00	1 100 000,00
	Innovation valorisation économique de la recherche	939	94	DAE	3 000 000,00	1 300 000,00	1 700 000,00
	Veille, étude, expertise (dont étude de faisabilité d'une agence de notation sociale, économique et environnementale)	939	94	DAE	150 000,00	40 000,00	110 000,00
DAE93908	Création d'Activités				17 200 000,00	7 572 000,00	9 628 000,00
	Programme Régional pour la Création et la Transmission des Entreprises	939	94	DAE	10 500 000,00	4 500 000,00	6 000 000,00
	Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire	939	94	DAE	3 900 000,00	1 700 000,00	2 200 000,00
	Programme Régional pour le Développement de l'Artisanat	939	94	DAE	1 900 000,00	900 000,00	1 000 000,00
	Programme Régional de Développement Economique du Commerce et des Services	939	94	DAE	900 000,00	472 000,00	428 000,00
DAE93909	Mission Développement International				6 000 000,00	2 565 000,00	3 435 000,00
	Programme d'internationalisation des entreprises et pôles	939	94	DAE	2 400 000,00	1 000 000,00	1 400 000,00
	Programme de de prospection et de recherche d'investisseurs	939	94	DAE	2 500 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00
	Programme de promotion à l'international	939	94	DAE	750 000,00	400 000,00	350 000,00
	Programme de coopération économique	939	94	DAE	250 000,00	125 000,00	125 000,00
	Veille, étude, expertise	939	94	DAE	100 000,00	40 000,00	60 000,00
DAE93910	Financement Régional des Entreprises				400 000,00	180 000,00	220 000,00
	Anticipation des mutations économiques	939	94	DAE	100 000,00	50 000,00	50 000,00
	Veille, étude, expertise (dont expertises pour entreprises de moins de 50 salariés)	939	94	DAE	300 000,00	130 000,00	170 000,00
DAE93911	Développement Economique des Territoires				2 900 000,00	1 350 000,00	1 550 000,00
	Programme Local de Développement Economique	939	94	DAE	900 000,00	450 000,00	450 000,00
	PACTE dont Plates-formes territorialisées pour l'avenir des jeunes et médiation sociale	939	94	DAE	2 000 000,00	900 000,00	1 100 000,00
DAE93912	Bien être au travail				1 450 000,00	700 000,00	750 000,00
	COMMUNICATION					600 000,00	
	Communication	930	0202	COM		520 000,00	
	Communication véhicules électriques	930	0202	COM		80 000,00	
	Total programmes				44 900 000,00	20 025 120,00	25 474 880,00
	Total général					41 588 120,00	51 111 031,06

ACTION ECONOMIQUE

I - CONTEXTE

Avec un taux de chômage atteignant 12.5%, soit 3,4 points de plus que la moyenne nationale (9,1%), le soutien à l'activité économique reste une priorité de la politique régionale, afin de protéger un tissu économique vacillant et, ébranlé par la crise financière, devenue économique et sociale.

En effet, alors que la crise a ralenti les investissements des entreprises et donc la demande de soutien régional, de nombreuses politiques ont été redéfinies en 2010, avec une montée en charge dès 2011 (PRCTE 2, Stratégie Régionale Innovation, PRDECS, Valorisation économique de la Recherche, PLDE, pôles d'excellence et de compétitivité...). Couvrant désormais tout le spectre du développement économique, faisant les passerelles nécessaires avec la formation permanente, la politique régionale atteint maintenant sa pleine maturité. Mise en œuvre dans le cadre du SRDE, elle s'articule également avec les autres partenaires et acteurs du monde économique, ainsi qu'avec les Territoires.

II - PACTE POUR L'EMPLOI DES JEUNES ET PLDE

Pour faire face à la montée du chômage consécutive à la crise économique, et suite aux Etats Généraux des jeunes qui se sont tenus durant le 1^{er} semestre 2011, la Région a mis en œuvre le PACTE pour l'emploi des jeunes, qui trouve une déclinaison territoriale dans la mise en place de 14 plateformes territoriales pour l'avenir et l'emploi des jeunes, qui, en s'appuyant sur les organismes et dispositifs existants, sont destinées à rapprocher encore davantage le monde de l'entreprise et celui des jeunes

demandeurs d'emploi. Ces plateformes, initiées au second semestre 2012, se déploieront pleinement durant l'année 2013.

Parallèlement, les programmes locaux de développement économiques (PLDE) font que des liens de plus en plus étroits se tissent entre les différents acteurs qui interviennent dans le tissu économique local, développant ainsi toutes les synergies nécessaires.

III - VALORISATION ECONOMIQUE DE LA RECHERCHE, INNOVATION ET COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

La montée en qualité de l'économie régionale, garante de sa pérennité et de son développement, et ardemment mise en œuvre par la Région, se traduit par diverses modalités :

- Conforter les pôles de compétitivité et d'excellence existants ou en émergence (pôles santé, ferroviaire et énergie),
- Accompagner le développement de projets structurants, notamment dans le cadre des appels à projets nationaux PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) tels que ADRIANOR pour l'agro-alimentaire, Purifonction pour la santé, CRITT M2A pour l'automobile, Nouvelles Vagues pour l'aquaculture, le CETI pour le textile innovant...
- Développement d'une politique de valorisation économique de la recherche par :

- le développement de la création d'entreprises innovantes par les incubateurs,
- la mise en place d'une offre de financement (société de co-investissement d'amorçage et post-amorçage de PME, redotation du FRI/OSEO pour la maturation des projets...),
- la mise en place de la SATT (Société d' Accélération de Transfert de Technologie),
- l'accompagnement du PRES dans la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de la SRI.

- Mise en œuvre d'une animation des Centres Régionaux d'Expertise Scientifique et Technique (ex : ADRIANOR pour l'agro-alimentaire, Purifonction pour la santé, CRITT M2A pour l'automobile...)

- Développement du plan Objectif PME : augmentation du nombre de développeurs, augmentation du nombre d'entreprises accompagnées.

- Mise en œuvre du dispositif JEDI (Jeunes en Entreprises pour le Développement de l'Innovation)

IV - CREATION D'ACTIVITE, COMMERCE, ARTISANAT ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE

Les dispositifs d'aide mis en œuvre (Contrat de Création, Contrat artisanat-commerce, Contrat de création et développement de l'ESS) sont reconnus, notamment grâce au travail de sensibilisation qui est fait sur les territoires dans le cadre des Programmes Locaux de Développement Economique (PLDE) et, par voie de conséquence, fortement mobilisés. Leur montée en charge sur la totalité du territoire régional est engagée depuis 2011, et ne faiblira pas jusqu'à la fin des programmes dans lesquels ils s'inscrivent.

Les montants financiers à prévoir pour ces dispositifs qui répondent pleinement aux besoins des bénéficiaires (artisans, commerçants, entreprises à potentiel), sont donc importants.

Notons également le projet de villages d'artisans qui doivent être une vitrine de l'excellence régionale en matière d'artisanat.

Le PRCTE 2010-2013 est également engagé avec pour objectif de passer de 15 000 créations à 20 000 créations par an en 2013 et toucher de nouvelles cibles tels que les jeunes, les femmes et le devenir des auto-entrepreneurs. Des efforts particuliers en faveur de la transmission d'entreprises seront consentis. Parallèlement, le salon « Créer » confirme, année après année, sa position indispensable pour favoriser, au mieux, la création-transmission d'entreprises.

La Stratégie Régionale Initiatives et Entrepreneuriat (SRIE), en cours de construction depuis début 2011, a été lancée en 2012 et implique déjà une montée en puissance des actions en faveur de l'entrepreneuriat auprès des habitants du Nord Pas-de-Calais, et notamment des publics cibles du PRCTE 2010-2013.

V - DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL

La dynamique engagée sur l'ensemble des axes menés dans le cadre de la politique à l'international sera maintenue en 2013 notamment par :

- Le programme de soutien à l'internationalisation des entreprises industrielles ou artisanales ;
- la mise en œuvre du nouvel NFX, devenu Nord France Invest, outil régional pour la promotion/prospection

- le développement d'une politique concertée en matière de tourisme d'affaires
- la mise en place du plan de communication économique à l'international, la montée en charge du ProjectCenter inauguré le 22 octobre 2010 et la 6^{ème} édition de la semaine de l'International (lweek), manifestation désormais bien implantée, au même titre que le salon « Créer »
- le lancement des premières opérations en matière de coopération économique décentralisée.

VI - BIEN ETRE AU TRAVAIL

Le programme régional « Bien être au travail », lancé lors de la conférence permanente du SRDE du 8 décembre 2010, monte également en puissance, pour que l'activité professionnelle se déroule de la façon la plus sécurisée et la moins pénible possible.

Rappelons que les objectifs concrets en sont :

- Accompagnement de 2500 TPE dans une démarche globale de prévention : labellisation, aides financières aux changements des organisations, à l'adaptation des postes de travail...
- Programme d'actions 2012 de l'ISTNF pour la coordination du programme

VII - PLAN ANTI-CRISE

Tous les dispositifs décrits ci-dessus seront complétés, en 2013, par un abondement spécial qui permettra de bâtir une réelle stratégie de combat contre la récession économique qui menace.

Ce plan, initié par le Conseil régional, regroupe l'ensemble des forces économiques du Nord Pas de Calais, donnant l'opportunité de tenir à la fois un discours homogène et cohérent, de mettre en place des synergies dynamiques et ainsi de tirer le meilleur parti des dispositifs et atouts des uns et des autres.

En ces temps difficiles, la Région se dote donc de la force de frappe nécessaire pour qu'elle puisse remplir son rôle de bouclier.

L'engagement à 100 % des budgets 2010, 2011 et 2012 montre, si besoin est, que la Région est parfaitement en phase avec les attentes des acteurs économiques, et que les champs d'intervention qu'elle s'est donnée, par le succès qu'ils rencontrent, correspondent à un réel besoin.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
1 620 000,00 €	1 620 000,00 €	2 200 000,00 €	1 800 669,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
4 045 000,00 €	4 045 000,00 €	3 690 000,00 €	2 965 398,00 €

Communication	50 000,00 €	10 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	3 740 000,00 €	2 975 398,00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

NOUVELLES TECHNOLOGIES
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				2 767 796,00	1 284 669,00	1 483 127,00
EDI90501	SOCIETE DE L'INFORMATION	905	56	MSI			
EDI90501	RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES	905	56	MSI	1 876 711,00	867 584,00	1 009 127,00
EDI90502	TIC ET TERRITOIRES	905	56	MSI	274 453,00	171 295,00	103 158,00
EDI90503	ACTIONS TRANSVERSALES	905	56	MSI	616 632,00	245 790,00	370 842,00
Total programmes antérieurs					2 767 796,00	1 284 669,00	1 483 127,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
EDI90501	RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES				700 000,00	240 000,00	460 000,00
	Réseaux, Infrastructures et Services	905	56	MSI	700 000,00	240 000,00	460 000,00
EDI90502	TIC ET TERRITOIRES				570 000,00	171 000,00	399 000,00
	TIC et Territoires	905	56	MSI	570 000,00	171 000,00	399 000,00
EDI90503	ACTIONS TRANSVERSALES				350 000,00	105 000,00	245 000,00
	Université Numérique en Région	905	56	MSI	150 000,00	45 000,00	105 000,00
	Autres actions : Santé, Coopération Décentralisée	905	56	MSI	200 000,00	60 000,00	140 000,00
Total programmes					1 620 000,00	516 000,00	1 104 000,00
Total général						1 800 669,00	2 587 127,00

NOUVELLES TECHNOLOGIES
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				8 623 581,93	2 100 000,00	6 523 581,93
9610087002	SOCIETE DE L'INFORMATION	935	56	MSI	41 461,28	0,00	41 461,28
EDI93501	RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES	935	56	MSI	4 334 824,85	541 591,00	3 793 233,85
EDI93502	TIC ET TERRITOIRES	935	56	MSI	2 678 627,80	500 000,00	2 178 627,80
EDI93503	ACTIONS TRANSVERSALES	935	56	MSI	1 366 918,00	902 859,00	464 059,00
EDI93504	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES ET NATIONALES. PROJETS EUROPEENS	935	56	MSI	201 750,00	155 550,00	46 200,00
	Total programmes antérieurs				8 623 581,93	2 100 000,00	6 523 581,93

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
EDI93501	RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES				1 150 000,00	250 000,00	900 000,00
	Réseaux, Infrastructures et Services	935	56	MSI	1 150 000,00	250 000,00	900 000,00
EDI93502	TIC ET TERRITOIRES				1 568 000,00	285 398,00	1 282 602,00
	TIC et Territoires	935	56	MSI	1 568 000,00	285 398,00	1 282 602,00
EDI93503	ACTIONS TRANSVERSALES				900 000,00	250 000,00	650 000,00
	Université Numérique en Région	935	56	MSI	350 000,00	105 000,00	245 000,00
	Santé	935	56	MSI	100 000,00	30 000,00	70 000,00
	Autres actions : Coopération Décentralisée...	935	56	MSI	450 000,00	115 000,00	335 000,00
EDI93504	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES ET NATIONALES. PROJETS EUROPEENS				427 000,00	80 000,00	347 000,00
	Soutien aux manifestations régionales / nationales, projets européens	935	56	MSI	427 000,00	80 000,00	347 000,00
	COMMUNICATION					10 000,00	
	Communication	930	0202	COM		10 000,00	
	Total programmes				4 045 000,00	875 398,00	3 179 602,00
	Total général					2 975 398,00	9 703 183,93

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le budget 2013 s'inscrit dans le cadre du projet de réorganisation du Conseil Régional mis en œuvre en 2012.

Si ce budget est **identique au budget 2012** en terme de volumes financiers (**Investissement = 1 620 000 €**; **Fonctionnement = 4 045 000 €**), il est différent en terme de répartition des enveloppes entre les différentes lignes budgétaires et prend en compte le degré de maturité des projets initiés en 2011 et 2012.

Le service « Nouvelles Technologies » est composé de 3 Cellules d'Expertise :

- Aménagement Régional du Territoire par les Télécommunications,
- Technologies Innovantes et Emergentes,
- Usages et Services.

L'objectif de la Région vise une meilleure appréhension des Nouvelles Technologies et du Numérique aussi bien par les publics relais (Collectivités, Associations...) que par les habitants de la région Nord Pas de Calais. S'inscrivant aussi bien dans une dimension économique que dans une dimension sociale et sociétale, la Région fait le pari que les technologies ne peuvent se développer sans une prise en conscience individuelle et collective de leurs enjeux et de

leurs usages associant la protection de l'individu. Dans ce cadre, ses actions prennent en compte la Transformation Ecologique et Sociale voulue par la Région et ses élus.

1) RESEAUX, INFRASTRUCTURES ET SERVICES : EDI 905 01 (Investissement) et EDI 935 01 (Fonctionnement) :

Le Budget 2013 poursuit l'évolution entreprise en 2012 en faveur de la mise en place des nouveaux modes d'intervention liés au Très Haut Débit :

- le choix d'une Maîtrise d'Ouvrage Régionale (plutôt qu'une maîtrise d'ouvrage locale),
- une participation des EPCI dès la phase de préparation des futurs déploiements THD.

S'agissant de la Maîtrise d'Ouvrage Régionale, les lignes budgétaires EDI 905 01 (Investissement) et EDI 935 01 (Fonctionnement), prennent en compte les premiers investissements majeurs prévus en 2014 et pour lesquels une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage devra être réalisée en 2013 et intègrent la possibilité de faire face à des imprévus liés à la Maîtrise d'Ouvrage.

Concernant la participation des EPCI, ils intègrent l'accompagnement des territoires dans l'élaboration des schémas directeurs locaux conçus comme des déclinaisons locales, stratégiques et opérationnelles des schémas régionaux et le respect des engagements pris (accompagnement d'études techniques pour la desserte de ZAE ou contractualisation autour de la Base Aérienne 103 dans le Cambrésis).

Enfin, le Budget 2013 intègre le soutien aux réseaux de service de communautés d'intérêt général comme INTERMED5962 (Haut Débit des Centres Hospitaliers de la région).

La ligne budgétaire EDI 905 01 Réseaux Infrastructures et Services (investissement) est dimensionnée à 700 000 € Elle connaît une baisse de 270 000 € par rapport à 2012. Il s'agit de ne plus susciter de nouveaux projets de Résorption de Zones d'Ombre (RZO) ou de desserte de Zones d'activités Economiques (ZAE) dans l'attente de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Très Haut Débit.

La ligne budgétaire EDI 935 01 Réseaux Infrastructures et Services (fonctionnement) est dimensionnée à 1 150 000 € Elle connaît une baisse de 270 000 € par rapport à 2012, la plupart des budgets nécessaires aux marchés dans le cadre du Schéma Directeur Très Haut Débit ayant été lancés en 2011 et 2012.

2) TIC ET TERRITOIRES : EDI 905 02 (Investissement) et EDI 935 02 (Fonctionnement) :

La ligne budgétaire EDI 905 02 est dimensionnée à 570 000 € Elle connaît une hausse de 320 000 € par rapport à 2012.

La ligne budgétaire EDI 935 02 est dimensionnée à 1 568 000 € Elle connaît une hausse de 168 000 € par rapport à 2012.

Les projets et actions mis en œuvre dans le cadre de ces lignes budgétaires concernent aussi bien les Technologies Innovantes et Emergentes (TIE) que les Services et Usages.

a) Technologies Innovantes et Emergentes (TIE) :

Le Budget 2013 poursuit le développement des TIE initié en 2012 au travers de 3 orientations :

- Investir l'innovation technologique pour faire émerger de nouvelles solutions et répondre aux enjeux publics d'aujourd'hui,
- Développer une expertise et un savoir-faire sur un nombre limité de technologies,
- Faire le pari de l'initiative territoriale et de l'expérimentation par les acteurs locaux.

Le budget TIE 2013 prend donc en compte des études, des appels à projets, des opérations d'accompagnement des acteurs locaux et des manifestations (Ligne budgétaire 935 04 – soutien aux manifestations).

Les actions marquantes dans le cadre des TIE inscrites au budget 2013 sont :

- les Technologies Clés 2015,
- la poursuite du travail avec l'ARACT sur l'intégration des usages et des conditions de travail dans les projets TIE,
- la réalisation d'un démonstrateur « robotique de service »,
- la mise en œuvre du Cluster Habitat Bâtiment Intelligent (HBI) et d'un appel à projets,
- le financement des derniers Espaces Publics Numériques dans le cadre de la convention de partenariat relative au déploiement d'Espaces Numériques « Louvre Lens » dans les écoles primaires,
- l'Accompagnement des Cybercentres dans le cadre d'une nouvelle identité et de nouvelles orientations prenant en compte les résultats de l'évaluation menée au dernier trimestre 2012 ,
- une animation spécifique liée au TIE.

b) Usages et Services :

Le Budget 2013 développe les usages et les services au travers de 3 orientations :

- Suivre et anticiper les services et usages du numérique au travers de l'observation et de la veille ;
- Développer des innovations d'intérêt public pour l'aménagement en usages et services numériques des territoires ;
- Améliorer la cohérence de la politique numérique régionale à travers des projets transversaux (en relation avec les actions transversales – ligne budgétaire EDI 905 03).

Les actions marquantes dans le cadre des Usages et Services inscrites au budget 2013 sont :

- la mise en place d'un Observatoire des Usages et des Services (ORUS),
- la réalisation d'un « Environnement » permettant d'enrichir les débats dans le cadre de la Démocratie Participative (EDEN : Enrichir les Débats par un Environnement Numérique),
- la poursuite d'accompagnement des territoires dans le cadre des dispositifs existants (ARCTIC2, PRATIC, DREAM2+ ...).

3) ACTIONS TRANSVERSALES : EDI 905 03 (Investissement) et EDI 935 03 (Fonctionnement) :

La ligne budgétaire EDI 905 03 est dimensionnée à 350 000 € Elle connaît une diminution de 50 000 € par rapport à 2012.

La ligne budgétaire EDI 935 03 est dimensionnée à 900 000 € Elle connaît une diminution de 100 000 € par rapport à 2012.

Les actions transversales inscrites au budget 2013 sont :

- l'Université Numérique en Région (Plate-forme de travail collaboratif entre les Universités du Nord Pas de Calais) en lien avec le Service « Enseignement Supérieur » de la DRESSTIC ,
- la Télémédecine dans une dimension d'expérimentation dans différents territoires en lien avec le Service « Santé » de la DRESSTIC,
- la poursuite de l'intégration des Nouvelles Technologies dans le cadre de la coopération décentralisée (Mali, Sénégal, Madagascar, Maroc, Brésil...) en lien avec la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux,
- le Forum International Cybersécurité dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Intelligence Economique en lien avec la Direction de l'Action Economique,

- le Financement du Manège de Maubeuge dans sa dimension « Numérique » en lien avec la Direction de la Culture.

4) SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EDI 935 04 (Fonctionnement) :

La ligne budgétaire EDI 935 04 est dimensionnée à 427 000 € Elle connaît une hausse de 202 000 €. Ces manifestations sont intégrées au développement des Technologies Innovantes et Emergentes.

Un budget de 30 000 € permet d'adhérer à certaines Associations en lien avec les activités du Service.

Communication : 10 000 € au lieu de 50 000 € en 2012.

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
2 000 000,00 €	1 206 000,00 €	1 900 000,00 €	1 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
246 906 426,00 €	200 835 525,00 €	217 797 000,00 €	159 263 770,00 €

Communication	503 000,00 €	250 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	218 300 000,00 €	159 513 770,00 €
-------	------------------	-------------------------

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

Investissement

Programmes antérieurs

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				3 000 000,00	800 000,00	2 200 000,00
DFP90101	MODERNISATION DE L'APPAREIL REGIONAL DE FORMATION	901	11	DFP	3 000 000,00	800 000,00	2 200 000,00
Total programmes antérieurs					3 000 000,00	800 000,00	2 200 000,00

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DFP90101	MODERNISATION DE L'APPAREIL REGIONAL DE FORMATION				1 206 000,00	200 000,00	1 006 000,00
	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	901	11	DFP	1 206 000,00	200 000,00	1 006 000,00
	Subventions d'équipement aux organismes publics	901	11	DFP			0,00
Total programmes					1 206 000,00	200 000,00	1 006 000,00
Total général						1 000 000,00	3 206 000,00

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				151 034 648,00	87 434 648,00	63 600 000,00
							0,00
9646017101	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION	931	11	DFP	30 996,00	30 996,00	0,00
9646017201	FORMATION - DEVELOPPEMENT	931	11	DFP	3 652,00	3 652,00	0,00
DFP93101	DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	931	11	DFP	108 000 000,00	58 000 000,00	50 000 000,00
DFP93102	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES REGIONALES	931	11	DFP	11 000 000,00	4 400 000,00	6 600 000,00
DFP93103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL	931	13	DFP	0,00	0,00	0,00
DFP93104	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	931	11	DFP	32 000 000,00	25 000 000,00	7 000 000,00
	Total programmes antérieurs				151 034 648,00	87 434 648,00	63 600 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DFP93101	DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE				121 272 033,00	36 527 045,00	84 744 988,00
	1. Parcours d'accès à la qualification et à l'emploi	931	11	DFP	101 631 000,00	31 634 745,00	69 996 255,00
	2. Organiser la continuité professionnelle	931	11	DFP	9 473 000,00	1 841 900,00	7 631 100,00
	3. Savoir et compétences de base	931	11	DFP	10 168 033,00	3 050 400,00	7 117 633,00
DFP93102	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES REGIONALES				10 626 026,00	3 187 807,00	7 438 219,00
	1. Soutien à l'emploi et au développement économique	931	11	DFP	1 201 000,00	360 300,00	840 700,00
	2. Professionnalisation des acteurs et Citoyenneté	931	11	DFP	866 000,00	259 800,00	606 200,00
	3. Qualité et organisation territorialisée	931	11	DFP	8 559 026,00	2 567 707,00	5 991 319,00
	4. CNSA				0,00		0,00
DFP93103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL				0,00	0,00	0,00
	1. La formation des travailleurs sociaux	931	13	DFP	0,00		0,00
	2. La formation des professionnels de santé	931	13	DFP	0,00		0,00
DFP93104	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS				47 137 466,00	21 214 270,00	25 923 196,00
	Ensemble des mesures d'accompagnement des publics : indemnisation des stagiaires, protection sociale et bourses formation professionnelle	931	11	DFP	47 137 466,00	21 214 270,00	25 923 196,00
DFP93105	EMPLOIS D'AVENIR				21 800 000,00	10 900 000,00	10 900 000,00
	Emplois d'avenir	931	11	DFP	21 800 000,00	10 900 000,00	10 900 000,00
	COMMUNICATION				0,00	250 000,00	0,00
	COMMUNICATION	930	0202	COM		250 000,00	
	Total programmes				200 835 525,00	72 079 122,00	129 006 403,00
	Total général					159 513 770,00	192 606 403,00

FORMATION PERMANENTE

I – CONTEXTE

La formation permanente est le moteur d'avancées en matière de progrès social et économique et contribue à l'emploi durable.

Elle s'inscrit dans la perspective du droit à la formation tout au long de la vie qui doit garantir à chacun :

- l'accès à l'emploi,
- la continuité professionnelle
- une chance de promotion sociale et personnelle par une politique volontariste d'insertion de tous les publics.

Tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi ou salarié, peut bénéficier de tout ou partie des mesures prévues dans le cadre des compétences du Conseil régional afin de construire son itinéraire professionnel tout au long de sa vie.

Si d'autres partenaires financeurs, l'Etat, les partenaires sociaux, l'Europe, interviennent dans ce champ de manière conséquente, la Région entend être le pivot et le fédérateur de ces interventions.

Et ce pour plusieurs raisons :

- car elle est compétente sur d'autres champs qui structurent de manière durable les territoires (Formations initiales, développement économique mais aussi aménagement du territoire),
- car ce champ reste complexe et difficile d'accès en particulier aux personnes qui en ont le plus besoin; la Région,

compétente en la matière, a la responsabilité de simplifier le champ, de le rendre lisible pour chaque citoyen afin que chacun s'en saisisse.

Conformément aux grands indicateurs socio-économiques, l'attention dans le cadre de cette compétence est portée sur les personnes les plus fragiles et les moins qualifiées.

L'intervention de la Région est construite autour de 4 segments dans le cadre de la formation tout au long de la vie :

- la mise en œuvre des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi,
- l'accompagnement des politiques régionales,
- les mesures d'accompagnement des publics,
- Les Emplois d'Avenir,

Segments auxquels s'ajoute le segment Communication à hauteur de 250 000 euros.

Cette politique régionale s'articule autour de 6 axes d'intervention :

- la formation des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés
- l'accompagnement des mutations socio – économiques
- l'exercice de la vie associative et syndicale
- l'accompagnement financier des personnes
- l'accompagnement des programmes
- l'expérimentation, innovation, évaluation

Une seule ambition Régionale : matérialiser le droit à la formation tout au long de la vie.

C'est dans ce cadre que les services développent des programmes et des dispositifs permettant aux personnes :

- d'accéder aux savoirs de base
- de développer leurs compétences dans un domaine professionnel ou dans un métier
- de prendre en compte leur expérience.

Cinq grands objectifs transversaux sont prévus au budget pour cet exercice 2013 :

- **Consolider l'existant en renforçant la lisibilité de l'action régionale en simplifiant les dispositifs, dans le cadre du Service Public Régional de la Formation Professionnelle et de l'Education Permanente et du CPRDFP.**

La dimension « suivi des résultats et des parcours, de l'insertion » est déterminante et doit être de plus en plus renforcée.

- **Maintenir une intervention permettant la promotion sociale et l'épanouissement personnel.**
- **Organiser la continuité professionnelle en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux, pour une participation régionale en 2013 à hauteur de 6 900 000 euros.**
- **Décliner les objectifs opérationnels prévus par la création en 2008 du Service Public Régional de la Formation Professionnelle et de l'Education**

Permanente. Les contributions des organismes de formation habilités recueillies jusqu'en avril 2013 permettront d'alimenter les travaux de la Région.

- **Dans le cadre du PACTE pour l'Emploi et l'Avenir des Jeunes lancé en février 2012, mettre à disposition l'ensemble de moyens formation permettant de préparer au mieux les jeunes et contribuer ainsi à une mise en relation rapide et efficace. Quatre plateformes ont été mises en place par délibération en octobre 2012 : Valenciennois / Artois / Sambre Avesnois / Montreuillois - 7 Vallées-Ternois.**

Axes prioritaires et spécificités 2013

- **Segment 1 : le droit à la formation tout au long de la vie**
- **Parcours d'accès à la qualification et à l'emploi**

C'est l'objectif premier de l'intervention régionale dans le cadre du Programme Régional de Formation.

La Direction de la Formation Permanente, en lien avec les Directions de l'Action Economique, des Formations Initiales, Mission d'Appui aux Programmes Régionaux de Formation en interne, mais aussi avec les partenaires en externe (Etat, Partenaires sociaux, branches professionnelles...), réalise des diagnostics régionaux par domaine professionnel, ainsi que des analyses territoriales permettant de proposer des exercices programmatiques adaptés aux besoins.

L'objectif de ces travaux inscrits dans la logique générale du CPRDFP est d'identifier clairement les emplois disponibles et ceux qui vont émerger demain .

Ce travail tâche de prendre en compte les paramètres afférents aux usagers eux-mêmes, en lien direct avec les structures chargées de les accueillir et de les accompagner : les Missions Locales et Pôle Emploi.

Tous ces travaux se concrétisent par des procédures d'appel d'offres, des appels à projets, permettant de mettre en œuvre des actions d'orientation, de formations générales et de formations supérieures et universitaires.

Ces travaux permettent de mettre en place chaque année les parcours suivants :

- 9 500 prestations d'orientation permettant aux demandeurs d'emploi et à des salariés de faire le point sur leurs compétences et leur projet,
- 25 000 parcours de formations générales y compris la formation de 5 000 personnes relevant de la lutte contre l'illettrisme,
- 8 200 parcours de formations supérieures universitaires,
- 10 500 parcours de formations professionnelles qualifiantes : certification, professionnalisation...

L'intervention est ciblée sur les niveaux V et VI car ce sont les niveaux pertinents de recrutement des secteurs d'activité mais aussi ceux qui permettent d'accéder à un premier niveau de qualification, première étape d'un parcours.

Au cours de l'année passée, le programme régional de formation a assuré au total la formation de 61 500 stagiaires dont 48% de jeunes, 52% d'adultes dont 15% de salariés en situation précaire. La part des femmes dans les programmes est globalement de 50,44 %.

A cette intervention historique s'ajoute les parcours de formation professionnelle accompagnés assurés par l'AFPA qui permet à 4 500 personnes chaque année, d'accéder à une certification tout en bénéficiant de services associés (hébergement, accompagnement socio éducatif, restauration...).

L'intervention programmée chaque année permet à plus de 1000 personnes en contrat unique d'insertion de bénéficier d'actions de professionnalisation.

Le Fonds Social Européen contribue à cet axe. La Direction de la Formation Permanente s'inscrit effectivement dans l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », axes d'intervention 2 et 3 :

- améliorer l'accès à l'emploi, renforcer la cohésion sociale,
- favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations.

Les actions de formation menées par la Direction de la Formation Permanente concourent en effet aux objectifs de Lisbonne liés à la croissance, à la compétitivité, à l'emploi. Le Fonds Social Européen est géré au sein de la Direction de la Formation Permanente dans le cadre d'une subvention globale.

La Région participe à la construction, dans le cadre de sa compétence, de la nouvelle programmation 2014 / 2020.

La Direction de la Formation Permanente suit attentivement les réflexions nationales dans le cadre de la décentralisation des Fonds Européens amorcées en 2012.

- **Organiser la continuité professionnelle**

La politique régionale de continuité professionnelle s'inscrit dans une gouvernance Etat/Région/partenaires sociaux suite à la signature du Pacte régional de continuité professionnelle en juin 2009. Les objectifs du Pacte sont de :

- Développer un management stratégique dans les entreprises reliant projet d'entreprise et compétences des salariés
- Renforcer le dialogue social
- Permettre aux salariés d'être les acteurs de leur parcours professionnel et de le sécuriser.

Il s'agit là de consolider, au niveau régional, les contributions de divers partenaires et de faire en sorte de créer les conditions d'une expérimentation grandeur nature permettant aux salariés d'accéder dans le cadre d'un programme d'anticipation économique à la formation et d'être mieux armés face aux mutations. Près de 8 000 personnes ont été formées depuis 2009.

En 2012, la politique de continuité professionnelle s'est structurée avec les secteurs de la VAD, du BTP, des TIC, de l'interprofessionnel, du mareyage et du sanitaire – social.

La Région est intervenue auprès de 2 entreprises majeures du domaine de l'industrie : la Française de mécanique et Renault Douai afin de les accompagner lors d'une période de changement économique difficile.

4 800 personnes sont visées par ces accords pour un montant à hauteur de 2 650 000 euros en partenariat avec les OPCA.

A noter dans ce cadre, le dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui aujourd'hui couvre l'ensemble du territoire régional et a permis à plus de 410 entreprises PME de travailler ces problématiques. Ce dispositif a touché près de 15 000 salariés depuis la mise en œuvre fin 2008.

Par ailleurs soucieuse que les logiques de développement économique et de formation s'alimentent, la Région accompagne des politiques de prospective – compétences menées par les pôles d'excellence. Il s'agit d'accompagner les pôles et in fine les entreprises globalement sur les questions RH.

La Région se mobilise au travers des actions suivantes :

- Les programmes structurants permettant le financement du dispositif d'information-conseil et d'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience permettant l'accès à une qualification reconnue et sécurisant ainsi le parcours des personnes en partenariat avec Pôle Emploi et ANFH.
- La première étape d'information-conseil VAE au travers de 118 points relais conseil ainsi que les modalités permettant d'accompagner les démarches de validation des acquis - expérience et formation - d'au moins 14 000 personnes.
- les AFI : dispositif d'Actions de Formations Individuelles pour l'accompagnement des futurs créateurs d'entreprises et l'accompagnement et la reconversion professionnelle des salariés licenciés en particulier les salariés adhérents au contrat de sécurisation professionnelle.

Savoirs et compétences de base

Le segment 1 matérialise cette orientation politique et met en œuvre les programmes qui contribuent à l'insertion professionnelle. Pour favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, la Région met en œuvre sur tous les territoires :

- Le programme Formation Insertion Jeunes (FIJ). Ce programme vise les 18 – 25 ans en grande difficulté, non qualifiés et non diplômés. La Région favorise leur insertion sociale et professionnelle effective. 82 projets d'insertion ont été retenus en 2012 suite à l'appel à projets. Le montant dédié est de 7 000 000 euros.
- Le dispositif TIMP@SS avec 4700 inscriptions en 2012, 100% de réussite. 2 200 personnes sont demandeurs d'emploi, 500 ont moins de 26 ans.
- Le dispositif « Ecole de la Deuxième Chance » avec l'Etat et le financement de près de 1000 places. Ces places se déploient dans le cadre de 4 E2C sur le territoire régional : Grand Lille, Grand Hainaut, Côte d'Opale et Artois avec un certain nombre d'antennes permettant de toucher les jeunes au plus près. 2013 sera une année de stabilisation du dispositif.

En 2013, deux mesures directement liées aux grands projets régionaux – Pacte pour l'Emploi des Jeunes et CPRDFP – sont consolidées. Il s'agit de :

- l'accompagnement de la montée en charge du service civique volontaire avec le financement du Pôle d'Appui au Service Civique Volontaire et en assurant une aide aux

associations. Ce dispositif est cogéré de façon transversale par la DAE, la DPIP, la DFP.

- le financement du programme d'activité de l'ARACT conformément à l'engagement pris dans le cadre du CPER avec 300 000 euros en appui du volet RH de la politique.

■ Segment 2 : l'accompagnement des politiques régionales

• le soutien à l'emploi et au développement économique

La Région engage un certain nombre d'actions qui permettent d'ancrer de plus en plus la formation comme un outil d'accompagnement du développement économique :

- le programme de formation à la création et à la reprise d'entreprises avec une prévision de 2000 personnes à former en 2013.
- le renforcement des formations à la reprise d'entreprise dans le cadre du volet formation du Programme Régional à la Création et Transmission d'Entreprise (PRCTE),

Toute personne a le droit de se former, d'améliorer ses connaissances afin de lever les obstacles et bénéficier des passerelles entre les mondes professionnel, social, économique, culturel, familial. Le Conseil régional s'y emploie afin que chacun exerce son droit de citoyen par :

- La professionnalisation des acteurs et l'aide au développement du sentiment de citoyenneté et d'appartenance à la société par le programme de formation spécifique en direction de 3 800 bénévoles du monde associatif (300 sessions de formation et un total de 436 jours, 120 associations impactées) et le financement de

l'Institut Régional d'Education et d'Orientation pour des formations à destination des représentants du personnel et syndicats de salariés, à raison de 280 personnes formées.

La politique de formation est une politique territorialisée et la Région souhaite par un certain nombre d'actions accompagner le champ global de la formation mais aussi favoriser la qualité de la formation et de l'action dans ce champ.

- **la qualité et l'organisation territoriale**

La région œuvre ainsi de manière structurante pour :

- la modernisation, le développement et l'adaptation de l'appareil de formation régional,
- le développement d'espaces d'innovation dans un champ particulièrement réglementé avec le fonds pour l'innovation en formation,
- la contribution à l'accueil et l'accompagnement des jeunes en Missions Locales

et pour favoriser une meilleure connaissance et une meilleure appropriation du champ complexe de la formation, la Région développe avec les acteurs locaux des « lieux ressources formation tout au long de la vie ».

Quatorze « Espaces Info Formation » portés par des Maisons de l'Emploi, des Missions Locales, ou d'autres structures apportent ainsi une information claire, simple sur la formation aux actifs de nos territoires. En 2013 est prévu l'accompagnement des démarches régionales de développement durable.

Ce segment est en légère diminution compte – tenu du transfert vers le segment 1.

Les mesures portent sur les plans d'accompagnement des emplois liés à la médiation sociale, à la croissance verte et à l'économie solidaire.

Par ailleurs, il est prévu d'inscrire dans ce segment des projets relatifs à l'installation de jeunes agriculteurs, à l'accompagnement de la vie associative, aux Missions Locales et au CORIF dans le cadre de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

- **Segment 3 : la mise en œuvre des formations dans le secteur santé-et social**

Ce segment est transféré vers la Formation Initiale.

- **Segment 4 : mesures d'accompagnement des publics**

22 000 personnes rémunérées par la Région,

1 000 personnes bénéficiant de la protection sociale pour des actions financées par d'autres partenaires.

En 2013, le système des boursiers de la formation professionnelle fera l'objet d'évolutions dans le cadre de la promotion sociale.

■ Segment 5 : Emplois d'Avenir

La Région particulièrement touchée par le chômage des jeunes souhaite s'engager dans le développement des Emplois d'Avenir :

- en apportant un soutien aux employeurs pour le reste à charge,
- et en déployant un dispositif d'accompagnement formation renforcée, en lien et en complémentarité des employeurs et des OPCA des secteurs d'activité concernés par ce dispositif.

Sur le premier volet de la stratégie régionale, l'intervention sera modulée en fonction des priorités régionales de développement d'activités nouvelles.

La Région souhaite s'engager massivement et vise l'accompagnement de 6000 à 10 000 Emplois d'Avenir en appui des dispositifs fixés dans le projet de loi.

21 millions d'euros d'AEP sont fléchés par redéploiement pour financer ce dispositif ; sur le volet formation les dispositifs de droit commun renforcés seront actionnés.

■ Communication

Ce segment est reconduit en baisse pour un montant de 250 000 euros et concerne les outils de communication permettant de faire connaître l'action régionale en matière de formation à l'aide de différents supports. Cette information concerne également le financement de différents évènements liés à la mise en œuvre du PACTE pour l'Emploi et l'Avenir des Jeunes.

Moyens

Au titre de la Formation Permanente, il est proposé d'inscrire d'une part, pour la section de fonctionnement un montant d'autorisation d'engagement pluriannuelle de :

- **121 272 033 euros** au titre du segment 1 pour le droit à la formation tout au long de la vie
- **10 626 026 euros** au titre du segment 2 pour l'accompagnement des politiques régionales,
- **47 137 466 euros** au titre du segment 4 pour les mesures d'accompagnement des publics,
- **21 800 000 euros** au titre des Emplois d'Avenir,

Soit un total budgétaire de **200 835 525 euros**.

D'autre part, pour la section d'investissement, un montant d'autorisation de programme de **1 206 000 euros**.

En termes de crédits de paiement, le budget primitif prévoit l'inscription de **159 513 770 euros** en fonctionnement et **1 000 000 euros** en investissement.

Le Fonds Social Européen sera sollicité à hauteur de **13 600 000 €** pour l'année 2013 sur la base des prévisions établies dans le cadre d'une subvention globale correspondant aux nouvelles dispositions du Programme Opérationnel 2007/2013.

DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE ET EVALUATION

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
1 890 000 € (hors TES)	2 437 995 € (dont TES)

DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE ET EVALUATION Fonctionnement
Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013
	PROSPECTIVE et ANIMATION TERRITORIALE				310 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	30 000,00
	Etudes et démarche prospective (Collège)	930	0202	DPE	160 000,00
	Rencontres Nouveau Siècle	930	0202	DPE	40 000,00
	SRADDT - actualisation et valorisation	930	0202	DPE	80 000,00
	EVALUATION DES POLITIQUES				200 000,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	10 000,00
	Développement des outils de l'évaluation(expertises, AMO)	930	0202	DPE	50 000,00
	Evaluation CPER-PO et thèmes transversaux	930	0202	DPE	135 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	5 000,00
	SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE				110 000,00
	Fournitures et consommables	930	0202	DPE	15 000,00
	Acquisition et mise à jour de bases de données	930	0202	DPE	50 000,00
	Développement des outils SIG (Expertises et AMO)	930	0202	DPE	40 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	1 000,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	4 000,00
	DEVELOPPEMENT DURABLE				590 000,00
	Fonctionnement du CERDD	930	0202	DPE	250 000,00
	Itinéraires DD	930	0202	DPE	200 000,00
	Développement des outils du DD (Expertises,AMO)	930	0202	DPE	75 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	25 000,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	40 000,00
	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - DEBAT PUBLIC				780 200,00
	Appui à la structuration des démarches de participation	930	0202	DPE	310 200,00
	Développement des outils du débat public (Expertises, AMO) hors coûts directs des débats	930	0202	DPE	170 000,00
	Démarches participatives	930	0202	DPE	300 000,00
	TESR				
	Transformation écologique	937	78	TES	447 795,00
	Total programmes				2 437 995,00

I - FINALITES ET PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2013

L'ensemble des missions menées au titre de cette fonction s'articule autour de la capacité à organiser tant en interne qu'en partenariat des éléments de réflexion et d'actions autour :

- **de l'observation régionale** au travers de la poursuite de la mise en œuvre du partenariat engagé entre la Région et l'INSEE et du développement d'indicateurs régionaux synthétiques et de suivi de leurs usages.
- **de la prospective** permettant ainsi à l'Institution de prendre en compte dans la mise en œuvre de ses politiques publiques actuelles les besoins et les grandes tendances de la société régionale de demain au travers de la poursuite des travaux du Collège Régional de Prospective, le suivi d'études prospectives, l'organisation des ateliers de prospective et des Rencontres du Nouveau Siècle.
- **de la planification régionale** permettant ainsi à l'Institution d'organiser son travail autour d'une compétence reconnue aux Régions notamment par le biais du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et de sa déclinaison territoriale. L'actualisation du SRADDT, en cours, devrait être validée en 2013 après une phase de consultation.
- **de l'évaluation des politiques régionales** mises en œuvre par l'Institution que ce soit au titre des compétences, des politiques d'initiatives régionales et des programmes contractualisés dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région et

des Programmes Opérationnels Européens 2007-2013, mais aussi en perspectives des programmes européens post 2013

- **de l'analyse spatiale**, appuyée sur le pôle de compétences constitué autour du système d'information géographique régional (SIGALE® et Atelier de Cartographie) en matière de traitement, d'analyse, de cartographie et de diffusion de l'information géographique et statistique
- **du développement durable**, concept qui s'affirme comme un principe directeur des politiques régionales au travers du Rapport Annuel de Situation et d'Orientations du Développement Durable, de l'Agenda 21 de la Région et la mise en place progressive de la DD conditionnalité et de la DD responsabilité via son Comité et l'action des services.
- **de la démocratie participative**, consistant à positionner l'Institution comme une collectivité à haute qualité démocratique, à articuler l'action participative de la Région avec celle des autres collectivités locales et à renforcer la capacité des habitants à prendre part à la vie publique et à qualifier le débat public régional et local.
- **de la transformation écologique et sociale** qui vise à promouvoir un nouveau modèle de Développement Durable au travers de 9 opérations de développement définissant des biens communs et associant les parties prenantes du projet.

II - MODES DE FAIRE

La mise en œuvre de ces missions se traduit essentiellement :

- par des programmes d'études et d'assistance technique menés en maîtrise d'ouvrage régionale, en co-maîtrise d'ouvrage ou co-pilotage avec nos partenaires (Etat, Départements, INSEE, Régions voisines,)
- par l'adhésion à des organismes nationaux et européens actifs et productifs dans les domaines de l'évaluation, de la prospective, de l'information géographique, du développement durable.
- par l'exploitation et le développement du potentiel du Système d'information géographique régional et de l'Atelier de Cartographie.
- par la mise au point d'outils méthodologiques permettant un meilleur suivi et une meilleure évaluation de même qu'une meilleure prise en compte du développement durable dans les politiques régionales et le soutien à la dynamique collective des acteurs.
- par la mise en place d'outils, de dispositifs, et d'espaces facilitant la démocratie participative.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - PARTENARIATS ASSOCIATIFS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
9 540 000,00 €	9 640 000,00 €	9 381 926,00 €	9 723 101,00 €

Communication	70 000,00 €	40 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	9 451 926,00 €	9 763 101,00 €
-------	----------------	-----------------------

PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/1/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				3 936 561,00	3 936 561,00	0,00
							0,00
PAS93501	CITOYENNETE	935	58	PAS	1 325 672,00	1 325 672,00	
PAS93502	CONSOMMATION RESPONSABLE ET COMMERCE EQUITABLE	935	58	PAS	410 637,00	410 637,00	
PAS93503	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	935	51	PAS	1 711 922,00	1 711 922,00	
PAS93504	AIDE AUX PROJETS DES JEUNES	935	58	PAS	488 330,00	488 330,00	
PAS93505	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	935	51	PAS			
Total programmes antérieurs					3 936 561,00	3 936 561,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
PAS93501	CITOYENNETE	935	58	PAS	2 460 000,00	1 222 122,00	1 237 878,00
PAS93502	CONSOMMATION RESPONSABLE ET COMMERCE EQUITABLE	935	58	PAS	550 000,00	285 000,00	265 000,00
PAS93503	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	935	51	PAS	5 680 000,00	3 789 418,00	1 890 582,00
PAS93504	AIDE AUX PROJETS DES JEUNES	935	58	PAS	950 000,00	490 000,00	460 000,00
	COMMUNICATION					40 000,00	0,00
	COMMUNICATION	930	0202	COM		40 000,00	
Total programmes					9 640 000,00	5 826 540,00	3 853 460,00
Total général						9 763 101,00	3 853 460,00

PARTENARIATIS ASSOCIATIFS

I – PRESENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS

L'égal accès aux droits, la participation de tous, l'expression et la lutte contre les discriminations sont les éléments clés de la politique régionale de citoyenneté. Le soutien au monde associatif et une réponse à ses besoins d'accompagnement et de projets collectifs en sont les vecteurs principaux.

Les partenariats associatifs s'inscrivent fortement dans le cadre du développement social durable des territoires. La prise en compte du fait européen, des territoires et de la répartition des compétences entre collectivités conduisent la Région à adapter ses modes d'intervention auprès des populations régionales pour :

- appuyer l'organisation régionale des mouvements et soutenir les initiatives citoyennes, de la lutte contre les discriminations à la consommation durable
- informer, soutenir la qualification des acteurs et des projets par la formation et les échanges d'expérience, la formulation des problématiques et leur mise en débat public, le développement des actions.

En 2013, le Conseil régional réaffirme son soutien aux associations autour d'une démarche structurante sur les pratiques participatives, et dans une perspective de revivification de l'éducation populaire.

Au titre de la Citoyenneté :

- Améliorer la lisibilité de l'action régionale auprès d'interlocuteurs souvent bénévoles et peu professionnalisés ;

diffuser les pratiques, qualifier les acteurs, repérer les besoins et les réponses pertinentes, redéfinir les modes d'intervention. 4 axes de travail structurent cette politique.

- Dans ce cadre, l'enjeu de la région est aussi de permettre un engagement rapide des crédits afin que les acteurs associatifs puissent mieux faire face aux difficultés.

Au titre du Développement Social Durable des territoires

- Travailler avec 3 agglomérations, à un conventionnement expérimental autour de leur projet de cohésion sociale, et développer les partenariats avec les initiatives et les organisations, en ayant une attention particulière aux populations les plus éloignées de la vie publique ou qui rencontrent le plus de difficultés (appui aux associations, fonds participatifs) ; favoriser la création de dynamiques territoriales de développement social durable, portées localement.
- Essaimer les expériences réussies de la politique de la ville à l'ensemble du territoire régional, notamment en termes de démocratie participative : diffusion des FPH en milieu rural (FLIP), structuration locale des projets associatifs sur la base des Quartiers d'Été, réseaux d'appui et d'échange des processus de participation des habitants et renforcement de l'appui méthodologique. Mise en place d'une démarche régionale de capitalisation rendant les informations accessibles à tous.

II – UNE VOLONTE DE DEVELOPPER LA LOGIQUE DE PROJET EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

Il s'agit de répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer les dynamiques d'échanges et de capitalisation en soutenant les têtes de réseaux par la mise en place d'outils collectifs et en favorisant les espaces d'échanges et de formations ;
- Soutenir et accompagner les initiatives créatrices de lien social, structurées autour de l'accompagnement des populations en difficultés, l'expression et l'information du citoyen.
- Appuyer les structures favorisant l'inclusion et la lutte contre les discriminations,
- Concourir à la qualification des dynamiques et à l'évolution des pratiques et politiques publiques.

1- La structuration régionale des acteurs et des initiatives :

L'Accompagnement et le Développement de la Vie Associative (ADVA) :

Mis en place en coopération avec l'Etat et la CPCA (conférence permanente des coordinations associatives), ce dispositif combine le soutien à la structuration et à la mutualisation des expériences, la simplification des démarches, la formation des bénévoles, la qualification. Il vise à développer les fonctions des têtes de réseau. En 2013, de nouveaux liens entre les réseaux mais aussi entre les réseaux et les initiatives locales sont à retisser.

La consommation durable :

En matière de consommation durable et de citoyenneté solidaire, il s'agit d'appuyer les consommateurs en favorisant l'innovation et l'élargissement des problématiques. L'objectif est bien de contribuer à une plus grande équité économique et à une plus grande justice par une meilleure prise en compte des aspects éthiques, équitables, environnementaux et démocratiques.

La Région a enclenché une dynamique collective de pédagogie et de promotion de la consommation responsable, en articulant le Fonds d'initiative pour une Consommation Engagée (FIPCE) avec les programmes d'écocitoyenneté de la délégation à l'environnement et l'ADEME. En parallèle, une réflexion sur la mise en place d'une plateforme des acteurs de la consommation responsable devrait se concrétiser en 2013, de même que seront reconduites et étendues les démarches de sensibilisation des jeunes « lycéens consommateurs ».

Une trentaine d'écoles de consommateurs sont inscrites dans un projet européen sur la question du gaspillage alimentaire – Greencoock. Ce projet européen qui se développe avec une douzaine de partenaires belges, néerlandais, allemands et anglais sera clôturé par un grand rassemblement en juin 2013 qui permettra de présenter les réalisations faites sur la question du gaspillage alimentaire mais aussi de lancer formellement la plateforme des acteurs et de recevoir le titre de Territoire de Commerce Equitable, décerné par le jury de la campagne Territoires de Commerce Equitable pour une durée de 2 années, donc jusqu'à fin 2014.

Le tourisme responsable est aussi une préoccupation de la politique de commerce équitable. L'élaboration de circuits avec les territoires de coopération (notamment au Maroc) a été proposée en 2012 au personnel régional. La démarche sera poursuivie et amplifiée en 2013, avec une réflexion également sur les filières de produits responsables.

2- L'égalité de droits et la dignité :

L'égalité entre les hommes et les femmes :

La Région a signé, en 2011, la charte européenne pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et a engagé le plan de travail qui lui est assorti, défini à partir des travaux de l'Observatoire Régional de la Parité... Ce projet s'appuie sur l'action des 9 C.I.D.F.F., porteurs d'information et de soutien aux projets de femmes et d'autres associations qui travaillent sur la question.

L'égalité des droits et contre les discriminations agissent à différents niveaux de territoire et sont porteuses d'actions ou de projets créateurs de lien social. La Région soutient les associations dont les actions visent à renforcer les démarches collectives (l'information, la formation, l'expression, la participation et l'innovation dans la démarche) et celles dont les actions visent à accompagner la capacité individuelle à s'intégrer dans le collectif au travers de l'accès aux droits et à l'espace public, de l'aide à agir et de la reconnaissance des publics en déni de citoyenneté.

Au titre du Développement Social Durable des territoires.

La politique de la ville a été redéfinie profondément en 2012, pour passer à une réelle stratégie de Développement social durable

des territoires. Cette stratégie permettra, en 2013, de développer de nouveaux modes de conventionnement avec les territoires organisés, de différencier les modes d'intervention de la Région en fonction des réalités locales et des niveaux de difficultés. Elle s'appuie sur les acquis d'opérations comme « Nos Quartiers d'Été » ou l'extension des Fonds de Participation des Habitants (FPH) aux territoires ruraux mais aussi sur le redéploiement et le renforcement de l'appui méthodologique aux territoires et aux acteurs.

Pour rappel :

- Le « Fonds de Participation des Habitants » concerne 120 communes. C'est un outil de démocratie locale reposant sur la mobilisation des associations, des collectivités publiques. Il vise à accompagner les habitants, notamment dans le cadre des démarches de rénovation urbaine...
- Nos Quartiers d'été : au titre de la Politique de la Ville, l'opération mobilise plus de 100 communes et plus de 2 500 associations, plusieurs milliers de bénévoles pour 1 000 journées d'animations et plus de 500 000 personnes. Elle s'organise dans un travail de structuration et d'animation à l'échelle régionale, d'articulation des projets d'été avec les autres temps à l'année et d'échanges entre les territoires.

Ainsi, la Région entend bien réaffirmer son engagement pour un développement équitable des territoires.

III - UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT ET DE L'EMPLOI DES JEUNES ;

Depuis 2011, la Région accompagne la mise en place du service civique volontaire en soutenant les associations du territoire qui accueillent des jeunes volontaires. Cette démarche s'intègre pleinement dans le PACTE pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes.

L'objectif de cette démarche est double :

- grâce au Pôle d'Appui Régional au Service Civique, il s'agit d'accompagner et d'outiller les structures pour accueillir au mieux les jeunes et favoriser leur insertion ;
- par le soutien à ces expériences citoyennes, la Région assure une qualification effective des volontaires - à valoriser - afin de permettre un accès à l'emploi ou à la formation à l'issue du volontariat.

En 2013, l'accent sera particulièrement mis sur l'engagement et le bénévolat des jeunes. Sensibiliser et inciter les jeunes à développer des actions citoyennes, pour valoriser et reconnaître ces initiatives, en inscrivant notamment cette démarche dans le PACTE, mais aussi dans les démarches citoyennes.

IV – VERS UNE DEMARCHE DE MECENAT SOLIDAIRE

Pour contribuer davantage à l'attractivité du territoire régional et à la nécessaire solidarité des territoires entre eux, une démarche de recherche de fonds privés sera entreprise. Sur des politiques telles que celles de citoyenneté, de relations internationales ou de

développement social durable des territoires qui ont déjà intéressé en 2012 des fondations d'entreprises telles que la fondation Macif et la fondation Veolia, la démarche sera poursuivie et amplifiée afin de créer un réel effet levier sur le rayonnement des politiques régionales.

FORMATIONS INITIALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
371 303 962,00 €	176 183 304,00 €	171 500 000,00 €	175 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
107 180 900,00 €	112 749 000,00 €	106 586 300,00 €	109 247 103,00 €

Affaires juridiques	1 635 500,00 €	1 613 000,00 €
Communication	550 000,00 €	440 000,00 €

Total	108 771 800,00 €	111 300 103,00 €
--------------	-------------------------	-------------------------

Programmes antérieurs

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				590 319 790,45	141 749 790,00	448 570 000,45
9012010201	LYCEES	902	222	DFI	24 309 300,54	5 668 948,61	18 640 351,55
9012010202	LYCEES	902	222	DFI	20 000,00		20 000,00
9012011201	PROGRAMME DE VIE LYCEENNE	902	222	DFI	2 081 937,36	0,00	2 081 937,36
9012013601	PROGRAMMES ANTERIEURS A 1999	902	222	DFI	3 561 436,44	520 309,19	3 041 127,25
LYC90201	LYCEES PUBLICS	902	222	DFI	470 536 830,84	104 859 124,66	365 677 706,18
LYC90202	LYCEES PRIVES	902	223	DFI	18 884 421,20	12 930 373,00	5 954 048,20
LYC90203	CITES MIXTES - Investissement	902	224	DFI	58 719 062,83	11 000 015,00	47 719 048,21
LYC90205	LYCEES PUBLICS SUBVENTION	902	222	DFI	6 702 580,03	4 223 185,50	2 479 394,53
LYC90206	LYCEES HORTICOLES	902	222	DFI	3 900 426,49	1 600 462,34	2 299 964,15
LYC90207	COOPERATION DECENTRALISEE	902	222	DFI	1 603 794,72	947 371,70	656 423,02
	Total programmes antérieurs				590 319 790,45	141 749 790,00	448 570 000,45

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
LYC90201	ETUDES ET TRAVAUX LYCEES PUBLICS				128 404 210,00	21 002 210,00	107 402 000,00
	Réhabilitations et restructurations	902	222	DFI	59 232 060,00	7 017 060,00	52 215 000,00
	Réhabilitations et restructurations Cités mixtes	902	224	DFI	1 874 150,00	824 150,00	1 050 000,00
	Constructions neuves	902	222	DFI	35 500 000,00	4 950 000,00	30 550 000,00
	Crédits d'urgence délégués	902	222	DFI	3 100 000,00	3 100 000,00	0,00
	Installations sportives	902	222	DFI	22 400 000,00	400 000,00	22 000 000,00
	Développement du numérique	902	222	DFI	898 000,00	611 000,00	287 000,00
	Logements de fonction	902	222	DFI	3 000 000,00	1 800 000,00	1 200 000,00
	Immobilier par destination (matériel de restauration scolaire)	902	222	DFI	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00
	Acquisition de matériels pour les EMOP	902	222	DFI	200 000,00	100 000,00	100 000,00
LYC90202	LYCEES PRIVES				16 776 000,00	3 740 000,00	13 036 000,00
	Subventions aux Lycées privés - Travaux	902	223	DFI	15 000 000,00	3 000 000,00	12 000 000,00
	Subventions aux Lycées privés - Equipements	902	223	DFI	600 000,00	250 000,00	350 000,00
	Subventions aux Lycées privés agricoles	902	223	DFI	576 000,00	240 000,00	336 000,00
	Subventions aux Maisons familiales rurales	902	223	DFI	600 000,00	250 000,00	350 000,00
LYC90205	LYCEES PUBLICS SUBVENTION				3 330 000,00	1 410 000,00	1 920 000,00
	Subventions aux communes et aux structures intercommunales	902	222	DFI	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Subventions aux EPLE	902	222	DFI	1 330 000,00	410 000,00	920 000,00
LYC90208	EQUIPEMENTS LYCEES PUBLICS				27 673 094,00	7 098 000,00	20 575 094,00
	Equipements lycées publics	902	222	DFI	27 673 094,00	7 098 000,00	20 575 094,00
	Total programmes				176 183 304,00	33 250 210,00	142 933 094,00
	Total général					175 000 000,00	591 503 094,45

FORMATIONS INITIALES
Programmes antérieurs
Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				13 440 348,14	8 775 000,00	4 665 348,14
9432010201	LYCEES	932	222	DFI			0,00
LYC93201	SERVICES COMMUNS	932	20	DFI	0,00	0,00	0,00
LYC93202	LYCEES PUBLICS	932	222	DFI	0,00	0,00	0,00
LYC93203	LYCEES PRIVES	932	223	DFI	0,00	0,00	0,00
LYC93204	CITES MIXTES	932	224	DFI	75 000,00	75 000,00	0,00
LYC93205	AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	932	28	DFI	10 455 348,14	8 630 000,00	1 825 348,14
LYC93206	LYCEES AGRICOLES PUBLICS	932	222	DFI	0,00		0,00
		932	28	DFI	110 000,00	70 000,00	40 000,00
LYC93207	LYCEES PUBLICS MAINTENANCE PATRIMONIALE	932	222	DFI	2 800 000,00		2 800 000,00
LYC93208	AFFAIRES JURIDIQUES (gestion annuelle)	932	222	DFI			0,00
		932	224	DFI			0,00
Total programmes antérieurs					13 440 348,14	8 775 000,00	4 665 348,14

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
LYC93202	DOTATIONS LYCEES PUBLICS			DFI	57 900 000,00	57 750 000,00	150 000,00
	Dotation globale de fonctionnement	932	222	DFI	56 800 000,00	56 800 000,00	0,00
	Dotations complémentaires	932	222	DFI		0,00	0,00
	Dotation aide régionale en faveur du sport	932	222	DFI	400 000,00	350 000,00	50 000,00
	Dotations aux frais de transport	932	222	DFI	700 000,00	600 000,00	100 000,00
LYC93203	FORFAITS REGIONAUX D'EXTERNAT - LYCEES PRIVES			DFI	29 000 000,00	29 000 000,00	0,00
	Forfait Régional d'Externat - part fonctionnement (FRE)	932	223	DFI	18 000 000,00	18 000 000,00	0,00
	Forfait Régional d'Externat - part personnel (FRE TOS)	932	223	DFI	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00
LYC93205	AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES			DFI	21 609 000,00	11 522 103,00	10 086 897,00
	Activités culturelles	932	28	DFI	2 475 000,00	500 000,00	1 975 000,00
	Activités physiques et sportives	932	28	DFI	1 000 000,00	600 000,00	400 000,00
	Restauration	932	28	DFI	424 000,00	50 000,00	374 000,00
	Nouvelles technologies	932	28	DFI	2 100 000,00	300 000,00	1 800 000,00
	Aides aux personnes (chéquiers, ARH)	932	28	DFI	15 450 000,00	10 012 103,00	5 437 897,00
	Autres	932	28	DFI	160 000,00	60 000,00	100 000,00
LYC93207	LYCEES PUBLICS MAINTENANCE PATRIMONIALE			DFI	4 240 000,00	2 200 000,00	2 040 000,00
	Entretien - services	932	222	DFI	2 280 000,00	1 500 000,00	780 000,00
	Travaux	932	222	DFI	1 720 000,00	600 000,00	1 120 000,00
	Cités mixtes				240 000,00	100 000,00	140 000,00
	COMMUNICATION					440 000,00	0,00
	Communication	930	0202	COM		440 000,00	
Total programmes					112 749 000,00	100 912 103,00	12 276 897,00
Total général						109 687 103,00	16 942 245,14

LYCEES

Les lycées sont le premier outil de formation de la jeunesse de la région. L'action de la collectivité en leur faveur s'inscrit dans les axes du Schéma Régional des Formations et de son volet professionnel, le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles). Cette action est structurée par les ambitions du lycée du III^e millénaire : faire des lycées de véritables campus de la formation tout au long de la vie et répondre aux enjeux de la haute qualité sociétale.

La réalisation des priorités de la Région s'appuie sur le dialogue individualisé avec les établissements.

Le Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) 2011-2015, qui représente 700 M€, traduit ces ambitions par des constructions, restructurations, aménagements des lieux de formation.

La section d'investissement prévoit 176,2 M€ d'AP et 175 M€ de CP. La section de fonctionnement prévoit, elle, 112,7 M€ d'AEP et 109,7 M€ de CP.

Axe 1 – Définir et accompagner l'ambition pour l'éducation et la formation

FAIRE FONCTIONNER LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES

La Région assure le fonctionnement des lycées publics, dont elle contrôle budgets et comptes financiers. Elle incite à une

utilisation rationnelle, sobre en énergie et conforme aux exigences du développement durable, des crédits régionaux.

Le montant de **la dotation de fonctionnement des EPLE** pour 2013 est identique à celui de 2012. Les crédits inscrits au BP prévoient la possibilité d'une aide aux établissements en difficulté ou dont les capacités d'autofinancement auraient diminuées. Ils intègrent aussi le financement des dotations « sports » et « transports », afin de faciliter la mobilité et la pratique de l'EPS.

La Région finance le **fonctionnement des lycées privés** via les deux parts du forfait régional d'externat (la première liée au fonctionnement, la seconde aux personnels techniques). Elle finance également des dépenses d'investissement en leur faveur.

La Région soutient ainsi l'effort des communautés éducatives en leur fournissant les conditions de travail adaptées à leurs missions.

BATIR DES LYCEES ACCUEILLANTS, SOBRES EN ENERGIE, OUVERTS SUR LEUR ENVIRONNEMENT

Maître d'ouvrage des opérations d'investissement dans les lycées publics, la Région investit pour la **construction, la réhabilitation, la rénovation des établissements**. Elle finance l'acquisition des bâtiments ou terrains nécessaires à l'enseignement.

La Région adapte les locaux des établissements, du fait d'évolutions pédagogiques ou pour l'amélioration du quotidien. Elle modernise les salles de classe, créant de réels locaux de vie, foyers, internats, demi-pensions. Elle doit aussi parer de manière réactive à la réalisation de travaux d'urgence et mener des interventions imprévues.

Le Programme Prévisionnel des Investissements 2011-2015 est décliné dans une « Programmation 2013 » qui liste de manière lisible, détaillée et complète, l'ensemble des interventions programmées, autour de la Haute Qualité Sociétale et de la Formation Tout au Long de la Vie.

Les principaux axes de l'intervention régionale restent la sécurité et la correction des désordres éventuellement constatés, les aménagements pédagogiques, l'optimisation des surfaces et la réduction des espaces inutilisés, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Le lycée du III^e millénaire est un lycée ouvert sur son environnement, sobre et accueillant.

Axe 2 – Optimiser et rendre lisibles les parcours de formation

FAIRE VIVRE LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS ET LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)

Les COS (Contrats d'Objectifs Sectoriels) déclinent, pour chaque secteur professionnel, les principes du CPRDFP et constituent des références pour l'évolution de la carte des formations : les réalisations de la collectivité sont conçues dans un cadre partenarial.

La collectivité facilite la poursuite de parcours de formation fluides, lisibles, pour tous les jeunes, de bac+3 à bac-3. L'offre de formation doit être proche et diversifiée : **les lycées sont de véritables outils d'aménagement du territoire et constituent des tremplins pour l'avenir de la région.**

Axe 3 – Faciliter la connaissance des métiers et l'accès à l'emploi

Le budget lycée participe directement à l'objectif régional de faciliter la connaissance des métiers par les élèves. L'acquisition des métiers et l'insertion dans l'emploi sont facilitées par la politique d'équipement pédagogique et d'équipement en matériels liés aux technologies de l'information et de la communication éducatives dans les lycées.

REPONDRE AUX EVOLUTIONS DES BESOINS PEDAGOGIQUES

Les évolutions des structures pédagogiques des établissements peuvent se traduire par des besoins d'équipements spécifiques. Les réformes des voies technologiques et professionnelles ont des incidences sur les structures et les matériels des EPLE. **Afin de répondre à l'enjeu d'adaptation permanente de l'appareil de formation, la Région prépare, en liaison avec les établissements, les dotations nécessaires.**

SE CONNECTER

En développant de façon volontariste l'accès aux espaces numériques dans les établissements et en expérimentant des modalités nouvelles d'appui à l'enseignement, le budget donne la possibilité de disposer de supports matériels performants et innovants tout en accroissant la diffusion de la culture numérique chez les élèves.

La Région est engagée dans une politique de raccordement au haut-débit pour tous les EPLE et garantit l'accès de tous aux Espaces Numériques de Travail **Savoirs Numériques 59/62**.

La Région développe et soutient l'accès de tous les lycées au numérique.

Axe 4 – Reconnaître l'apprentissage comme voie de réussite

INVESTIR POUR L'APPRENTISSAGE PUBLIC

Le CPRDFP promeut le développement des parcours de formation en alternance et en particulier en apprentissage, voie de réussite, d'excellence et d'insertion. C'est pourquoi le budget Lycées intègre, en investissement, la possibilité de mener des opérations au sein des EPLE pour accueillir des apprentis relevant du CFA Académique.

Axe 5 – Garantir l'égalité des droits et prévenir le décrochage

AIDER LE FAMILLES

Soucieuse de la gratuité de l'enseignement pour garantir l'égalité des droits à la formation, la Région mène depuis 2004 une politique d'aide directe aux lycéens pour la location ou l'achat des manuels et fournitures scolaires. Le budget 2013 conserve cette politique qui touche toutes les familles de l'académie à travers le « Chéquier Livres Région ».

SOUTENIR LES PROJETS EDUCATIFS, OUVRIR SUR LE MONDE

Une subvention Coup de pouce apporte une aide aux projets courants des établissements, sur une base forfaitaire prenant

notamment en compte le nombre de boursiers. Les Initiatives Lycéennes, Ici et ailleurs (ILIA), soutiennent des actions de plus grande envergure et de mobilité. Enfin, l'éducation à l'image et à la pratique théâtrale est accompagnée avec Lycéens et Apprentis au Cinéma et Lycéens et Apprentis en Avignon.

La Région fait de l'éducation et de la formation des outils d'émancipation, d'insertion et de créativité, à la portée de chaque jeune.

LE BUDGET PARTICIPATIF DES LYCEES (BPL) : LA DEMOCRATIE POUR AMELIORER SON CADRE DE VIE

En 2013, la Région étend le Budget Participatif des Lycées à de nouveaux établissements, afin que la communauté éducative, dans son ensemble, puisse se saisir de l'amélioration de son quotidien, via le soutien à des projets débattus par l'ensemble des « habitants » du lycée.

SANTE, CONFIANCE, CONVIVIALITE, ACCESSIBILITE, DEVELOPPEMENT DURABLE : LES 5 OBJECTIFS DU PROJET REGIONAL POUR LA RESTAURATION

La Région aide tous les établissements, à garantir l'accès de tous à la demi-pension. Les 5 objectifs du Projet Régional de restauration visent à faire des 160 sites de restauration de la région des lieux sûrs, d'éducation et de bien-être.

CULTURE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
8 000 000,00 €	6 900 000,00 €	9 800 000,00 €	8 200 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
46 982 000,00 €	43 685 250,00 €	46 444 000,00 €	44 519 703,00 €

Communication	250 000,00 €	202 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	46 694 000,00 €	44 721 703,00 €
-------	-----------------	------------------------

CULTURE
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				11 640 812,00	6 617 500,00	5 023 312,00
DCU90301	ACTIVITES D'INITIATIVE REGIONALE	903	312	DCU	0,00	0,00	0,00
		903	313	DCU	75 000,00	75 000,00	0,00
DCU90302	CAPITALE REGIONALE DE LA CULTURE	903	312	DCU	0,00	0,00	0,00
		903	313	DCU	500 000,00	0,00	500 000,00
DCU90303	ANTENNE DU LOUVRE	903	313	DCU			0,00
DCU90304	ART ET CULTURE	903	311	DCU	492 500,00	192 500,00	300 000,00
		903	312	DCU	5 010 000,00	4 100 000,00	910 000,00
DCU90305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL	903	313	DCU	5 190 000,00	1 876 688,00	3 313 312,00
DCU90306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES	903	312	DCU	350 000,00	350 000,00	0,00
DCU90501	PAYS PATRIMOINE BATI	905	53	DCU	23 312,00	23 312,00	0,00
Total programmes antérieurs					11 640 812,00	6 617 500,00	5 023 312,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DCU90304	ART ET CULTURE				4 020 000,00	1 090 000,00	2 930 000,00
	Equipements structurants	903	311	DCU	0,00	0,00	0,00
	Enseignement artistique						
	Autres équipements structurants	903	312	DCU	2 300 000,00	490 000,00	1 810 000,00
	Accompagnement de la dynamique artistique et culturelle	903	312	DCU	1 720 000,00	600 000,00	1 120 000,00
DCU90305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL				1 800 000,00	168 500,00	1 631 500,00
	Patrimoine matériel et immatériel	903	313	DCU	1 800 000,00	168 500,00	1 631 500,00
DCU90306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES				1 080 000,00	324 000,00	756 000,00
	Operations d'initiative régionale et actions transversales	903	313	DCU	80 000,00	24 000,00	56 000,00
	Operations d'initiative régionale et actions transversales	903	312	DCU	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
Total programmes					6 900 000,00	1 582 500,00	5 317 500,00
Total général						8 200 000,00	10 340 812,00

CULTURE

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				11 809 277,00	11 809 277,00	0,00
DCU93303	LOUVRE LENS	933	313	DCU	0,00	0,00	0,00
DCU93304	ART ET CULTURE	933	311	DCU	1 146 567,00	1 146 567,00	0,00
		933	312	DCU	8 215 000,00	8 215 000,00	0,00
DCU93305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL	933	313	DCU	1 101 700,00	1 101 700,00	0,00
DCU93306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES	933	313	DCU	200 000,00	200 000,00	0,00
		933	312	DCU	1 136 910,00	1 136 910,00	0,00
DCU93501	PAYS PATRIMOINE BATI	935	53	DCU	9 100,00	9 100,00	0,00
	Total programmes antérieurs				11 809 277,00	11 809 277,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DCU93303	LOUVRE LENS				0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement du Louvre-Lens	933	313	DCU	0,00	0,00	0,00
DCU93304	ART ET CULTURE				35 343 750,00	26 980 676,00	8 363 074,00
	Equipements structurants Enseignement artistique	933	311	DCU	4 597 615,00	3 448 200,00	1 149 415,00
	Autres équipements structurants	933	312	DCU	14 229 040,00	11 383 500,00	2 845 540,00
	Accompagnement de la dynamique artistique et culturelle	933	312	DCU	16 517 095,00	12 148 976,00	4 368 119,00
DCU93305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL				4 885 300,00	3 653 750,00	1 231 550,00
	Equipements structurants du patrimoine	933	313	DCU	3 974 300,00	2 980 750,00	993 550,00
	Accompagnement de la dynamique patrimoniale	933	313	DCU	851 000,00	643 000,00	208 000,00
	Inventaire régional du patrimoine culturel	933	313	DCU	60 000,00	30 000,00	30 000,00
DCU93306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES				3 456 200,00	2 076 000,00	1 380 200,00
	Grands projets régionaux patrimoniaux	933	313	DCU	1 110 000,00	200 000,00	910 000,00
	Grands projets régionaux arts et culture	933	312	DCU	2 000 000,00	1 600 000,00	400 000,00
	Coopération internationale	933	312	DCU	346 200,00	276 000,00	70 200,00
	Autres actions transversales	933	312	DCU	0,00	0,00	0,00
	COMMUNICATION	930	0202	COM		202 000,00	
	Total programmes				43 685 250,00	32 912 426,00	10 974 824,00
	Total général					44 721 703,00	10 974 824,00

CULTURE

En 2013, la Région Nord-Pas de Calais confirme, à nouveau, son engagement historique auprès des acteurs et structures culturelles tout en développant, à son initiative, des projets culturels structurants en partenariat avec des territoires infra-régionaux et des établissements culturels nationaux dans le cadre de la décentralisation.

L'objectif de cette stratégie est de garantir un service public de qualité et de favoriser, sur chacun des infra-territoires, l'émergence d'une économie à la fois résidentielle et présenteielle.

Cette stratégie s'incarne dans :

- une véritable démocratie culturelle dans son acception la plus large
- un aménagement équilibré et équitable des territoires dans le souci d'une solidarité générant du lien social
- le développement de l'attractivité de la région par ses territoires en suscitant des « effets leviers » nécessaires à leur structuration.

Ainsi la politique culturelle se décline en trois axes irrigués par les notions d'attractivité et de solidarité :

- le soutien à la création et à la diffusion des arts vivants et des arts visuels
- la valorisation du patrimoine matériel et immatériel
- les opérations d'initiative régionale

C'est le croisement de ces objectifs et la synergie des actions propres à chaque secteur qui permettra à la Région de rendre le service attendu par l'habitant et de se positionner sur la scène nationale et européenne.

En 2013, l'action culturelle régionale affiche l'ambition de répondre également à la problématique d'une nouvelle forme de cohésion sociale en appréhendant la culture comme générateur de lien social avec la refonte du dispositif « Culture et Territoire ».

Alors que l'ensemble des collectivités territoriales connaissent, sans exception, un budget de plus en plus contraint qui exige de contenir les dépenses, la culture, comme tous les autres secteurs de l'institution régionale, a rationalisé ses interventions tout en préservant le sens de son action.

Rappelons à cet égard, que la Région Nord- Pas de Calais se positionne comme la 3^{ème} région française sur ce thème et maintient, une fois de plus, son engagement exceptionnel en faveur de la culture.

Il convient de noter que le budget de la Culture ne comprend pas celui dévolu au Louvre-Lens et que les activités de la Maison du Projet (65 000 visiteurs depuis sa création) ont pris fin avec l'ouverture du Louvre-Lens, le 4 décembre dernier.

1 – CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Une enveloppe globale de 43 685 250 € est inscrite en 2013 et se répartit de la façon suivante :

- 80 % pour le segment « Art et Culture » pour le soutien à la création et à la diffusion des arts vivants et des arts visuels, à l'action culturelle et à la formation.

L'accompagnement de la Région s'exerce non seulement auprès des équipements culturels de référence sur le plan régional, national et international mais, également, auprès de ceux qui sont indispensables au maillage du territoire régional.

Que ce soit en terme de soutien au programme d'activités ou en terme de subvention aux projets, la Région est animée de la volonté d'agir dans un souci constant d'équité et de démocratisation culturelle.

La création est toujours au cœur de l'action culturelle avec le « Fonds d'Aide à la Création Artistique et Régionale » ainsi que la formation par le biais de l'enseignement artistique.

- 11 % pour le segment « patrimoine matériel et immatériel »

La Région, accompagnera, aux côtés des territoires et autres partenaires, les projets de valorisation du patrimoine régional pour donner à cette problématique une visibilité plus importante, tant auprès des habitants que sur le plan national et international.

L'aide à la rénovation du petit patrimoine rural sera poursuivi pour les communes de moins de 2000 habitants.

- 8 % pour les opérations d'initiative régionale

Que ce soit avec « Capitale Régionale de la Culture » à Dunkerque en 2013, l'implantation de l'IMA sur le secteur de Roubaix et Tourcoing ou « Versailles à Arras » avec « Roulez Carrosses » qui se poursuivra jusqu'en novembre 2013, il s'agit de créer sur les territoires les conditions d'une offre structurante.

En impliquant à la fois les structures culturelles régionales, les collectivités locales concernées et les grands établissements nationaux, ces projets ont un objectif d'aménagement et de développement des territoires.

Alors que les grands établissements nationaux recherchent, de plus en plus, à diversifier leur public et à s'inscrire dans une démarche de décentralisation culturelle, la Région Nord-Pas de Calais s'est saisie de cette opportunité dans l'objectif de rapprocher les œuvres emblématiques du patrimoine national des habitants de notre territoire.

- Près d'1% pour la coopération internationale.

La coopération culturelle euro-régionale et internationale est spécifique à la Région Nord Pas de Calais, autorité de gestion de grands programmes européens (Interreg en particulier). Elle est un moyen transversal au service de la politique culturelle de la Région, dont elle prend en compte les nouvelles orientations. Elle contribue également à compléter les dispositifs stratégiques mis en place dans le cadre de plusieurs politiques régionales.

Deux volets additionnels culture devraient être signés avec des collectivités du Sénégal et du Brésil.

Par ailleurs, la Région est chef de file du programme Tool Quiz financé à plus de 75% pour l'Union Européenne. Ce dispositif préfigure de nouvelles articulations stratégiques, sur l'emploi notamment. Il s'agit d'un chantier qui peut faire l'objet d'un partenariat avec l'Etat dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

Pour l'ensemble de ces lignes, la capacité de paiements est fixée à 44 721 703 €.

2 – CREDITS D'INVESTISSEMENT

Des enveloppes 6 900 000 € en autorisations de programme et de 8 200 000 € en crédits de paiement sont fixées au budget.

Ce budget permettra :

- d'honorer des engagements conclus notamment pour la rénovation de certains édifices patrimoniaux (patrimoine remarquable, musées ...) et culturels,
- de participer aux investissements de la prochaine capitale régionale,
- de poursuivre le financement de projets notamment dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma (fonds de coproduction du Crrav, remise à niveau d'équipements numériques des salles de cinéma en région).

CULTURE - LOUVRE LENS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
29 200 000,00 €	0,00 €	77 968 532,00 €	22 441 500,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
5 500 000,00 €	8 709 115,00 €	5 500 000,00 €	8 709 115,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------

Total	5 500 000,00 €	8 709 115,00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

GPR Louvre-Lens

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				24 241 500,00	22 441 500,00	1 800 000,00
GPR90301	LOUVRE LENS	903	313	GPR	24 241 500,00	22 441 500,00	1 800 000,00
Total programmes antérieurs					24 241 500,00	22 441 500,00	1 800 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
GPR90301		903	313	GPR			0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						22 441 500,00	1 800 000,00

FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				0,00	0,00	0,00
DCU93310	FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS	933	313	DCU	0,00	0,00	0,00
Total programmes antérieurs					0,00	0,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DCU93310	FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS				8 709 115,00	8 709 115,00	0,00
	Fonctionnement du Louvre-Lens	933	313	DCU	8 709 115,00	8 709 115,00	0,00
Total programmes					8 709 115,00	8 709 115,00	0,00
Total général						8 709 115,00	0,00

MUSEE DU LOUVRE-LENS

En investissement

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la réalisation des travaux, qui s'est concrétisée par la livraison des bâtiments dédiés au musée, l'installation des œuvres début du deuxième semestre 2012 et l'inauguration officielle du musée le 4 Décembre 2012.

Le restaurant et les dernières plantations du parc seront totalement finalisés durant le premier trimestre 2013.

Les crédits de paiements en 2013 s'élèvent à 22,44 M€

Le dossier FEDER a été validé par la commission européenne pour une subvention de 35 M€

En fonctionnement

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Louvre Lens est totalement opérationnel.

Le montant de 8,71 M€ inscrit en crédits de paiement pour 2013 couvre la participation de la Région au budget de l'EPCC.

CULTURE - NOTRE-DAME DE LORETTE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
5 650 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	4 600 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €		0,00 €	

Communication	0,00 €
---------------	--------

Total	0,00 €
-------	---------------

Mémorial Régional sur le site de Notre Dame de Lorette
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				5 887 669,00	4 600 000,00	1 287 669,00
GPR90304	Notre Dame de Lorette	903	313	GPR	5 887 669,00	4 600 000,00	1 287 669,00
Total programmes antérieurs					5 887 669,00	4 600 000,00	1 287 669,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
GPR90304	Notre Dame de Lorette	903	313	GPR			0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						4 600 000,00	1 287 669,00

MEMORIAL REGIONAL NOTRE DAME DE LORETTE

Contribution majeure de la Région Nord Pas de Calais aux commémorations nationales et internationales qui marquent le centenaire de la première guerre mondiale, la construction d'un mémorial dédié aux 600 000 morts de ce conflit tombés sur le sol de la région est une œuvre de mémoire qui s'inscrit dans le cadre du programme de revalorisation des abords de la nécropole nationale de Notre Dame de Lorette, plus grande nécropole militaire française, et dans la prolongation du programme régional « chemins de mémoire en Nord Pas de Calais ».

L'inscription budgétaire proposée, de 4,6 M€, permettra de poursuivre les études de conception, lancer les consultations d'entreprises de travaux, et démarrer le chantier.

MINEURS DU MONDE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
400 000,00 €	330 000,00 €	300 000,00 €	238 824,00 €

Communication		80 000,00 €
---------------	--	--------------------

Total	300 000,00 €	318 824,00 €
-------	--------------	---------------------

Mineurs du Monde
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				237 500,00	100 000,00	137 500,00
		933	313	DG3	230 000,00	92 500,00	137 500,00
		933	313	MDM	7 500,00	7 500,00	0,00
	Total programmes antérieurs				237 500,00	100 000,00	137 500,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					330 000,00	138 824,00	191 176,00
MDM93301	Mineurs du Monde	933	313	MDM	330 000,00	138 824,00	191 176,00
						80 000,00	
	COMMUNICATION	930	0202	COM		80 000,00	
	Total programmes				330 000,00	218 824,00	191 176,00
	Total général					318 824,00	328 676,00

MINEURS DU MONDE

Mineurs du Monde est un programme ancré dans la réalité du territoire régional, dans le sillage de la récente inscription du bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial de l'UNESCO, dans celui de l'arrivée en décembre prochain du musée du Louvre à Lens et dans la volonté de faire de notre ancien bassin minier (500 000 habitants) une métropole durable (EURALENS)...

Les missions dévolues aujourd'hui à *Mineurs du Monde* sont les suivantes : montrer que les parcours individuels de nos anciens mineurs ont une dimension universelle ; partager auprès des bassins miniers du monde entier notre expérience de la reconversion ; faire progresser l'appropriation par les habitants de la démarche "développement durable" sur notre territoire abîmé par deux siècles d'exploitation charbonnière ; mettre en réseau ressources et chercheurs.

Mineurs du Monde est un programme transversal de notre institution contribuant à sa politique culturelle, à sa politique d'aménagement, à la construction de ses relations à l'international. Les actions labellisées *Mineurs du Monde* - qui, tant dans leur conception que dans leur réalisation effective, doivent mobiliser localement et être porteuses d'une valeur ajoutée et d'un potentiel de transfert - relèveront pour la plupart des lignes budgétaires des politiques correspondantes.

Cependant, un certain nombre d'actions à mettre en œuvre en 2013 sont particulièrement spécifiques à ce programme régional. Il s'agit tout particulièrement :

- de l'accord cadre d'études sur les lieux dédiés à *Mineurs du Monde* : le 11/19 de Loos-en-Gohelle, l'ancienne salle de spectacle du Cantin à Lens et le site de Saint-Amé à Liévin ;
- de l'enrichissement de la fresque hypermédia *Mineurs du Monde* – INA ;
- de la construction du partenariat avec les universités régionales : avec l'université d'Artois pour la construction de l'université populaire *Mineurs du Monde* dans les anciens Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Lens (aujourd'hui faculté Jean Perrin) ; avec l'université de Lille-3 pour l'organisation du premier colloque international *Mineurs du Monde* au printemps 2013 ;
- de jeter les principes d'une base de données numérisée des dossiers individuels des mineurs (17,5 km d'archives en linéaire à traiter potentiellement) ;
- de labelliser les actions de nos partenaires apportant une réelle plus-value au programme *Mineurs du Monde*

Ainsi, l'inscription budgétaire proposée de 330 000 € d'AEP permettra-t-elle d'engager la phase concrète de mise en œuvre du programme régional.

REGION DES MUSEES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
	500 000,00 €		300 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
	250 000,00 €		250 000,00 €

Communication		130 000,00 €
---------------	--	--------------

Total	0,00 €	380 000,00 €
-------	--------	--------------

Région des Musées
Programmes antérieurs

Investissement

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013						
Total programmes antérieurs					0,00	0,00	0,00

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					500 000,00	300 000,00	200 000,00
DCU90307	Pavillon des Musées	903	313	DCU	500 000,00	300 000,00	200 000,00
Total programmes					500 000,00	300 000,00	200 000,00
Total général						300 000,00	200 000,00

FONCTIONNEMENT REGION DES MUSEES

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				0,00	0,00	0,00
							0,00
	Total programmes antérieurs				0,00	0,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					250 000,00	250 000,00	0,00
DCU93311	Région des Musées	933	313	DCU	250 000,00	250 000,00	
	Communication	930	0202	COM		130 000,00	
	Total programmes				250 000,00	380 000,00	0,00
Total général						380 000,00	0,00

REGION DES MUSEES

En matière d'attractivité plusieurs éléments sont fondateurs dans la manière que nous avons d'appréhender maintenant notre réalité régionale :

- **l'émergence du musée hors norme qu'est la Piscine à Roubaix** a introduit que dans la reconquête urbaine et identitaire la culture pouvait être une clé de développement.

- **l'arrivée du Louvre à Lens** peut permettre de cristalliser et de rendre visible une offre culturelle muséale exceptionnelle existante, présente dans notre région.

- **une volonté politique forte du Nord Pas de Calais** de faire partie des régions qui souhaitent attirer des visiteurs et de se positionner ainsi dans le champ de l'économie résidentielle et présente.

C'est pourquoi le Conseil Régional a l'intuition et l'ambition d'initier le projet intitulé « La Région des Musées ».

En effet le Nord Pas de Calais **comptabilise le plus grand nombre de musées après la région Ile de France :**

- des musées labellisés « Musées de France » (48),

- mais aussi des musées thématiques (non classés), musées insolites, petits bijoux qui invitent à de véritables parcours de curiosité.

Aujourd'hui, le **rôle du musée a évolué**. Le musée est un lieu culturel, pluridisciplinaire auquel est assignée une mission éducative, citoyenne, un lieu ouvert sur la cité et sur le monde au même titre que l'école.

Ces établissements publics sont aussi **porteurs de dynamisme**, outils structurants de leur territoire, levier de développement économique et vecteur identitaire (Plan Musées Etat 2010-2013).

L'implantation du Louvre à Lens conjugue ces problématiques de développement local et d'enjeu culturel à l'échelle d'un territoire.

L'ouverture du Louvre-Lens permet une mise en lumière nouvelle de notre territoire qui peut désormais exposer des œuvres reflétant l'ensemble des périodes de l'histoire de l'art de - 3500 avant JC à aujourd'hui.

Ainsi, « **La Grande Collection** », collection unique à l'échelle d'un territoire régional **constitue le socle de « La Région des Musées ».**

Ce nouvel équipement devrait attirer quelques 500 000 visiteurs annuels générant des retombées économiques, sociales, culturelles, urbanistiques et touristiques.

La Région souhaite attirer et pérenniser la visite aussi bien des touristes que des habitants de notre région.

Une ambition : transformer une réalité « **une offre culturelle forte** » en un concept et un projet « **La Région des Musées** »

Il s'agit ainsi de **valoriser** sur le long terme **l'offre muséale**, démarche pouvant être facilitée par le rôle naturel d'ensemblier du Conseil régional. Au-delà des collections présentées, « La Région des Musées » permettra **une (re)-découverte et une (ré)-appropriation des sites et des lieux** dans toutes leurs composantes architecturales, patrimoniales, historiques.

La finalité de « la Région des Musées » est ainsi de contribuer à changer l'image du Nord- Pas de Calais.

Les objectifs stratégiques de « La Région des Musées » sont ainsi de :

- valoriser l'offre culturelle existante en région Nord-Pas de Calais
- mettre cette offre au service des habitants du Nord-Pas de Calais
- développer une économie présentielle et résidentielle
- renforcer l'attractivité globale du Nord-Pas de Calais

La mise en œuvre de « La Région des Musées » en 2013 se traduira par les actions suivantes :

Impulser une dynamique de réseau des musées

- Constituer un réseau intégrant l'ensemble des musées régionaux
- Élaborer une charte de partenariat « La Région des Musées »
- Réaliser une étude d'opportunité de création d'un label «Région des Musées»

Créer les conditions d'accessibilité

- Proposer des circuits et parcours de visite
- Créer le Pass «La Région des Musées »
- Faciliter la mobilité des habitants et des touristes vers les musées régionaux

Articuler les opérations «La Région des Musées » avec les dispositifs existants

Dans le domaine culturel, éducatif (lycées et apprentis), touristique, numérique, des transports, de l'innovation et de la recherche :

- éducatif : dispositif Etat/Rectorat, pass musée des conseils généraux, « apprentis et lycéens au musée »
- événementiel : nuit des musées, nuit blanche, journées du patrimoine, 1er dimanche de chaque mois gratuit
- touristique : offres promotionnelles, circuit-weekend, Lille Map
- transport : à l'instar du dispositif TER-MER, TER-VERT.

Elaborer une stratégie de communication

- Bâtir un plan de communication
- Concevoir des outils numériques spécifiques « La Région des Musées » (site web, applis smartphone, réseaux sociaux)

Implanter un lieu, le Pavillon des Musées, pouvant être la vitrine de « La Région des Musées », tout en valorisant les collections des musées.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS ET PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
43 850 000,00 €	34 538 000,00 €	26 130 000,00 €	26 130 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
13 953 000,00 €	13 186 000,00 €	13 755 000,00 €	12 301 000,00 €

Communication	160 000,00 €	138 000,00 €
---------------	--------------	--------------

Total	13 915 000,00 €	12 439 000,00 €
-------	-----------------	------------------------

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS ET PNR
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				43 900 000,00	17 810 000,00	26 090 000,00
AMT90501	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	905	52	AMT	101 000,00	101 000,00	0,00
		905	53	AMT	38 514 000,00	15 609 000,00	22 905 000,00
AMT90504	Pays et Parcs Naturels Régionaux	905	53	AMT	5 225 000,00	2 040 000,00	3 185 000,00
AMT90505	Pays et Parcs Naturels Régionaux	905	53	AMT	0,00	0,00	0,00
PNP90501	Pays et Parcs Naturels Régionaux	905	53	PNP	60 000,00	60 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				43 900 000,00	17 810 000,00	26 090 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
AMT90501	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE				23 188 000,00	5 842 000,00	17 346 000,00
	Fonds territoriaux - hors Louvre Lens	905	53	AMT	16 663 000,00	3 340 000,00	13 323 000,00
	Fonds territoriaux - Louvre Lens	905	53	AMT	1 995 000,00	1 596 000,00	399 000,00
	GIRZOM VRD	905	53	AMT	2 000 000,00	400 000,00	1 600 000,00
	Contrat de redynamisation Arras	905	53	AMT	500 000,00	100 000,00	400 000,00
	CPER Arras	905	53	AMT	1 800 000,00	360 000,00	1 440 000,00
	Coopération décentralisée	905	53	AMT	230 000,00	46 000,00	184 000,00
AMT90504	Pays et Parcs Naturels Régionaux				9 850 000,00	2 178 000,00	7 672 000,00
	Pays	905	53	AMT	9 095 000,00	1 810 000,00	7 285 000,00
	Parcs naturels régionaux	905	53	AMT	265 000,00	160 000,00	105 000,00
	Haras régional - Maisons de race	905	53	AMT	392 000,00	189 000,00	203 000,00
	Coopération décentralisée	905	53	AMT	98 000,00	19 000,00	79 000,00
AMT90701	PLAN 100 000 LOGEMENTS				1 500 000,00	300 000,00	1 200 000,00
	Parc privé diffus - Opérations programmées	907	71	AMT	1 500 000,00	300 000,00	1 200 000,00
	Total programmes				34 538 000,00	8 320 000,00	26 218 000,00
	Total général					26 130 000,00	52 308 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS ET PNR				Fonctionnement			
Programmes antérieurs				BP 2013			
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				3 435 000,00	2 500 000,00	935 000,00
AMT93501	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	935	50	AMT	0,00	0,00	0,00
		935	53	AMT	1 435 000,00	1 000 000,00	435 000,00
AMT93503	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	935	53	AMT	0,00	0,00	0,00
AMT93504	Pays et Parcs Naturels Régionaux	935	53	AMT	1 895 000,00	1 415 000,00	480 000,00
AMT93505	EURALENS	935	53	AMT	90 000,00	70 000,00	20 000,00
PNP93501	Pays et Parcs Naturels Régionaux	935	53	PNP	15 000,00	15 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				3 435 000,00	2 500 000,00	935 000,00

Programmes 2013				BP 2013			
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
AMT93501	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE				1 707 000,00	1 051 000,00	656 000,00
	Expertise régionale et infra régionale	935	53	AMT	1 182 000,00	840 000,00	342 000,00
	Mission Aménagement régional	935	53	AMT	508 000,00	204 000,00	304 000,00
	Fonds territoriaux	935	53	AMT			0,00
	Coopération décentralisée	935	53	AMT	17 000,00	7 000,00	10 000,00
AMT93504	Pays et Parcs Naturels Régionaux				11 114 000,00	8 558 000,00	2 556 000,00
	Adhésions et études	935	53	AMT	51 000,00	41 000,00	10 000,00
	Parcs naturels régionaux	935	53	AMT	3 040 000,00	2 736 000,00	304 000,00
	ENRx	935	53	AMT	5 722 000,00	4 578 000,00	1 144 000,00
	Haras régional - Maisons de race	935	53	AMT	90 000,00	67 000,00	23 000,00
	Pays - initiatives locales	935	53	AMT	1 300 000,00	520 000,00	780 000,00
	Ingénierie des pays	935	53	AMT	800 000,00	560 000,00	240 000,00
	Coopération décentralisée	935	53	AMT	111 000,00	56 000,00	55 000,00
AMT93505	EURALENS				165 000,00	132 000,00	33 000,00
	Programme d'actions Euralens	935	53	AMT	165 000,00	132 000,00	33 000,00
AMT93701	PLAN 100 000 LOGEMENTS				200 000,00	60 000,00	140 000,00
	Ingénierie territoriale d'animation	937	71	AMT	200 000,00	60 000,00	140 000,00
	COMMUNICATION					138 000,00	
	Communication	930	0202	COM		138 000,00	
	Total programmes				13 186 000,00	9 939 000,00	3 385 000,00
	Total général					12 439 000,00	4 320 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'évolution des politiques nationales et européennes, l'affirmation de la parole régionale dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire en cours d'actualisation, l'adoption dans le cadre des Directives Régionales d'Aménagement de leviers d'action partagés entre partenaires conduisent à de nouvelles relations entre la Région et les territoires, reposant sur des priorités communes autour de l'aménagement régional.

Ces nouvelles relations se concrétisent notamment dans les dispositifs « Fonds Territoriaux » et « Pays », inscrits dans le Contrat de Projets 2007-2013, ainsi que dans les nouvelles orientations données aux Chartes des Parcs Naturels Régionaux à travers les démarches de révision achevées pour les PNR Scarpe – Escaut et de l'Avesnois et en cours pour le PNR des Caps et Marais d'Opale.

L'année 2013 poursuivra la recherche d'une meilleure coordination entre les différents dispositifs relatifs à l'aménagement et au développement durables du Nord – Pas de Calais portés par l'Institution régionale, mais aussi ses partenaires au plan local. Elle inscrira ces dispositifs dans l'enjeu de transformation écologique et sociale, en poursuivant les stratégies de reconversion des friches minières et industrielles, de renouvellement urbain, de maîtrise de la périurbanisation et de construction de la trame verte et bleue. Elle sera marquée par le début du déploiement à grande échelle du Plan 100 000 logements, avec le lancement de la démarche d'audit énergétique et environnemental dans l'ensemble des territoires

régionaux souhaitant s'engager dans des démarches de réhabilitation de l'habitat privé ancien et l'élargissement de la cible au parc privé diffus.

I - FONDS TERRITORIAUX

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat – Région (CPER) 2007-2013, la Région a contractualisé la mise en place de trois fonds territoriaux sur le Littoral, le Hainaut-Cambrésis et le Bassin Minier, dotés de 50 millions d'euros chacun. Ces fonds ont vocation à identifier les enjeux de développement d'intérêt régional ou infra régional, tout en articulant les initiatives des collectivités avec les exigences régionales dans le cadre des critères de Lisbonne et Göteborg.

Ils sont ainsi axés à hauteur de 50 % au moins sur les priorités régionales de l'excellence urbaine, de l'excellence environnementale, de l'excellence économique et de l'économie de la connaissance et ont vocation à faire levier pour mobiliser d'autres sources de financement, dont les financements européens.

A fin 2012, le Fonds Littoral est programmé à 89%, le Fonds Bassin Minier à 51% et le Fonds Hainaut-Cambrésis à 46%. Entrant en fin de programmation, le rythme des affectations devrait rester élevé. Le budget 2013 porte ainsi sur 16,663 millions d'euros d'AP hors aménagements à effectuer aux abords du Louvre – Lens et 1,995 millions d'euros d'AP relatifs à ces derniers.

II - LE GIRZOM

L'Etat s'est engagé dans le cadre du Contrat de Projets à apporter 58 millions d'euros pour achever la rénovation des cités minières, en priorité les opérations non réalisées sur le Contrat de Plan 2000-2006.

Dans le cadre de la convention additionnelle avec les départements, le Conseil Régional s'est engagé à accompagner le GIRZOM à même hauteur que les deux départements, soit 14 millions d'euros. Cet effort permettra de couvrir l'ensemble des voiries encore à rénover du Bassin Minier.

La Région propose de réinscrire en 2013 le montant annuel conventionné, soit 2 millions d'euros d'AP en investissement.

III – LE SOUTIEN A L'ARRAGEOIS

Le Contrat de Projets 2007-2013 inclut un engagement régional de 7 millions d'euros au bénéfice des projets structurants de l'Arrageois. La Région a également décidé de soutenir les efforts de redynamisation du territoire suite à la fermeture du site de Défense d'Arras, au même niveau que l'Etat, soit 6 millions d'euros. Ces crédits ont vocation à accompagner des projets structurants du territoire, dans une logique analogue à celle des fonds territoriaux.

Le projet de budget primitif pour 2013 prévoit la mobilisation de 1,800 million d'euros d'AP au titre du CPER et de 0,500 million d'euros d'AP pour la redynamisation.

IV – L'EXPERTISE REGIONALE ET INFRA-REGIONALE

Cette ligne couvre le soutien à l'ingénierie régionale ou infra-régionale, en particulier les organismes dont la région est statutairement membre, tel le réseau Rafhael, le renforcement de l'ingénierie infra-régionale, notamment la Mission Bassin Minier, l'Aire métropolitaine de Lille et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO), l'animation des partenariats en matière de foncier et d'urbanisme réglementaire, en particulier avec les agences d'urbanisme, la participation à l'animation des coopérations métropolitaines, l'ingénierie territoriale relative au Pôle Eau dans l'Audomarois et les études en maîtrise d'ouvrage régionale.

Le projet de budget 2013 prévoit 1,690 millions d'Euros d'AEP en fonctionnement.

V- COOPERATION DECENTRALISEE

Cette ligne identifie les crédits mobilisables au titre du 1% Nord – Sud, soit 230.000 euros d'AP en investissement et 17 000 euros d'AEP en fonctionnement.

PARCS NATURELS ET PAYS

I - LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Le Nord-Pas de Calais est le berceau des Parcs naturels régionaux puisqu'ici y est né, en 1968, le premier Parc de France : le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Un Parc doit renouveler son projet de territoire tous les 12 ans.

Le processus de renouvellement des labels de Scarpe – Escaut et de l'Avesnois s'est achevé en 2010. Celui concernant les Caps et Marais d'Opale, lancé en avril 2008, est toujours en cours. Après réalisation de l'enquête publique en 2012, l'année 2013 sera d'importance avec l'approbation par les futurs membres du projet de Charte révisée et des statuts du syndicat mixte.

Le soutien financier apporté par la Région aux Parcs Naturels Régionaux est maintenu et comprend une contribution statutaire au fonctionnement des Syndicats Mixtes de gestion des Parcs et des participations aux programmes d'actions des Parcs naturels régionaux.

Le projet de budget primitif intègre également les moyens dédiés au fonctionnement d'Espaces Naturels Régionaux, dont la convention d'objectifs est à renouveler en 2013, dans le sens de la poursuite de l'appui d'ENRx à la mise en œuvre des priorités régionales : l'appui à la maîtrise de la périurbanisation et à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et du plan Forêt régional, la diffusion des pratiques innovantes des Parcs naturels régionaux aux autres territoires régionaux, l'apport d'ingénierie aux Parcs naturels régionaux.

II - POLITIQUE DES PAYS

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire adopté en novembre 2006 met en avant les principes d'un développement territorial soutenable, économe en espace et respectueux des ressources naturelles. Il souligne également la nécessité d'équité et de solidarité territoriale à toutes les échelles.

Face à une urbanisation croissante, à une déperdition des activités agricoles et à la dégradation progressive du patrimoine naturel régional, la Région a proposé fin 2006 d'amplifier l'accompagnement des Pays dans l'élaboration de leurs stratégies d'aménagement et de développement avec la mise en œuvre d'une politique organisée autour des priorités issues du SRADT, notamment l'agriculture territorial durable, le patrimoine naturel (trame verte et bleue) et la maîtrise de la périurbanisation. Cette politique mobilise à ce titre 91 millions d'euros dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2103.

L'année 2012 a vu le lancement de nouvelles programmations pluriannuelles. Afin d'accompagner au mieux ces territoires ruraux, les crédits en ingénierie sont maintenus à 0,800 millions d'euros. Le budget se stabilise à 2,100 millions d'euros d'AEP en fonctionnement et 9,095 millions d'euros d'AP en investissement.

III- HARAS REGIONAL ECLATE

La Région a approuvé en 2011 le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord, deux races régionales menacées d'extinction. Ce Plan s'inscrit pleinement

dans les stratégies européennes, nationale et régionale de protection et de valorisation de la biodiversité.

L'un de ses objectifs est de doubler le nombre des naissances de ces deux races à l'horizon 2020, par le développement de nouveaux usages du cheval de trait au travail et l'organisation de nouveaux débouchés, associé à un système de primes à la naissance et à l'élevage à destination des naisseurs et éleveurs du Nord – Pas de Calais.

L'ambition est de structurer au plan régional une nouvelle filière et un nouveau modèle économique - le « haras régional éclaté » - en associant l'ensemble des acteurs de la filière, naisseurs, éleveurs, acteurs des différents métiers du cheval et prestataires de service. Celui-ci s'appuierait pour l'essentiel sur deux Maisons de race, la Maison du Cheval Boulonnais et la Maison du cheval Trait du Nord, implantées sur les deux territoires que constituent les berceaux de ces races de chevaux de trait, le Boulonnais et l'Amandinois.

Le budget 2013 inscrit 0,392 millions d'euros d'AP en investissement pour la participation aux études amont en vue de la création de la Maison du cheval Boulonnais à Samer, ainsi que 90 000 € en AEP, pour la participation au fonctionnement de la Maison du cheval Trait du Nord à Saint-Amand les Eaux.

IV – ADHESIONS ET ETUDES

Cette ligne couvre les frais d'adhésion et d'étude relatifs aux Parcs Naturels Régionaux et aux Pays, hors ingénierie spécifique des Pays. Elle comprend notamment les adhésions aux organismes dont la Région est statutairement membre : la fédération des parcs naturels régionaux et l'association des Pays, les études et actions en maîtrise d'ouvrage régionale, dont les

frais relatifs à l'approbation courant 2013 du projet de charte révisé du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

IV- COOPERATION DECENTRALISEE

Cette ligne identifie les crédits mobilisables au titre du 1% Nord – Sud, soit 98.000 euros d'AP en investissement et 111.000 euros d'AEP en fonctionnement.

EURALENS

En accompagnement à l'installation du Louvre à Lens, la Région a souhaité engager un processus concerté d'aménagement et de développement du territoire et des territoires voisins, Euralens.

Ce processus associe, à partir d'une gouvernance collégiale fédérée autour de la Région et organisée, dans un premier temps, autour de l'association Euralens, les collectivités territoriales volontaires du territoire, le Département du Pas de Calais, l'Aire Métropolitaine de Lille, les acteurs économiques du territoire et les autres acteurs du territoire impliqués dans le projet.

Créée fin 2009, l'association Euralens a pour mission la promotion et la préfiguration du projet d'aménagement. Elle s'appuie notamment sur un cercle de qualité composé d'architectes – urbanistes, de paysagistes, de responsables culturels et de représentants du monde de la création et de la formation et chargé de participer à la labellisation des grands projets qui accompagneront l'inscription du musée du Louvre – Lens sur le Bassin minier.

Le projet de budget primitif pour 2013 prévoit la mobilisation d'une enveloppe de 0,165 millions d'euros en fonctionnement au titre de l'association Euralens et des actions contribuant au projet d'aménagement.

PLAN 100 000 LOGEMENTS

Le Nord - Pas de Calais compte environ 1 750 000 logements, détenus à 80% par des propriétaires privés. 80% de ce parc, soit 1 400 000 logements, ont été construits il y a plus de 20 ans. Leur consommation énergétique moyenne s'élève à plus de 300 kWh/m²/an, avec des consommations pouvant atteindre dans certains cas 700 kWh/m²/an notamment dans le parc individuel privé. La majeure partie de ces logements génère des impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre), sociaux et financiers pour l'occupant (consommations d'énergie, factures énergétiques pouvant placer leurs occupants en situation de précarité énergétique), ainsi que sanitaires (inconfort, mauvaise qualité de l'air, voire insalubrité). Les conséquences sont élevées et frappent d'abord les plus défavorisés.

Pour relever le défi de la réhabilitation énergétique et environnementale des logements anciens en Nord - Pas de Calais et s'inscrire dans les accords internationaux et européens de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, la Région Nord - Pas de Calais propose à l'ensemble des partenaires concernés un plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens avec ambition la réhabilitation de 100 000 logements d'ici 2014.

La stratégie régionale s'articule autour de 3 pivots : animer les partenariats régionaux et faire fonction d'ensemblier pour créer une dynamique sur le sujet, définir une intervention de l'Institution qui vienne faire levier sur les dispositifs existants ou ceux à élaborer, conventionner avec les territoires pour établir une stratégie partagée et une mise en œuvre opérationnelle adaptée à chaque territoire.

La Région a expérimenté de juin 2009 à septembre 2011, dans le cadre de sa politique environnementale, un dispositif d'appui-conseil sous la forme d'Audits Environnementaux et Énergétiques (AEE) auprès de 600 particuliers propriétaires occupants de maisons individuelles sur la quasi-totalité des territoires de projets de la région Nord - Pas de Calais. Cette démarche a permis de tirer de nombreux enseignements notamment à destination des différentes cibles telles que les entreprises, les opérateurs publics et privés, les réseaux bancaires..., sur le repérage et la connaissance des caractéristiques des habitats et des habitants du parc ancien, ainsi que sur la segmentation du marché de la réhabilitation dans une perspective de facteur 4.

L'année 2013 constituera une nouvelle étape dans la mise en œuvre du Plan 100 000 logements, par le déploiement à grande échelle de cette démarche d'appui-conseil et de l'outil « Audit Environnemental et Énergétique » en faveur de l'habitat privé.

Le budget 2013 propose de mobiliser 1,500 millions d'euros d'AP en investissement afin d'intégrer l'audit dans les dispositifs d'animation mis en œuvre localement et de mobiliser des aides aux ménages les plus modestes sur la période 2013-2014, dans l'attente de la mise en place opérationnelle effective d'un dispositif de financement adapté et plus pérenne, par exemple sous la forme d'un tiers investisseur, actuellement à l'étude.

Il propose également d'inscrire 0,200 millions d'euros d'AEP en fonctionnement afin de pouvoir mobiliser dans les territoires qui le nécessiteront l'ingénierie qui paraîtra la plus adaptée en réponse aux besoins détectés.

COMMUNICATION

Le montant alloué aux actions de communication et moyens généraux, soit 138 000 €, prend en compte les besoins spécifiques au Plan 100 000 logements et à l'opération Euralens.

ENVIRONNEMENT

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
14 000 000,00 €	13 000 000,00 €	14 000 000,00 €	13 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
13 700 000,00 €	13 700 000,00 €	13 700 000,00 €	12 637 770,00 €

Communication	300 000,00 €	210 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	14 000 000,00 €	12 847 770,00 €
-------	-----------------	------------------------

ENVIRONNEMENT
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				11 300 000,39	6 700 000,00	4 600 000,39
ENV90501	Pays Patrimoine naturel	905	53	ENV	406 801,00	406 801,00	0,00
ENV90701	Trame verte et bleue	907	76	ENV	1 630 914,65	733 911,20	897 003,45
ENV90703	Plan Climat	907	71	ENV	3 424 160,56	2 481 986,03	942 174,53
		907	75	ENV	640 367,00	426 911,00	213 456,00
ENV90704	Animation scientifique et technique	907	71	ENV	91 867,50	91 867,50	0,00
ENV90705	Eco-territorialité	907	71	ENV	1 898 927,86	854 517,54	1 044 410,32
		907	76	ENV	1 113 478,71	649 427,80	464 050,91
ENV90706	Eco-citoyenneté	907	71	ENV	0,00	0,00	0,00
		907	75	ENV	204 564,00	204 564,00	0,00
ENV90707	Eco-développement	907	71	ENV	1 888 919,11	850 013,93	1 038 905,18
ENV90708	Coopération décentralisée	907	71	ENV	0,00	0,00	0,00
	Total programmes antérieurs				11 300 000,39	6 700 000,00	4 600 000,39

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
ENV90701	Trame verte et bleue				4 250 000,00	1 580 000,00	2 670 000,00
	Renforcer les cœurs de nature	907	76	ENV	1 200 000,00	420 000,00	780 000,00
	Développer et qualifier les liaisons écologiques	907	76	ENV	550 000,00	260 000,00	290 000,00
	Développer la forêt régionale (Plan forêt)	907	76	ENV	2 500 000,00	900 000,00	1 600 000,00
ENV90703	Plan Climat				6 620 000,00	3 550 000,00	3 070 000,00
	Favoriser la mutation environnementale et énergétique du bâtiment et mobiliser la filière	907	71	ENV	3 500 000,00	1 900 000,00	1 600 000,00
	Développer les filières d'énergies renouvelables	907	75	ENV	1 700 000,00	850 000,00	850 000,00
	Soutenir un aménagement de qualité énergétique et environnementale	907	71	ENV	620 000,00	400 000,00	220 000,00
	Développer les écofiliales et écotecnologies	907	71	ENV	800 000,00	400 000,00	400 000,00
ENV90708	Coopération décentralisée				130 000,00	50 000,00	80 000,00
	Relever les défis environnementaux dans les pays du Sud	907	71	ENV	130 000,00	50 000,00	80 000,00
ENV90709	Plan de réhabilitation énergétique et environnementale - Plan 100 000 logements				2 000 000,00	1 120 000,00	880 000,00
	Améliorer la qualité énergétique et environnementale de l'habitat (plan 100 000 logements)	907	71	ENV	2 000 000,00	1 120 000,00	880 000,00
	Total programmes				13 000 000,00	6 300 000,00	6 700 000,00
	Total général					13 000 000,00	11 300 000,39

ENVIRONNEMENT
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
Programmes antérieurs à 2013					13 600 000,00	6 000 000,00	7 600 000,00
ENV93501	Pays Patrimoine naturel	935	53	ENV	60 400,00	55 000,00	5 400,00
ENV93701	Trame verte et bleue	937	76	ENV	2 238 103,00	930 000,00	1 308 103,00
ENV93702	Stratégie régionale d'éco-citoyenneté	937	71	ENV	1 760 450,19	1 112 338,58	648 111,61
ENV93703	Plan Climat	937	71	ENV	5 850 237,94	2 023 222,92	3 827 015,02
ENV93704	Animation scientifique et technique	937	71	ENV	1 763 845,48	821 000,00	942 845,48
ENV93705	Eco-territorialité	937	71	ENV	642 305,39	321 152,70	321 152,69
		937	76	ENV	226 708,06	113 354,03	113 354,03
ENV93706	Eco-citoyenneté	937	71	ENV	260 932,27	170 931,77	90 000,50
ENV93707	Eco-développement	937	71	ENV	447 017,67	203 000,00	244 017,67
ENV93708	Coopération décentralisée	937	71	ENV	350 000,00	250 000,00	100 000,00
Total programmes antérieurs					13 600 000,00	6 000 000,00	7 600 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
ENV93701	Trame verte et bleue				4 710 000,00	2 360 000,00	2 350 000,00
	Développer la recherche, la connaissance et l'observation	937	76	ENV	1 750 000,00	860 000,00	890 000,00
	Accompagner les acteurs territoriaux	937	76	ENV	1 400 000,00	700 000,00	700 000,00
	Structurer la filière bois régionale	937	76	ENV	1 560 000,00	800 000,00	760 000,00
ENV93702	Stratégie régionale d'éco-citoyenneté				2 200 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
	Promouvoir l'éco-citoyenneté	937	71	ENV	2 200 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
ENV93703	Plan Climat				6 650 000,00	3 127 770,00	3 522 230,00
	Développer la recherche, la connaissance et l'observation	937	71	ENV	400 000,00	200 000,00	200 000,00
	Accompagner les plans climat territoriaux	937	71	ENV	1 000 000,00	400 000,00	600 000,00
	Mobiliser les professionnels et les particuliers en faveur de la qualité énergétique et environnementale de l'habitat (plan 100 000 logements)	937	71	ENV	2 750 000,00	1 340 000,00	1 410 000,00
	Promouvoir le management environnemental et l'éco-conception	937	71	ENV	2 500 000,00	1 187 770,00	1 312 230,00
ENV93708	Coopération décentralisée				140 000,00	50 000,00	90 000,00
	Relever les défis environnementaux dans les pays du Sud	937	71	ENV	140 000,00	50 000,00	90 000,00
	COMMUNICATION					210 000,00	
	Communiquer et valoriser la politique environnementale	930	0202	COM		210 000,00	
Total programmes					13 700 000,00	6 847 770,00	7 062 230,00
Total général						12 847 770,00	14 662 230,00

ENVIRONNEMENT

Les politiques régionales de l'Environnement sont structurées autour de deux orientations stratégiques :

- la Trame Verte et Bleue
- le Plan Climat

Depuis 2010, ces deux orientations sont la base de la segmentation du budget Environnement. En fonctionnement, un segment relatif à la stratégie régionale d'éco-citoyenneté est par ailleurs intégré.

En 2013, afin de renforcer la lisibilité de l'action régionale, d'accompagner la montée en puissance du Plan de réhabilitation énergétique et environnementale du logement – « Plan 100 000 logements », et du fait du caractère transversal de cette politique, pour faciliter la gestion des crédits d'investissement au sein de la délégation, est créé un segment budgétaire « Plan de réhabilitation énergétique et environnementale – Plan 100 000 logements ».

Pour répondre aux enjeux de la trame verte et bleue et de la lutte contre le changement climatique, le budget proposé articule les moyens d'animation et d'étude indispensables à la mobilisation des acteurs (section fonctionnement) avec des moyens d'appui à la réalisation d'opérations démonstratives ou innovantes (section investissement).

La Trame Verte et Bleue : une infrastructure régionale, écologique, paysagère et ludique pour restaurer la biodiversité et protéger nos ressources naturelles

Partie intégrante du SRADDT, le schéma régional de Trame Verte et Bleue constitue un projet majeur d'aménagement durable du territoire régional. Il fait l'objet d'une actualisation sous forme d'une stratégie régionale pour la biodiversité – Trame Verte et Bleue, volet du SRADDT.

L'enjeu est à la fois de favoriser la préservation et la restauration de la biodiversité régionale, d'améliorer le cadre de vie des habitants de la région et de développer des activités économiques telles que la gestion des espaces naturels, l'agriculture biologique ou la filière bois. La mise en œuvre du schéma régional de Trame Verte et Bleue passe par différents plans d'actions, correspondant aux différents sous-segments budgétaires.

En 2013, il est proposé de reconduire quasiment le budget 2012 au titre de la Trame Verte et Bleue, soit une mobilisation de 8.960 M€ (au lieu de 9,115 M€ en 2012) mais en ré-équilibrant entre fonctionnement et investissement, avec 4,710 M€ (au lieu de 3,915 M€) en fonctionnement et 4.250 M€ (au lieu de 5,2 M€) en investissement.

Développer la recherche, la connaissance et l'observation (Fonctionnement : 1,750 M€)

Même si le concept de biodiversité est aujourd'hui largement

diffusé et si sa protection est reconnue comme nécessaire un travail de fond reste indispensable pour suivre la biodiversité régionale et développer des actions de recherche sur sa protection. L'année 2013 verra donc la Région poursuivre le travail de fond engagé depuis plusieurs années : soutien aux programmes d'action des acteurs de l'information naturaliste et au fonctionnement de l'observatoire régional de la biodiversité et accompagnement de projets de recherche sur la biodiversité, pour la 3^{ème} édition d'un appel à projets de recherche.

Accompagner les acteurs territoriaux (Fonctionnement : 1,400 M€)

Projet d'aménagement du territoire, la Trame Verte et Bleue ne peut se concrétiser dans le paysage urbain et rural régional que grâce à l'engagement des territoires de projet, que la Région continuera à accompagner dans la définition de leurs schémas locaux de trame verte et bleue, la réalisation des préalables nécessaires à l'émergence des projets et l'adoption de démarches de gestion différenciée. La Région accompagnera également les actions des associations œuvrant sur le terrain pour la protection et la restauration des cœurs de nature et des corridors écologiques, mais aussi pour la protection de la ressource en eau.

Renforcer les cœurs de nature (Investissement : 1,200 M€)

En cohérence avec la compétence qu'elle exerce en matière de classement de réserves naturelles régionales, la Région soutiendra toute action permettant de préserver et de restaurer les cœurs de nature, véritables réservoirs de la biodiversité régionale : études, acquisition foncière, travaux de restauration... Elle mobilisera également pour ce faire les fonds FEDER dédiés à la préservation de la biodiversité.

Développer et qualifier les liaisons écologiques (Investissement : 0.550 M€)

Les liaisons écologiques ont pour rôle de relier les cœurs de nature entre eux et de permettre la circulation des espèces. Ils sont indispensables pour assurer un brassage génétique et pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique. La Région continuera d'accompagner les acteurs territoriaux dans la réalisation de leurs projets d'aménagement, afin de qualifier ceux-ci au regard des enjeux écologiques. Les fonds FEDER seront également mobilisés à cette fin.

Développer la forêt régionale (Plan forêt) et structurer la filière bois régionale (Investissement : 2,500 M€, Fonctionnement : 1,560 M€)

Augmenter massivement la surface de la forêt régionale en visant son doublement à 30 ans, tel est l'objectif du Plan forêt. Dans cette optique, la Région accompagne les acteurs publics et privés dans la réalisation et la qualification de leurs projets de boisement, en veillant à la cohérence globale de ceux-ci.

En cohérence avec les orientations du Plan forêt régional, la mise en œuvre du contrat de filière bois, sera poursuivie. Le développement et la réussite de la filière bois régionale sont en effet indispensables pour donner toute sa valeur économique à la Trame Verte et Bleue régionale. Le lancement d'un appel à projets sur la construction Bois en 2012 se traduira, notamment par l'accompagnement d'opérations vitrines en la matière.

Le Plan Climat : une stratégie d'actions territoriales et sectorielles pour s'adapter et lutter contre le dérèglement climatique

La Région s'est engagée de longue date dans l'accompagnement de l'ensemble des acteurs régionaux pour s'adapter et lutter contre le dérèglement climatique : citoyens, acteurs économiques, collectivités territoriales, chacun de ces acteurs détient une part de la réponse à ces enjeux. 2013 comportera l'adoption d'une stratégie climat « facteur 4 », volet du SRADDT et du Plan Climat Région, qui seront la base des orientations pour la période 2014-2020 et des actions à conduire dans les 5 années à venir.

En 2013, il est proposé de mobiliser 15,270 M€ (contre 16,360 M€ en 2012) **autour de cet enjeu prioritaire, dont 6,650 M€ en fonctionnement** (contre 7,700 M€ en 2012) **et 8,620 M€ en investissement** (contre 8,660 M€ en 2012) **dont 2 M€ dans le nouveau segment budgétaire « Plan 100 000 logements »**. Cette politique est pour une part conduite en collaboration avec l'ADEME, partenaire historique de la Région depuis 1983, collaboration qui se traduit notamment pour la poursuite du FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement), partie intégrante de ce budget.

Développer la recherche, la connaissance et l'observation
(Fonctionnement : 0,400 M€)

Le pilotage des politiques de lutte contre le changement climatique et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs dans la prise en compte des enjeux climatiques dans leur stratégie de développement impliquent de disposer d'outils de connaissance et d'observation. La Région financera en particulier les études nécessaires en la matière, accompagnera la montée en charge de l'Observatoire Climat et poursuivra son effort d'accompagnement

des acteurs de la recherche, par un appel à projets mené en partenariat avec l'ADEME.

Accompagner les Plans climat territoriaux et soutenir un aménagement de qualité énergétique et environnementale
(Investissement : 0,620 M€ ; Fonctionnement : 1,000 M€)

Pilotés par les territoires de projet, les Plans climat territoriaux (PCT) sont des démarches ambitieuses visant, à l'échelle d'un territoire, à mobiliser de façon la plus large et la plus cohérente possible les acteurs autour des enjeux climatiques. La Région accompagne depuis 2007 ces démarches, tant dans leur phase d'élaboration que dans leur mise en œuvre. L'ensemble du territoire régional étant en passe d'être couvert par ces PCT, le Nord – Pas de Calais s'affirme ainsi comme une région pionnière en la matière à l'échelle nationale. Ces plans peuvent notamment se traduire par des projets d'aménagement et d'urbanisme innovants et ambitieux au plan de la qualité énergétique et environnementale, que la Région soutiendra à ce titre.

Plan 100 000 logements - Améliorer la qualité énergétique et environnementale de l'habitat et mobiliser, pour ce faire, les professionnels et les particuliers – 8,250M€ (Investissement : 3,500 M€ et 2,000 M€ ; Fonctionnement : 2,750 M€)

La réduction voire la maîtrise de la facture énergétique des ménages, l'amélioration du confort dans les logements anciens mais également le développement adapté de la filière économique (de la fabrication d'éco-matériaux à l'évolution des compétences et des emplois dans le secteur du bâtiment), sont autant d'enjeux contribuant à la fois au bien-être de la population et au développement d'emplois locaux tout en pensant aux générations futures. Le budget ici mobilisé s'inscrit dans le cadre ambitieux du Plan « 100 000 logements », visant à enclencher la dynamique de

réhabilitation énergétique et environnementale des logements dans le Nord – Pas de Calais d'ici 2014.

Promouvoir le management environnemental, les écotecnologies et l'écoconception et développer les filières d'énergies renouvelables et les écofilères (Investissement : 2,500 M€ dont 1,700 M€ au titre des énergies renouvelables ; Fonctionnement : 2,500 M€)

La contribution des acteurs économiques au regard des enjeux climatiques est importante : l'offre de biens et de services conditionne pour une part les choix de consommation de chacun des acteurs du territoire, citoyens, entreprises, collectivités... L'écoconception, l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits sont autant d'approches qui se développent dans les pôles de compétitivité et d'excellence régionale du Nord-Pas de Calais.

Par ailleurs, la prise en compte de ces enjeux est aussi la source de nouvelles activités économiques, dans le domaine des énergies renouvelables, des écotecnologies, ou des écofilères, telles que, par exemple, la filière des écomatériaux pour le secteur du bâtiment. La Région poursuivra en 2013 sa politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans leurs stratégies de développement à cet égard, contribuant ainsi à la structuration de l'économie verte régionale et ceci, en mobilisant en synergie politique environnementale et politique de développement économique.

Stratégie régionale d'écocitoyenneté

La Région poursuivra en 2013 la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'écocitoyenneté tout au long de la vie. Cette stratégie s'articule autour des quatre objectifs stratégiques suivants :

- 1) contribuer à définir un projet de société qui concilie les aspirations des habitants du Nord-Pas de Calais et les enjeux environnementaux.
- 2) réduire les inégalités écologiques et les inégalités sociales.
- 3) encourager le passage à l'action par l'engagement collectif.
- 4) mobiliser les acteurs régionaux pour développer l'écocitoyenneté tout au long de la vie et dans les différentes réalités du quotidien des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, la Région s'appuie sur le monde associatif qui joue un rôle primordial dans la mobilisation et la participation des habitants. Un budget en fonctionnement de 2,200 M€ est proposé en 2013 pour la mise en œuvre de cette stratégie régionale d'écocitoyenneté.

Coopération décentralisée : relever les défis environnementaux dans les pays du Sud

En cohérence avec les orientations de la Région dans le domaine de la coopération décentralisée, 1% du budget de la politique Environnement (soit 0,270 M€) sera consacré au financement d'actions visant à relever les défis environnementaux dans les pays du Sud, en donnant la priorité aux régions partenaires du Nord - Pas de Calais comme le Madagascar ou le Minas Gerai au Brésil.

Communication

Afin de garantir la réussite des politiques présentées ci-dessus, un budget de 0,210 M€ est proposé pour le financement d'actions de communication, qu'il s'agisse d'événements en maîtrise d'ouvrage régionale comme le Festival de l'Arbre et de la Forêt dont la première édition a eu lieu en novembre 2012, de la représentation de l'institution régionale dans le cadre d'événements tels que les salons Environord et Nordbat ou de la réalisation de supports et documents permettant de présenter la politique environnementale régionale.

SPORTS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
24 029 300,00 €	12 757 166,00 €	15 000 000,00 €	13 900 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
18 033 013,00 €	15 543 922,00 €	14 330 000,00 €	14 304 419,00 €

Communication	80 000,00 €	70 000,00 €
---------------	-------------	--------------------

Total	14 410 000,00 €	14 374 419,00 €
-------	-----------------	------------------------

Programmes antérieurs					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				20 065 639,00	12 092 834,00	7 972 805,00
							0,00
SPO90301	Grands équipements	903	32	SPO	5 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
SPO90302	Equipements d'intérêt Régional	903	32	SPO	12 957 503,00	7 249 663,00	5 707 840,00
SPO90303	Equipements intercommunaux	903	32	SPO	1 343 150,00	1 343 150,00	0,00
SPO90304	Ligues	903	32	SPO	764 986,00	500 021,00	264 965,00
	Total programmes antérieurs				20 065 639,00	12 092 834,00	7 972 805,00

Programmes 2013					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
SPO90301	GRANDS EQUIPEMENTS				10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
	Stades de Football	903	32	SPO	0,00	0,00	0,00
	Palais Omnisports Dunkerque	903	32	SPO	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
SPO90302	Equipements d'intérêt Régional				300 000,00	300 000,00	0,00
	Programme Piscines	903	32	SPO	0,00	0,00	0,00
	Stade de canoë kayak Arrageois	903	32	SPO	0,00	0,00	0,00
	Dojo Régional de Wasquehal : extension et rénovation	903	32	SPO	300 000,00	300 000,00	0,00
SPO90303	Equipements intercommunaux				1 952 000,00	1 002 000,00	950 000,00
	Equipements CMS	903	32	SPO	0,00	0,00	0,00
	Terrains synthétiques	903	32	SPO	800 000,00	500 000,00	300 000,00
	Bassins nautiques (communes d'Auby et Croix)	903	32	SPO	1 000 000,00	350 000,00	650 000,00
	Sport traditionnel	903	32	SPO	0,00	0,00	0,00
	Dojo	903	32	SPO	0,00	0,00	0,00
	Tennis club Boulonnais : rénovation des courts de tennis	903	32	SPO	152 000,00	152 000,00	0,00
SPO90304	Ligues				505 166,00	505 166,00	0,00
	Nouveaux plans de développement et d'équipements et pratique Handisport	903	32	SPO	283 890,00	283 890,00	0,00
	Ville de Wimereux : rénovation extension du centre régional de Voile légère	903	32	SPO	221 276,00	221 276,00	0,00
	Total programmes				12 757 166,00	1 807 166,00	10 950 000,00
	Total général					13 900 000,00	18 922 805,00

SPORTS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				4 849 902,00	4 849 902,00	0,00
							0,00
SPO93301	Cadrage général	933	32	SPO	0,00	0,00	
SPO93302	Formation emploi	933	32	SPO	102 800,00	102 800,00	
SPO93303	Animation territoire régional	933	32	SPO	4 402 896,00	4 402 896,00	
SPO93304	Accompagnement milieu sportif	933	32	SPO	344 206,00	344 206,00	
	Total programmes antérieurs				4 849 902,00	4 849 902,00	0,00

SPORTS

Programme 2013

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
SPO93301	CADRAGE GENERAL				331 305,00	321 305,00	10 000,00
	Adhésions -	933	32	SPO	1 330,00	1 330,00	0,00
	1% Nord - Sud - Accueil Néo Zélandais - Diambars	933	32	SPO	79 975,00	69 975,00	10 000,00
	Actions de proximité	933	32	SPO	250 000,00	250 000,00	0,00
SPO93302	FORMATION EMPLOI				1 090 000,00	830 000,00	260 000,00
	Pôles de formation	933	32	SPO	600 000,00	400 000,00	200 000,00
	Athlètes en pôle de formation hors NPDC	933	32	SPO	150 000,00	120 000,00	30 000,00
	Formation de cadres	933	32	SPO	120 000,00	120 000,00	0,00
	Centre de formation des clubs	933	32	SPO	160 000,00	160 000,00	0,00
	Profession sport	933	32	SPO	60 000,00	30 000,00	30 000,00
SPO93303	ANIMATION TERRITOIRE REGIONAL				12 587 161,00	7 476 095,00	5 111 066,00
	Manifestations sportives	933	32	SPO	2 138 000,00	1 750 515,00	387 485,00
	Aide aux clubs - (grille de dotations-performance seniors-aide à la montée)	933	32	SPO	2 020 000,00	1 700 000,00	320 000,00
	Conventions d'Objectifs clubs	933	32	SPO	4 985 000,00	997 000,00	3 988 000,00
	Aide à la performance des jeunes	933	32	SPO	500 000,00	300 000,00	200 000,00
	Coupe d'Europe (Aide aux déplacements pour les clubs en conventions d'objectifs)	933	32	SPO	200 000,00	150 000,00	50 000,00
	Education-Prévention	933	32	SPO	500 000,00	400 000,00	100 000,00
	Structures sportives	933	32	SPO	2 244 161,00	2 178 580,00	65 581,00
SPO93304	ACCOMPAGNEMENT MILIEU SPORTIF				1 535 456,00	827 117,00	708 339,00
	Plans de développement (lutte- Escrime - Badminton)	933	32	SPO	133 406,00	103 602,00	29 804,00
	Programme Voile Lycée	933	32	SPO	470 050,00	141 015,00	329 035,00
	Dispositif Olympiade	933	32	SPO	150 000,00	100 000,00	50 000,00
	Médecine du sport	933	32	SPO	150 000,00	90 000,00	60 000,00
	Programmes annuels UNSS/UGSEL-sports adapté-sport en milieu rural-Handisport	933	32	SPO	530 000,00	330 000,00	200 000,00
	Fonctionnement de la Maison du sport et du CROS	933	32	SPO	102 000,00	62 500,00	39 500,00
	COMMUNICATION					70 000,00	0,00
	Communication	930	0202	COM		70 000,00	0,00
	Total programmes				15 543 922,00	9 524 517,00	6 089 405,00
	Total général					14 374 419,00	6 089 405,00

SPORTS

Dans un contexte financier particulièrement tendu pour les associations sportives, et en cette année de renouvellement des instances dirigeantes du mouvement sportif pour la prochaine olympiade, la Région confirme sa volonté pour 2013 de continuer à aider les pratiques sportives en poursuivant les actions menées au service du sport amateur et du sport d'élite.

Plus contraint dans son programme d'investissement, la Région confirme cependant son soutien spécifique aux grands équipements sportifs sur le territoire régional afin de le rendre plus attractif pour les enjeux sportifs à venir.

Doter le sport régional des outils nécessaires aux différentes pratiques et offrir les moyens à nos partenaires associatifs et institutionnels, organiser l'animation du territoire régional et le développement des disciplines sportives, c'est ainsi que le rôle de notre collectivité prend toute sa place.

I – LES EQUIPEMENTS SPORTIFS : CREDITS D'INVESTISSEMENT

Une enveloppe de 12 757 166 € en Autorisations de Programme est inscrite au budget.

D'une part il reconduit les moyens nécessaires à la poursuite des actions de proximité telles que :

- le programme d'accompagnement des territoires à la création et/ou la rénovation de terrains synthétiques des projets programmés,

- le programme en direction des associations sportives pour l'acquisition de minibus pour le transport des jeunes licenciés,

- le programme de rénovation des bassins nautiques...

Et d'autre part, il prend en compte les besoins exceptionnels en faveur de la création d'un réseau d'équipements sportifs d'intérêt national liés au projet de l'Aréna Dunkerque.

Un montant de 13 900 000 € en crédits de paiement est fixé au budget 2013. Il donne les moyens de finaliser des opérations antérieurement décidées (exemple : les terrains synthétiques engagés, les rénovations de piscine 25m, les plans de développement...).

Le budget d'investissement 2013 traduit donc une continuité pour la Région d'accompagner les territoires dans leur projet de développement sportif.

II – L'AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF : CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Une enveloppe de 15 543 922 € en Autorisations d'Engagement Pluriannuelles est inscrite au budget 2013 et un montant de 14 374 419 € en crédits de paiements. Ce budget sera consacré essentiellement au soutien du mouvement sportif.

Ces crédits permettront :

- de poursuivre l'aide apportée aux clubs classés dans la région, que ce soit dans leur fonctionnement annuel, l'aide à la performance des jeunes, des seniors et des parcours en Coupe d'Europe,
- de reconduire les opérations dites « de proximité » en direction du sport amateur et du sport de masse, par la remise de dotation en équipements sportifs aux jeunes licenciés des clubs du Nord - Pas de Calais.
- d'accompagner les ligues dans leurs projets via les plans de développement et les formations de cadres bénévoles,
- d'apporter une aide décisive permettant l'organisation de grands évènements sportifs,
- de maintenir et développer le soutien à la politique d'éducation et de prévention par le sport ou d'un certain nombre de programmes annuels que ce soit en faveur du sport scolaire, du sport adapté, du sport en milieu rural...
- d'assurer nos engagements dans le fonctionnement de nos structures sportives que sont la société publique locale d'exploitation du vélodrome couvert régional « Jean Stablinski » et le Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional pour lesquelles notre collectivité est respectivement actionnaire majoritaire à hauteur de 55 % et membre à hauteur de 40 %.

SPORTS - VELODROME DE ROUBAIX

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	9 359 613,00 €	800 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	100 000,00 €	80 000,00 €
---------------	--------------	--------------------

Total	100 000,00 €	80 000,00 €
-------	--------------	--------------------

GPR Vélodrome de Roubaix

Investissement

Programmes antérieurs

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				800 000,00	800 000,00	0,00
GPR90302	Vélodrome Roubaix	903	32	GPR	800 000,00	800 000,00	0,00
Total programmes antérieurs					800 000,00	800 000,00	0,00

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
GPR90302	Vélodrome Roubaix	903	32	GPR			0,00

GPR
Programme 2013

Fonctionnement

Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013
				MONTANT CP
Actions de communication pour l'ensemble des opérations Grands Projets	930	0202	COM	80 000,00
Total programmes				80 000,00

VELODROME DE ROUBAIX

Lancé en fin d'année 2010 l'opération de construction du vélodrome s'est achevée en 2012 et l'équipement sportif inauguré le 15 septembre 2012.

La piste BMX a été livrée au dernier trimestre 2012.

En 2013 les crédits de paiement s'élèvent à 0,8 M€ pour solder l'opération.

SPORTS - STADE BOLLAERT - DELELIS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

GPR Rénovation du Stade Bollaert-Delelis
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				76 050 000,00	14 000 000,00	62 050 000,00
GPR90305	Rénovation du Stade Bollaert-Delelis	903	32	GPR	76 050 000,00	14 000 000,00	62 050 000,00
Total programmes antérieurs					76 050 000,00	14 000 000,00	62 050 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
GPR90305	Rénovation du Stade Bollaert-Delelis	903	32	GPR			0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						14 000 000,00	62 050 000,00

RENOVATION DU STADE BOLLAERT-DELELIS A LENS

Investissement

Le stade Félix Bollaert-Delelis de Lens a été retenu pour accueillir le Championnat d'Europe de Football de l'UEFA 2016. Dans ce contexte, le stade doit faire l'objet d'un programme de rénovation pour accueillir cette manifestation. Devant l'impossibilité technique et financière dans laquelle le Racing Club de Lens (RCL) se trouve pour réaliser les travaux, la Région Nord Pas de Calais a accepté, fin 2012, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette rénovation au nom et pour le compte du RCL.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'une démarche concertée entre le Centre National de Développement du Sport (CNDS), la Région, le Département du Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) lesquels se sont engagés à apporter respectivement 12 millions d'Euros, 25 millions d'Euros, 10 millions d'Euros, 12 millions d'Euros.

La Région assurera également l'ingénierie financière du projet en collectant au nom et pour le compte du RCL les subventions allouées au projet et en préfinançant les 11 millions d'Euros utiles à son bouclage financier.

A compter de 2017, à l'image du contrat d'emprunt négocié par la Région, le RCL remboursera la Région de ces 11 millions d'Euros et cette dernière percevra pendant la durée de remboursement de l'emprunt (25 ans) la valorisation du loyer.

L'imputation budgétaire en crédit de paiement pour 2013 est de 14 millions d'Euros.

PORTS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
9 500 000,00 €	26 685 000,00 €	22 546 500,00 €	19 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
8 290 000,00 €	8 205 000,00 €	6 935 000,00 €	8 249 379,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------

Total	6 935 000,00 €	8 249 379,00 €
--------------	----------------	-----------------------

PORTS

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				53 202 375,79	15 024 000,00	38 178 375,79
	Port de Boulogne	908	886	DDP	25 586 526,80	7 472 802,00	18 113 724,80
	Port de Calais	908	886	DDP	15 522 096,44	5 642 604,00	9 879 492,44
	Dépenses communes Boulogne Calais	908	886	DDP	726 551,02	693 917,00	32 634,02
	Port de Dunkerque	908	886	DDP	11 367 201,53	1 214 677,00	10 152 524,53
							0,00
	Total programmes antérieurs				53 202 375,79	15 024 000,00	38 178 375,79

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DDP90801	Port de Boulogne	908	886	DDP	10 440 000,00	1 035 000,00	9 405 000,00
		908	886	DDPB	8 940 000,00	1 035 000,00	7 905 000,00
		908	886	DDPS	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
		908	886	DDPL			0,00
DDP90802	Port de Calais	908	886	DDP	15 600 000,00	2 296 000,00	13 304 000,00
		908	886	DDPC	13 900 000,00	2 105 000,00	11 795 000,00
		908	886	DDPS			0,00
		908	886	DDPL	1 700 000,00	191 000,00	1 509 000,00
DDP90803	Dépenses communes Boulogne Calais	908	886	DDP	645 000,00	645 000,00	0,00
		908	886	DDPB			0,00
		908	886	DDPC	75 000,00	75 000,00	0,00
		908	886	DDPS	70 000,00	70 000,00	0,00
		908	886	DDPL	500 000,00	500 000,00	0,00
DDP90804	Port de Dunkerque	908	886	DDP	0,00	0,00	0,00
		908	886	DDPL	0,00	0,00	0,00
	Total programmes				26 685 000,00	3 976 000,00	22 709 000,00
	Total général					19 000 000,00	60 887 375,79

PORTS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				135 000,00	135 000,00	0,00
DDP93801	Port de Boulogne	938	886	DDP	50 000,00	50 000,00	
DDP93802	Port de Calais	938	886	DDP	20 000,00	20 000,00	
DDP93803	Dépenses communes Boulogne et Calais	938	886	DDP	65 000,00	65 000,00	
DDP93804	Port de Dunkerque	938	886	DDP			
Total programmes antérieurs					135 000,00	135 000,00	0,00

Programme 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DDP93801	Port de Boulogne	938	886	DDP	3 680 000,00	3 680 000,00	0,00
DDP93802	Port de Calais	938	886	DDP	3 605 000,00	3 605 000,00	0,00
DDP93803	Dépenses communes Boulogne et Calais	938	886	DDP	920 000,00	829 379,00	90 621,00
		938	886	DDPB			0,00
		938	886	DDPC	100 000,00	100 000,00	0,00
		938	886	DDPS	250 000,00	200 000,00	50 000,00
		938	886	DDPL	570 000,00	529 379,00	40 621,00
DDP93804	Port de Dunkerque	938	886	DDP	0,00	0,00	0,00
		938	886	DDPL			0,00
Total programmes					8 205 000,00	8 114 379,00	90 621,00
Total général						8 249 379,00	90 621,00

PORTS

I - Ports

La Région va poursuivre en 2013 :

- son programme de restauration, réhabilitation et mise en sécurité des ouvrages mobiles et fixes des ports de Boulogne-sur-Mer et Calais ;
- les études dans le cadre du projet « Calais Port 2015 » ;
- le versement de subventions accordées dans le respect des conventions signées.

La proposition budgétaire 2013 en dépenses s'élève en section d'investissement à **26,685 M€ en AP** (9,5 M€ au BP 2012) et à **19 M€ en CP** 2013 (22,547 M€ au BP 2012), et en section de fonctionnement, à **8,205 M€ en AEP** (8,29 M€ au BP 2012) et à **8,249 M€ en CP** 2013 (6,935 M€ au BP 2012),

1.1 Les dépenses d'investissement

Les besoins budgétaires pour l'exercice 2013 (AP : 26,685 M€ et CP : 19 M€) se ventilent par port comme suit :

1.1.1 Le port de Boulogne-sur-Mer

En 2013, la Région va poursuivre les opérations de développement économique du port et de restauration des ouvrages déjà engagées et, lancer de nouvelles opérations essentiellement de mise en sécurité des ouvrages.

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2013	CP 2013
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 25,6 M€ au 01/01/2013		7,473
Dont principales opérations :		
Site Maintenance Patrimoine Portuaire : travaux de mise aux normes et de création de réseaux (assainissement, gaz, électricité, éclairage) d'aménagement (aire de lavage ...), d'une voie de desserte...		1,532
Travaux de mise aux normes et centralisation des alimentations en énergie des ouvrages et de la signalisation		1,280
Site LOUBET : reconstruction du site, restauration des puits de vannes de l'écluse, remplacement des équipements mécaniques et de manœuvre, carénage porte écluse.		0,960
Divers travaux sur patrimoine bâti (Parc auto et engins, capitainerie)		0,657
Quai de l'EUROPE : Confortement du quai		0,540
MESURES NOUVELLES	10,440	1,035
Dont principales opérations :		
Réalisation de la passe à poisson (travaux)	1,800	0,000
Site LOUBET : reconstruction du site et enlèvement de la macro déchets au bassin	2,000	0,050
Carnot : Réparation de la digue et du cavalier (maîtrise d'œuvre)	1,400	0,050
Quai de l'EUROPE : renforcement et protection anti corrosion-Maîtrise d'œuvre	1,200	0,100
TOTAL	10,440	8,508

1.1.2 Le port de Calais

En 2013, la Région va poursuivre les opérations de restauration d'ouvrage déjà engagées et lancer de nouvelles opérations essentiellement de mise en sécurité des ouvrages. Concernant le projet Calais Port 2015, les crédits seront consacrés essentiellement à la mise en place des premières mesures compensatoires.

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2013	CP 2013
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 15,5 M€ au 01/01/2013		5,643
Dont principales opérations :		
Voirie quai de la LOIRE : Travaux de rénovation de la voirie		1,520
Travaux de grosses réparations		0,812
Protection anti corrosion ponts Henri HENON et VETILLART		0,670
Achat Equipements STM (service trafic maritime) et protection anticorrosion des structures des équipements STM		0,666
Projet CALAIS port 2015 : Etudes d'avant projet des infrastructures ...		0,469
MESURES NOUVELLES	15,600	2,296
Dont principales opérations :		
PERRE RISBAN – travaux	10,000	1,310
Réhabilitation des fonds pollués du bassin CARNOT	2,000	0,010
Projet CALAIS port 2015 : Complément mesures compensatoires	1,700	0,191
Quai Paul DEVOT : Restauration	1,000	0,450
TOTAL	15,600	7,939

1.1.3 Les dépenses communes aux deux ports Régionaux

Il est regroupé dans cette rubrique, les dépenses d'équipement du Parc Automobiles et Engins (acquisitions de véhicules et outillage) et du Service Dragage ainsi que la réserve annuelle pour grosses avaries.

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2013	CP 2013
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 0,73 M€ au 01/01/2013		0,694
Dont principales opérations :		
Equipement PAE (renouvellement véhicules, outillages...)		0,491
Equipement Service dragage		0,165
MESURES NOUVELLES	0,645	0,645
Dont principales opérations :		
Réserves pour avaries	0,500	0,500
Renouvellement véhicules et outillage Parc Auto et Engins	0,070	0,070
Equipements service dragage	0,075	0,075
TOTAL	0,645	1,339

1.1.4 Le port de Dunkerque

Par délibération n° 20080801 du 21 avril 2008, la Région a décidé de participer à hauteur de 13,5 M€ à un programme d'amélioration de la desserte ferroviaire du port de Dunkerque dans le cadre de la convention signée le 18 septembre 2008 avec l'Etat et le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2013	CP 2013
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 11,37 M€ au 01/01/2013		1,214
Dont principales opérations :		
Amélioration desserte ferroviaire Dunkerque		1,214
MESURES NOUVELLES		0,000
Sans objet		
TOTAL		1,214

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les besoins budgétaires pour l'exercice 2013 (AEP : 8,205 M€ et CP : 8,249 M€) se ventilent par grand poste comme suit :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2013	CP 2013
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 0,135 M€ au 01/01/2013		0,135
Divers		0,135
MESURES NOUVELLES	8,205	8,114
Dragage (Boulogne :3,1 M€ - Calais :2 M€)	5,100	5,100
Taxes foncières du port de Calais	1,300	1,300
Fonctionnement courant d'exploitation (matériaux pour travaux en régie, dépenses d'entretien et de réparations ...) Boulogne : 0,4 M€ - Calais : 0,23 M€	0,630	0,630
Fonctionnement administration générale (EPI, pièces détachées pour le parc auto et engins...)	0,250	0,200
Etudes diverses, adhésions, réserves	0,570	0,529
Port de Boulogne : Etudes de dangers (barrage Marguet), Etudes sédimentologique de la rade, bornage	0,180	0,180
Etudes et Equipements Service dragage	0,175	0,175
TOTAL	8,205	8,249

MER

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
12 600 000,00 €	13 270 000,00 €	1 000 000,00 €	2 350 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
460 000,00 €	815 000,00 €	396 000,00 €	801 056,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	396 000,00 €	801 056,00 €
--------------	--------------	---------------------

MER

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				1 850 000,00	1 000 000,00	850 000,00
MER90901	PECHE	909	93	MER	1 850 000,00	1 000 000,00	850 000,00
Total programmes antérieurs					1 850 000,00	1 000 000,00	850 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
MER90901	PECHE				10 200 000,00	800 000,00	9 400 000,00
	Maintenir une flotille compétitive	909	93	MER	500 000,00	150 000,00	350 000,00
	Développement de la filière en aval	909	93	MER	500 000,00	150 000,00	350 000,00
	Nouvelles vagues	909	93	MER	9 200 000,00	500 000,00	8 700 000,00
MER90902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL				3 070 000,00	550 000,00	2 520 000,00
	Trait de côte, parcs naturels marins, politique du littoral	909	93	MER	3 070 000,00	550 000,00	2 520 000,00
Total programmes					13 270 000,00	1 350 000,00	11 920 000,00
Total général						2 350 000,00	12 770 000,00

MER

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				160 000,00	160 000,00	0,00
							0,00
MER93901	PECHE	939	93	MER	160 000,00	160 000,00	
Total programmes antérieurs					160 000,00	160 000,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
MER93901	PECHE				500 000,00	326 056,00	173 944,00
	Pêche	939	93	MER	500 000,00	326 056,00	173 944,00
MER93902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL				315 000,00	315 000,00	0,00
	Trait de côte, parcs naturels marins, politique du littoral	909	93	MER	315 000,00	315 000,00	0,00
Total programmes					815 000,00	641 056,00	173 944,00
Total général						801 056,00	173 944,00

MER

I - MER

La Région va poursuivre en 2013 son soutien à la filière pêche et aquaculture en y intégrant le projet structurant « nouvelles vagues » et, initier de nouvelles orientations intégrant les dimensions trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral.

La proposition budgétaire 2013 en dépenses s'élève en section d'investissement à **13,270 M€ en AP** (12,6 M€ au BP 2012) et à **2,350 M€ en CP** 2013 (1 M€ au BP 2012), et en section de fonctionnement, à **0,815 M€ en AEP** (0,460 M€ au BP 2012) et à **0,801 M€ en CP** 2013 (0,396 M€ au BP 2012).

1.1 Les dépenses d'investissement

Les besoins budgétaires pour l'exercice 2013 (AP : 13,270 M€ et CP : 2,350 M€) se ventilent comme suit :

1.1.1 Le soutien à la pêche et à l'aquaculture

Conformément au cadre d'intervention approuvé par la Région, les soutiens à la modernisation de la flottille, à l'installation des pêcheurs et des mareyeurs, seront poursuivis en 2013, tout comme le projet nouvelles vagues réalisé pour lequel la Région assure la maîtrise d'ouvrage.

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2013	CP 2013
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 1,85 M€ au 01/01/2013		1,000
Aides à la pêche et à l'aquaculture :		0,200
Projet nouvelles vagues		0,800
MESURES NOUVELLES	10,200	0,800
Aides à la pêche et à l'aquaculture	1,000	0,300
Projet nouvelles vagues (Travaux hors pompage)	9,200	0,500
TOTAL	10,200	1,800

1.1.2 Trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral

Ce nouveau segment retracera dans un premier temps les actions nouvelles proposées par la Région en matière de protection des côtes, et de développement durable des ports et du littoral.

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2013	CP 2013
MESURES NOUVELLES	3,070	0,550
Participation au projet de renforcement du trait de côte (digue de Wissant)	3,000	0,500
Développement durable des ports et du littoral (éco ports) Constitution d'un dossier réglementaire de dérogations espèces protégées sur le port	0,070	0,050

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les besoins budgétaires pour l'exercice 2013 (AEP : 0,815 M€ et CP : 0,801 M€) se ventilent comme suit :

1.2.1 Le soutien à la pêche et à l'aquaculture

Il s'agit de soutiens à des actions collectives d'animation de la filière pêche et aquaculture pour lesquels des conventions d'objectifs pluriannuels sont en cours (mission capécure 2020, centre régional des pêches maritimes...) ainsi qu'à des actions ponctuelles.

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2013	CP 2013
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 0,16 M€ au 01/01/2013		0,160
Aides à la pêche et à l'aquaculture : - soutien à des actions collectives d'animation de la filière pêche - participation à des actions ponctuelles		0,160
MESURES NOUVELLES	0,500	0,326
Aides à la pêche et à l'aquaculture	0,500	0,326
TOTAL	0,500	0,486

1.2.2 Trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral

Ce nouveau segment permettra dans un premier temps d'initier des démarches d'appuis techniques et d'ingénierie en relation avec les collectivités concernées par la préservation du trait de côte.

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2013	CP 2013
MESURES NOUVELLES	0,315	0,315

PREVENTION - SANTE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
16 600 000,00 €	13 600 000,00 €	12 800 000,00 €	12 811 920,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
9 820 000,00 €	7 300 000,00 €	8 070 000,00 €	6 638 297,00 €

Communication	50 000,00 €	40 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	8 120 000,00 €	6 678 297,00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

PREVENTION - SANTE
Programmes antérieurs

Investissement

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				29 457 774,50	8 066 920,00	21 390 854,50
							0,00
SAN90401	PREVENTION SANTE	904	41	SAN			0,00
SAN90402	INTERVENTIONS MEDICO-SOCIALES	904	42	SAN	167 393,00	167 393,00	0,00
SAN90405	PLAN CANCER	904	41	SAN	21 176 946,41	5 234 134,00	15 942 812,41
SAN90406	SANTE ET TERRITOIRE	904	41	SAN	8 113 435,09	2 665 393,00	5 448 042,09
Total programmes antérieurs					29 457 774,50	8 066 920,00	21 390 854,50

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
SAN90405	PROGRAMME REGIONAL CANCERS				11 000 000,00	3 500 000,00	7 500 000,00
	Consolider l'accès aux soins par une aide aux équipements sanitaires	904	41	SAN	11 000 000,00	3 500 000,00	7 500 000,00
SAN90406	SANTE ET TERRITOIRE				2 600 000,00	1 245 000,00	1 355 000,00
	Améliorer l'offre de soins sur les territoires	904	41	SAN	600 000,00	245 000,00	355 000,00
	Conforter les actions de télésanté	904	41	SAN	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total programmes					13 600 000,00	4 745 000,00	8 855 000,00
Total général						12 811 920,00	30 245 854,50

PREVENTION - SANTE		Fonctionnement			BP 2013		
Programmes antérieurs							
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				7 629 817,13	3 410 000,00	4 219 817,13
							0,00
951030802	PREVENTION SANTE	934	41	SAN	18 905,40	18 905,40	0,00
SAN93401	PREVENTION SANTE	934	41	SAN	39 240,00	39 240,00	0,00
SAN93403	NOUVELLE POLITIQUE DE SANTE	934	41	SAN	15 000,00	15 000,00	0,00
SAN93404	PLAN CANCER	934	41	SAN	3 016 072,39	1 232 079,50	1 783 992,89
SAN93405	PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT	934	41	SAN	2 790 741,64	1 124 675,90	1 666 065,74
SAN93406	SANTE ET TERRITOIRE	934	41	SAN	1 573 852,00	859 043,50	714 808,50
SAN93407	COOPERATION DECENTRALISEE	934	41	SAN	176 005,70	121 055,70	54 950,00
	Total programmes antérieurs				7 629 817,13	3 410 000,00	4 219 817,13

Programmes 2013					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
SAN93404	PROGRAMME REGIONAL CANCERS				2 650 000,00	850 000,00	1 800 000,00
	Rénover la prévention, faciliter le dépistage et développer l'accompagnement	934	41	SAN	2 050 000,00	650 000,00	1 400 000,00
	Recherche clinique/Observation	934	41	SAN	600 000,00	200 000,00	400 000,00
SAN93405	PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT				3 420 000,00	2 038 297,00	1 381 703,00
	Renforcer les organismes régionaux de promotion de la santé	934	41	SAN	1 350 000,00	918 297,00	431 703,00
	Soutenir des actions de prévention dans un cadre partenarial et dans le cadre d'initiatives régionales	934	41	SAN	550 000,00	200 000,00	350 000,00
	Agir sur les interactions santé environnement	934	41	SAN	800 000,00	200 000,00	600 000,00
	Plan Santé Jeunes- Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé	934	41	SAN	200 000,00	200 000,00	0,00
	Plan Santé Jeunes-Pass contraception	934	41	SAN	300 000,00	300 000,00	0,00
	Conférence citoyenne sur la santé	934	41	SAN	50 000,00	50 000,00	0,00
	Soutien aux victimes de l'amiante	934	41	SAN	170 000,00	170 000,00	0,00
SAN93406	SANTE ET TERRITOIRE				1 150 000,00	300 000,00	850 000,00
	Améliorer l'offre de soins sur les territoires	934	41	SAN	350 000,00	150 000,00	200 000,00
	Agir sur la démographie médicale	934	41	SAN	800 000,00	150 000,00	650 000,00
SAN93407	COOPERATION DECENTRALISEE				80 000,00	40 000,00	40 000,00
	Coopération décentralisée	934	41	SAN	80 000,00	40 000,00	40 000,00
	COMMUNICATION				0,00	40 000,00	
	Communication	930	0202	COM		40 000,00	
	Total programmes				7 300 000,00	3 268 297,00	4 071 703,00
	Total général					6 678 297,00	8 291 520,13

1 – PRINCIPALES ORIENTATIONS

Le budget Santé 2013 s'inscrit dans les grandes orientations présentées à l'Assemblée Plénière du 10 février 2006, notamment la lutte contre les cancers ; il vise à agir sur la réduction de l'impact des inégalités sociales et territoriales de santé. L'existence de ces inégalités est une réalité démontrée dans notre région : les personnes de condition modeste ont un moindre accès à la santé, elles recourent tardivement aux soins et parfois de manière inadaptée. Elles retirent également moins de bénéfice des actions de prévention et s'inscrivent moins bien dans le suivi. Des inégalités infrarégionales en matière d'accès à la prévention et aux soins existent mettant ainsi en lumière des territoires en difficultés. Il y a donc nécessité, à la faveur d'une péréquation intra régionale, d'agir pour réduire l'impact de ces inégalités face aux besoins de santé et de faire levier pour plus d'équité sociale et territoriale dans les réponses apportées aux usagers-citoyens.

Le Plan Régional de Lutte contre les Cancers 2006-2009 a démontré la pertinence et la légitimité de l'implication de la Région sur les Cancers. Dans la même logique, un **Programme Régional Cancers (PRC) 2011-2015 concerté entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région Nord-Pas de Calais a été adopté en Commission Permanente de mai 2012**. Il vise prioritairement la **réduction de l'impact des inégalités sociales et territoriales face aux cancers**. Ses cinq axes (recherche, observation, prévention et dépistage, offre de soins, accompagnement) confirment la volonté de développer une approche globale et territoriale des questions de santé qui répondent aux besoins des habitants du Nord-Pas de Calais.

La création et la mise en place des ARS en 2010-2011 marquent un changement important pour notre système de santé. Cette création reflète la réaffirmation du rôle garant de l'Etat en la matière, vise à apporter plus d'efficience et d'efficacité à décloisonner les secteurs de la prévention et du soin, de la ville et de l'hôpital, de la médecine et du médico-social. Malgré le soutien à des actions de prévention, malgré les progrès du dépistage, des thérapeutiques et de la recherche, les efforts et la mobilisation des institutions, des professionnels de santé, des associations et des bénévoles, **la région n'a toujours pas rattrapé son retard par rapport au territoire national**. Le défi d'une politique de santé solidaire et équitable, durable pour tous, n'est pas relevé.

L'engagement régional, avec la seule volonté d'avoir un effet levier et d'apporter, au côté de l'ARS Nord-Pas de Calais, de réelles réponses aux besoins de santé de notre population, s'élève à un total de 20,9 M€ : 13,6 M€ d'AP d'investissement et 7,3 M€ d'AEP de fonctionnement. Les Crédits de Paiements pour 2013 se montent à 19,49 M€

Les segments budgétaires du BP 2013 correspondent aux 4 orientations stratégiques de la politique Santé, assurant la lisibilité de la politique régionale :

- Programme Régional Cancers (PRC) ;
- Prévention santé environnement ;
- Santé et territoires ;
- Santé et coopération décentralisée.

Le Programme Régional Cancers

Les AP (11 M€) et AEP (2,65 M€) proposées pour ce segment représentent un engagement total de 13,65 M€ pour faire reculer les Cancers en Nord-Pas de Calais. Elles correspondent massivement à la mise en œuvre du Programme Régional Cancers concerté avec l'ARS.

Les 11 M€ d'AP du segment « Programme Régional Cancers » (dont 1 M€ par amendement en séance plénière) sont destinés à soutenir essentiellement les équipements dédiés à la cancérologie des établissements de santé afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins pour les patients et de renforcer l'attractivité pour les professionnels de santé sur l'ensemble du territoire régional.

La Région a mené depuis 2006 une **politique ambitieuse d'investissement en équipements sanitaires qui a porté ses fruits**. Désormais, en Nord-Pas de Calais, les délais moyens d'accès à une IRM sont parmi les plus courts de France (19,2 jours en 2012 contre 29,1 jours en France).

La politique régionale vise désormais à **préserver le service public hospitalier mis à mal dans un contexte budgétaire contraint et face à un système de santé en crise**. L'objectif est aussi de déployer les moyens apportés par la Région Nord-Pas de Calais de manière différenciée selon le caractère structurant des projets pour une action plus ciblée et performante au bénéfice du service public hospitalier.

La mise en œuvre du Programme Régional Cancers se traduit en outre par 2,65 M€ d'AEP, crédits de fonctionnement.

Sur les cinq axes du PRC, quatre axes d'actions sont ici identifiés : prévention et dépistage, accompagnement, recherche et observation, axes complémentaires de l'offre de soins. Les deux premiers permettent de mieux lutter contre les cancers en amont de la maladie et améliorent la qualité de vie des malades et de leur entourage, sur les différents territoires du Nord-Pas de Calais. **2,05 M€ sont consacrés à ces deux axes du PRC.**

Ainsi, le **Programme Régional Cancers** apportera son soutien aux porteurs de projets locaux et régionaux, via un **Appel à Projets Santé partagé cette année avec l'ARS Nord-Pas de Calais**, avec l'ouverture à des nouveaux projets. Ce dispositif de soutien à des actions de prévention durables et ciblées, répondant aux priorités régionales notamment de lutte contre les cancers, a désormais acquis une grande visibilité auprès des porteurs de projets. Une évaluation globale de ce dispositif est programmée courant 2013 et permettra si nécessaire de réajuster les modalités de mise en œuvre de cette politique de prévention. La décision d'améliorer l'accompagnement des malades par le soutien à des Espaces Ressources Cancers (ERC) sur les territoires ou à des AIRE Cancers en milieu hospitalier, va en 2013 constituer l'essentiel de la programmation.

S'y ajoutent, dans une logique convergente, une enveloppe de **0,6 M€** afin d'aider au **développement de la recherche clinique et de l'observation de la situation des cancers en Nord-Pas de Calais**. L'objectif est de donner un nouvel élan à ces deux axes du PRC. Leurs déploiements seront facilités par la **mise en place en fin d'année 2012 de la Maison Régionale de la Recherche Clinique et le lancement d'un Appel à Projets « Santé Recherche » en 2013.**

Enfin, la Semaine de mobilisation face aux Cancers, événement annuel d'information mobilisateur reconnu en Nord-Pas de Calais, à l'initiative du Conseil régional dès 2006, est devenue un temps fort de communication et de valorisation du Programme Régional Cancers.

Prévention Santé Environnement

La Prévention-Santé d'une part et le Plan Régional Santé-Environnement 2 (PRSE) d'autre part, constituent les deux volets du deuxième axe prioritaire décidé lors de la plénière de février 2006.

Concernant le segment « Prévention Santé Environnement », l'AEP proposée est de 3,42 M€

L'action de la Région en matière de **prévention** se traduit par la **mobilisation et l'accompagnement des territoires, l'éducation pour la santé, le développement d'une démocratie sanitaire**. Ce budget vise donc, d'une part, l'aide à des **organismes régionaux de promotion et de prévention de la santé qui interviennent en appui aux acteurs locaux (1,35 M€ d'AEP)**.

L'enjeu en promotion et prévention de la santé est d'avoir de véritables coopérations entre acteurs, de meilleures coordinations et évaluations des actions de prévention qui soient à la fois durables et efficaces sur les territoires. Au regard d'un paysage sanitaire en pleine évolution et de nouveaux besoins exprimés en Nord-Pas de Calais, de la nécessité de renouveler les modes d'intervention et d'une utilisation rigoureuse et exigeante des fonds publics au bénéfice des habitants, le soutien du Conseil régional, en complément de celui apporté par l'Agence Régionale

de Santé, se concentrera donc sur des actions ciblées, structurantes et efficaces. Ce soutien se concrétisera notamment par une contractualisation sur trois ans avec des organismes régionaux de promotion et de prévention de la santé.

Ce budget vise, d'autre part, le **soutien aux actions de prévention à destination de publics cibles de la politique régionale (0,55 M€)**. Ce montant finance les projets retenus au titre de l'Appel à Projets Santé 2013 partagé avec l'ARS autour de la santé des jeunes et jeunes adultes. Les publics principalement ciblés sont les apprentis et les lycéens, en lien avec la DFI. Viennent compléter ce volet, des actions portant principalement sur l'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes ainsi que sur l'accès à la prévention et aux soins des étudiants (0,5 M€).

Enfin, dans l'objectif d'ouvrir le débat avec les habitants et les acteurs locaux sur la santé d'aujourd'hui et de demain, de renforcer l'action régionale autour de la démocratie sanitaire, une conférence citoyenne sur la santé se tiendra fin 2013 (50 K€).

Concernant le Plan Régional Santé-Environnement 2, 0,97 M€ d'AEP sont proposés.

Le PRSE 2 est le fruit d'une volonté partagée des services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional d'œuvrer en commun sur des priorités de santé publique spécifiquement liées à l'environnement du Nord-Pas de Calais.

Dans la dynamique du Grenelle de l'environnement et dans l'esprit de la loi de santé publique du 9 août 2004, ses deux axes forts sont : la réduction des inégalités environnementales et la réduction des expositions responsables de pathologies notoires.

Comme le PRSE 1, le PRSE 2 se traduit notamment par la mise en œuvre d'un **appel à projets commun aux politiques santé, recherche et environnement du Conseil Régional**, pour la 8^{ème} année en 2013. Il se traduit également par le soutien aux organismes de promotion de la santé au niveau régional intervenant sur ce champ.

Depuis de nombreuses années, le Conseil régional Nord-Pas de Calais s'est investi pour accompagner les acteurs régionaux, locaux et les bénévoles qui soutiennent les **victimes de l'amiante**. Cette politique mise en place dans le cadre de l'approche croisée entre santé travail et santé environnement est maintenant **inscrite au PRSE 2**, dans la fiche action 15 pour "accompagner les associations et leurs bénévoles dans les actions de sensibilisation et d'information". Face à cette catastrophe sanitaire, la Région Nord-Pas de Calais **poursuit son engagement pour développer la capacité d'action régionale des institutions et des acteurs locaux**. Ainsi, une **conférence débat régionale autour de l'amiante s'est tenue dernier trimestre 2012 et permet de poser des perspectives d'actions en 2013 pour renforcer le soutien aux associations des victimes de l'amiante**.

Santé et territoires

La politique d'amélioration de l'offre de soins sur les territoires (0,6 M€ d'AP et 0,35 M€ d'AEP) vise à renforcer l'adéquation de l'offre de soins aux besoins des territoires pour une meilleure équité et à empêcher les déserts médicaux. L'objectif est aussi d'améliorer la coordination des acteurs pour structurer de véritables parcours de santé au service des usagers.

Si le Conseil régional continue à accompagner des projets de **maisons de santé**, élaborés dans le cadre de partenariats locaux

regroupant élus, professionnels de santé, associations de prévention, **le souhait aujourd'hui est de poursuivre son action en intégrant davantage la dimension territoriale de sa politique de santé et en revisitant la forme de l'outil structurant proposé**. En effet, la nouvelle organisation de l'Etat et ses nouvelles politiques, l'implication des élus dans les questions de santé et les nouveaux comportements des professionnels donnent au contexte actuel un nouveau visage qui **oblige les acteurs à rénover leur action**.

Cette action est complétée par la ligne « Agir sur la démographie médicale » (0,8 M€ en AEP). Elle correspond à une politique arrêtée en 2007, afin de pallier la baisse préoccupante de la démographie des professionnels de santé en région et de favoriser l'attractivité médicale en région. Elle s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du Programme Régional Cancers.

Cette politique se traduit par la mise en place de dispositifs d'aide et de soutien dont l'évaluation récente confirme leur utilité et leur efficacité pour les habitants du Nord-Pas de Calais, notamment en termes d'implantation durable des professionnels de santé. Elle continue donc son développement, avec une volonté d'accentuer et de favoriser les nouvelles pratiques médicales au sein des Maisons ou Pôles de santé, via le soutien accordé aux **stages en médecine ambulatoire** et l'action en direction des professionnels de santé : **dispositifs « assistants à temps partagé » et « chefs de clinique régionaux »**. Toujours dans un objectif de lutte contre la désertification médicale et avec une volonté de favoriser la démocratisation des études supérieures, **une antenne délocalisée de la première année PACES est mise en place à Boulogne-sur-Mer depuis trois ans avec un soutien fort de la Région et de la Communauté d'Agglomération de Boulogne. Ce dispositif sera poursuivi, pour une période de 3 ans, en redéfinissant le cadre du partenariat avec l'Université Lille 2,**

en renforçant notamment l'accompagnement des étudiants et la communication auprès des lycéens.

Concernant la ligne « Conforter les actions de télésanté », il est proposé en 2013 de cibler l'action régionale en la matière à hauteur de 2 M€ en AP. Ce budget vise à faire levier sur les actions de télé-santé, en partie cofinancées par les fonds européens FEDER du Programme Opérationnel (PO) Nord-Pas de Calais 2007-2013.

Le Conseil régional accompagne des projets structurants qui répondent aux attentes des professionnels de santé et aux besoins de santé des habitants, notamment autour de la télé imagerie et de l'informatisation des dossiers de cancérologie. La télémédecine est ainsi **un puissant levier d'aménagement numérique du territoire** permettant de faire **évoluer les modes d'organisation entre professionnels de santé et l'accessibilité aux soins pour tous.**

Coopération décentralisée

Cette politique, dotée de 80 000 € en 2013 comme en 2012, a pour cadre les conventions opérationnelles signées avec les régions de Kayes au Mali, de Saint-Louis au Sénégal, de Doukkala-Abda au Maroc et la région d'Analanjirifo à Madagascar. Elle concerne le soutien que la Région apporte aux

acteurs locaux (établissements de santé, associations locales ou régionales, instituts de formation paramédicale...) du Nord-Pas de Calais qui nouent des partenariats avec des acteurs ou organismes de ces 4 régions.

A noter que 40 000 € de crédits de paiement sont consacrés à la communication via la Direction de la Communication.

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
254 131 000,00 €	129 390 500,00 €	125 285 000,00 €	114 969 254,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
237 954 170,00 €	263 936 189,00 €	238 803 942,00 €	259 019 728,00 €

Communication	700 000,00 €	530 000,00 €
Expertises juridiques transports	200 000,00 €	200 000,00 €

Total	239 703 942,00 €	259 749 728,00 €
--------------	-------------------------	-------------------------

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				646 009 030,00	95 626 547,00	550 382 483,00
TRP90801	EQUIPEMENTS ROUTIERS	908	821	TRP	8 786 943,00	510 140,00	8 276 803,00
		908	828	TRP	949 024,00	346 683,00	602 341,00
TRP90804	VOLET FLUVIAL	908	883	TRP	222 932 843,00	15 484 805,00	207 448 038,00
TRP90805	VOLET FERROVIAIRE	908	811	TRP	213 111 344,00	21 662 453,00	191 448 891,00
		908	812	TRP	149 528 876,00	45 322 466,00	104 206 410,00
		908	818	TRP	50 700 000,00	12 300 000,00	38 400 000,00
TRP90806	VOLET LOGISTIQUE	908	885	TRP			0,00
		908	888	TRP			0,00
	Total programmes antérieurs				646 009 030,00	95 626 547,00	550 382 483,00

Programme 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
TRP90801	EQUIPEMENTS ROUTIERS				1 270 000,00	410 000,00	860 000,00
	Equipements routiers	908	821	TRP			0,00
	Coopération Nord Sud	908	821	TRP	100 000,00	50 000,00	50 000,00
	Autres liaisons (Véloroutes Voies vertes)	908	828	TRP	1 170 000,00	360 000,00	810 000,00
TRP90804	VOLET FLUVIAL				20 247 500,00	1 790 207,00	18 457 293,00
	Volet fluvial	908	883	TRP	11 367 500,00	318 207,00	11 049 293,00
	Ports fluviaux	908	883	TRP	6 380 000,00	472 000,00	5 908 000,00
	Réseau fluvial secondaire	908	883	TRP	2 500 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00
TRP90805	VOLET FERROVIAIRE				105 175 000,00	16 342 500,00	88 832 500,00
	Matériel ferroviaire	908	811	TRP	11 500 000,00	6 000 000,00	5 500 000,00
	Pôles d'échanges et gares	908	812	TRP	6 000 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00
	Infrastructures ferroviaires	908	812	TRP	34 275 000,00	4 002 500,00	30 272 500,00
	Infrastructures TCSP	908	818	TRP	53 400 000,00	5 340 000,00	48 060 000,00
TRP90806	VOLET LOGISTIQUE				1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
	Volet logistique	908	885	TRP	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
TRP90807	VEHICULE ELECTRIQUE				1 698 000,00	500 000,00	1 198 000,00
	véhicule électrique	908	888	TRP	1 698 000,00	500 000,00	1 198 000,00
	Total programmes				129 390 500,00	19 342 707,00	110 047 793,00
	Total général					114 969 254,00	660 430 276,00

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				2 835 589,00	2 193 660,00	641 929,00
TRP93801	ROUTES ET VOIRIES	938	828	TRP	15 000,00	15 000,00	0,00
TRP93802	TRANSPORTS EN COMMUN DE VOYAGEURS	938	811	TRP	1 377 536,00	836 607,00	540 929,00
		938	818	TRP	332 667,00	332 667,00	0,00
TRP93803	SERVICE COMMUN	938	80	TRP	970 386,00	869 386,00	101 000,00
TRP93804	AUTRES TRANSPORTS	938	888	TRP	140 000,00	140 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				2 835 589,00	2 193 660,00	641 929,00

Programme 2013

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
TRP93801	ROUTES ET VOIRIES				0,00	0,00	0,00
	Voiries nationales	938	821	TRP	0,00	0,00	0,00
	Autres liaisons	938	828	TRP			0,00
TRP93802	TRANSPORTS EN COMMUN DE VOYAGEURS				261 136 189,00	254 371 068,00	6 765 121,00
	SMIRT	938	810	TRP	750 000,00	750 000,00	0,00
	Transport ferroviaire Régional de voyageurs	938	811	TRP	243 872 233,00	243 128 733,00	743 500,00
	Autres transports en commun	938	818	TRP	16 513 956,00	10 492 335,00	6 021 621,00
TRP93803	SERVICE COMMUN				800 000,00	480 000,00	320 000,00
	Etudes générales Transports Expertises	938	80	TRP	700 000,00	400 000,00	300 000,00
	Cotisations, manifestation	938	80	TRP	100 000,00	80 000,00	20 000,00
TRP93804	AUTRES TRANSPORTS				2 000 000,00	1 975 000,00	25 000,00
	Infrastructures aéroportuaires (Syndicat Mixte)	938	881	TRP	252 001,00	252 001,00	0,00
	Liaisons multimodales	938	885	TRP	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
	Volet logistique et plan vélo	938	888	TRP	247 999,00	222 999,00	25 000,00
	Total programmes				263 936 189,00	256 826 068,00	7 110 121,00

Communication et Impression Transports	930	0202	COM		530 000,00	
Expertises juridiques transports	930	0202	AJC		200 000,00	

Total général					259 749 728,00	7 752 050,00
----------------------	--	--	--	--	-----------------------	---------------------

TRANSPORTS

Présentation générale

L'ambition de la Région au service des mobilités se confirme en 2013, dans un contexte budgétaire contraint. L'effort conjoint organisé avec les partenaires, exploitants et maîtres d'ouvrage, se traduit dans le développement du TER, des transports du quotidien, dans la mise en œuvre des principales opérations du Contrat de Projets 2007-2013 et dans les études de la période suivante (Lien Rapide Lille-Bassin Minier, Institut Railenium).

D'importants investissements se concrétisent avec le passage en chaîne de production des premières rames capacitaires Régio2N, l'adaptation de locomotives nécessaires à nos matériels tractés, mais aussi en des points clés du réseau ferré national avec l'amélioration de la ligne Calais-Dunkerque et la dernière phase des travaux en gare de Lille-Flandres.

En fonctionnement, l'année 2013 supporte l'impact financier différé de l'importante réforme du cadencement national, et de l'effort de création d'offre TER et TERGV consenti par la Région, nécessaire pour préserver et améliorer le service rendu aux usagers régionaux. En parallèle, la participation régionale au transport des lycéens atteint son niveau nominal.

I - INVESTISSEMENT :

Le montant du budget consacré à l'investissement s'élève à 129,4 M€ d'AP et 115 M€ de CP (dont 19,3 au titre de mesures nouvelles).

I – 1 Volet ferroviaire :

Matériel roulant :

L'année 2013 verra se concrétiser le passage en chaîne de production des commandes réalisées en 2012 des 18 rames de nouveau matériel capacitare Regio2N ainsi que l'adaptation de 15 locomotives à la traction de nos rames VR2N et RRR (pour respectivement 190 M€ et 25 M€ d'AP).

Cette année, sont donc inscrits au titre des mesures antérieurement décidées 21,7 M€. Le montant des opérations nouvelles s'élève à 11,5 M€ en AP et 6 M€ de CP.

Il est ainsi proposé d'inscrire 5 M€ en AP en faveur de la remise à niveau et de l'homologation de rames TGV destinées à l'offre TERGV d'avenir. Les matériels concernés par ces investissements pourraient être des rames TGV Sud Est et des rames NOL ou Transmanche.

Par ailleurs, 2 M€ d'AP sont prévus afin de poursuivre les investissements déjà réalisés en faveur de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les matériels roulants « AGC » (Autorail Grande Capacité), « TER 2N Première Génération », et « TER 2N Nouvelle Génération ». Ces opérations seront effectuées par la SNCF au sein de ses ateliers régionaux.

Enfin, 4,5 M€ d'AP sont provisionnés pour la mise en œuvre d'un système automatisé de comptage des passagers à bords des

trains (prévu par la convention d'exploitation du service TER). Ce dispositif doit permettre de compter jusqu'à 4 fois par an la fréquentation des TER dans chacune des gares ; il permettrait d'optimiser l'utilisation des matériels roulants en l'adaptant à la fréquentation réelle et éviter ainsi les surcharges régulièrement constatées.

Gares et pôles d'échanges :

En 2013, l'action de la Région Nord - Pas de Calais sur les gares et pôles d'échanges portera sur une dizaine de projets, parmi lesquels la construction d'une Maison du Vélo en gare de Douai, la réalisation de la seconde phase du pôle d'échanges d'Aulnoye-Aymeries, la troisième phase du pôle d'échanges de Saint-Omer ou encore le prolongement et la mise en accessibilité du souterrain de la gare de Templeuve.

Pour cette année, les travaux dans les gares et pôles d'échanges représentent un montant de 6 M€ d'AP et 1 M€ de CP pour les mesures nouvelles. Cette intervention régionale a pour objectif de moderniser les gares et leur environnement mais aussi d'améliorer la qualité d'accueil des usagers du TER notamment les personnes à mobilité réduite (PMR). Elle a également pour finalité d'aménager de véritables pôles d'échanges favorisant l'intermodalité et l'usage des transports en commun.

Les CP correspondant à des opérations antérieurement décidées (9,3 M€) sont notamment destinés à : Aulnoye- Aymeries, Bailleul, Le Quesnoy, Arnèke, Pont à Vendin, La Bassée, Saint-Omer, Lille Flandres, Templeuve, Arleux...

Infrastructures ferroviaires :

Concernant les infrastructures ferroviaires, le BP 2013 se traduit par 34,3 M€ d'AP nouvelles et 40 M€ de CP dont 36 M€ sur des opérations déjà engagées.

S'agissant des opérations déjà engagées, 17,7 M€ sont consacrés à la modernisation de la ligne Calais-Dunkerque, 6,5 M€ à la réalisation du nouvel itinéraire fret au sud de Lille, 3 M€ à la troisième phase des travaux d'amélioration de la capacité de la gare Lille Flandres et 2,9 M€ pour les études du Centre Européen d'Essais Ferroviaires.

Les opérations nouvelles peuvent se décomposer en 3 postes principaux.

Il s'agit, dans un premier temps, de poursuivre les études préliminaires en cours. Pour l'année 2013, il s'avèrera nécessaire d'engager, en termes d'AP, les études d'Avant-Projet de la Bifurcation TGV au nord d'Arras pour 1,5 M€, de la réouverture de la ligne Armentières-Lestrem pour 0,4 M€, de l'amélioration de la capacité en voie et en gare de Calais-Frethun pour 0,5 M€ et de l'amélioration de la desserte du Cambrésis pour 1,5 M€. Une nouvelle convention pour la réalisation des études « Projet » du Centre Européen d'Essais Ferroviaires, estimée à 1,5 M€ devra également être signée.

En ce qui concerne les nouveaux travaux, la création d'une voie terminus dans le nœud ferroviaire d'Hazebrouck (pour 6,5 M€ d'AP) et l'aménagement de la voie 6 en gare de Béthune (1 M€ d'AP) permettra d'améliorer de la gestion des flux ferroviaires en gare.

Des cofinancements seront attendus pour ces dossiers, notamment auprès de RFF et de l'Etat.

Un cofinancement de l'embranchement ferroviaire de la zone de la Turquerie à Calais, est proposé pour 1 M€ d'AP. Cet aménagement sera concomitant aux travaux de modernisation de Calais-Dunkerque.

Enfin, il est proposé d'inscrire 17,5 M€ pour la réalisation de travaux de régénération de la ligne Saint Pol – Etaples. En effet, la corrosion avancée des traverses entraîne des retards allant de 8 minutes à 23 minutes. L'opération de régénération qui permettrait de pérenniser la ligne et de retrouver ses performances nominales est estimée à 35 M€. Afin d'engager au plus vite la sauvegarde des voies, la Région pourrait accompagner Réseau Ferré de France, en finançant 50% de son montant. Cette somme serait récupérée via un abaissement des charges de péage sur cette ligne.

La Région confirme par ailleurs sa volonté d'accompagner la création des TCSP (Transports Collectifs en Site Propre) dont l'une des missions est d'élargir l'accès des agglomérations aux gares TER, jouant un véritable rôle de complémentarité.

Ainsi, un montant de 12,3 M€ de CP est proposé pour la poursuite des TCSP du Valenciennois et du SMT Artois-Gohelle.

53,4 M€ d'AP et 5,3 M€ de CP sont dédiés à l'aide au développement des TCSP dans la Région Nord Pas de Calais dont le doublement de capacité de la ligne 1 du métro lillois.

En ce qui concerne l'étude de Liaison Rapide Ferroviaire entre la Métropole Lilloise et le Bassin Minier dont l'étude d'écomobilité qui y est attachée ainsi que le dossier opérationnel auquel elle

aboutirait, une inscription de 2,9 M€ d' AP et d' 1,5 M € de CP est prévue au titre du Budget 2013.

Après adoption par l'Assemblée délibérante, ces financements complémentaires donneront la possibilité de saisir la Commission Nationale du Débat Public sur la base des études préliminaires en cours de réalisation, ce qui nécessite des moyens d'organisation et de communication mis à disposition de cette Commission. Dans cette perspective, des études de sol et de sous-sol sont également prévues.

I – 2 Volet infrastructures et transports non ferroviaires :

Canal Seine Nord :

Concernant le Canal Seine Nord Europe, il est rappelé que la contribution globale de la Région au creusement du canal est d'ores et déjà engagée avec une contribution principale de 220,3 M€ en 2011, précédée d'un premier engagement au titre d'acquisitions foncières et de travaux préparatoires pour un montant de 19,7 M€.

Dans le cadre du BP 2013, un montant de 3,940 M€ de CP est prévu pour l'achèvement des acquisitions foncières et travaux préparatoires précités.

Volet fluvial du CPER :

Au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007 – 2013, la Région poursuit son accompagnement de la politique de développement du réseau fluvial régional à grand gabarit, dans le cadre de l'ouverture au réseau fluvial européen.

Les autorisations de programme 2013 demandées pour ce volet concernent le canal de Condé – Pommeroeul, le recalibrage de la

Deûle et de la Lys et s'élèvent à 11,4 M€, pour 0,3 € de CP. Ces CP s'ajoutent à ceux résultant d'autorisations de programme antérieures (11 M€). Ils permettront notamment de poursuivre d'importants travaux de recalibrage de la Deûle et de la Lys mitoyenne, de débiter les travaux de remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul, de réaliser des travaux complémentaires sur l'Escaut et le canal de Calais, ainsi que les études.

Réseau fluvial secondaire :

2,5 M€ d'AP et 1 M€ de CP sont prévus en 2013 pour accompagner les projets de valorisation du réseau fluvial secondaire à l'initiative des collectivités locales.

Ports intérieurs :

En complément des aménagements sur le réseau fluvial, la Région poursuit une politique d'aménagement des plates formes intérieures dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Globalement le budget demandé sur l'exercice 2013 est de 6,4 M€ en AP et de 0,9M€ en CP (dont 0,5 pour les mesures nouvelles). L'accent est mis sur le projet de développement du Port de Béthune qui constitue un signe fort en faveur du trafic « vrac » sur le secteur. Il complétera le dispositif de consolidation des plates formes fluviales existantes et notamment l'aménagement d'un quai conteneurs mis en place sur Saint-Saulve en 2012.

Les ports de Lille sont également concernés avec le développement du site de Santes et l'expérimentation d'une nouvelle filière de distribution de marchandises en ville.

Véloroutes et Voies Vertes :

Dans le cadre de cette politique Véloroutes Voies Vertes, la Région accompagne financièrement et techniquement les collectivités locales.

En 2013, des opérations décidées antérieurement se poursuivent pour un montant total de CP de 0,346 M€. Sont concernés notamment les travaux de la véloroute de la Mémoire entre Achiet-le-Petit et Arras, les travaux de la véloroute de l'Avesnois entre Maubeuge et Ferrière-la-Grande, les travaux de la chaîne des lacs sur la véloroute du Paris-Roubaix...

En 2013, de nouvelles opérations sont proposées pour un montant de 1,2 M€ d'AP et 0,360 M€ de CP parmi lesquelles notamment :

- autour du Louvre Lens, 3 véloroutes (n°5, 31 et 32) sont projetées, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Pas de Calais et des EPCI,
- la véloroute du Paris Roubaix entre Villeneuve d'Ascq et Valenciennes,
- la véloroute des Flandres entre Dunkerque et Lille,
- la véloroute du Littoral entre Conchil-le-Temple et Berck.

Volet routier :

L'exercice 2013 ne comprend au niveau budgétaire qu'une demande de crédits de paiement d'un montant de 0,5 M€. Ce montant correspond à des travaux d'infrastructures routières sous maîtrise d'ouvrage départementale avec l'objectif d'aboutir à solder le CPER 2000-2006.

Véhicule électrique :

En 2013, la nouvelle politique de développement du véhicule électrique nécessite la création d'une ligne en investissement au budget transport (AP : 1,7 M€ - CP : 0,5 M€). Cela permettra de financer l'investissement lié au déploiement des bornes de recharge (matériel de charge, travaux d'installation et frais de raccordement au réseau) sur les premiers territoires retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région.

II – FONCTIONNEMENT :

Le montant du budget consacré au fonctionnement s'élève à 264 M€ d'AEP et 260 M€ de CP dont 257,5 M€ au titre des actions qui seront engagées en 2013.

II - 1 Volet ferroviaire :

Le poste principal concerne la convention TER avec 234,1 M€ en AP/CP. Par rapport à 2012, la hausse du montant de la contribution d'exploitation s'explique par l'indexation conventionnelle du forfait de charges.

La ligne routière BCD (Boulogne – Calais – Dunkerque) ainsi que les tarifications intermodales (FideliTER + et intégration tarifaire) nécessitent un budget de 0,996 M€ de CP.

Enfin, un montant est consacré au crédit bail sur le matériel roulant, à savoir 7,4 M€ de CP pour 2013.

II - 2 Transport scolaire des lycéens

Pour pallier le désengagement financier du Département du Nord, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais participe au financement du transport des lycéens de ce département.

A ce titre, un montant de 15,75 M€ d'AEP est inscrit pour l'année 2013, permettant une prise en charge sur 18 mois, (janvier 2013 à juin 2014), afin de faire coïncider l'intervention de la Région avec le calendrier scolaire, ce qui paraît plus pertinent pour les partenaires (Département du Nord et AOTU).

II - 3 le SMIRT

Il est proposé de reconduire la contribution au fonctionnement du SMIRT (0,75 M€) permettant à la structure d'engager les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage par ses différentes commissions thématiques.

II - 4 Volet commun

Services communs :

Les 0,8 M€ d'autorisations de programme proposés se répartissent en 0,1 M€ de participations à des manifestations (hors colloque écomobilité prévu au budget de communication des transports) et de cotisations auprès d'associations partenaires (Entreprendre pour le fluvial - association Seine Nord Europe - Départements et régions cyclables – GART – AVERE...) et de 0,7 M€ dévolus à des besoins d'études.

Ont été identifiés notamment les thèmes d'investigations suivants : besoin d'expertises complémentaires sur la logistique et le fluvial, conduite d'enquêtes déplacements, révision de Plans de Déplacements Urbains, participation aux projets européens, appui à l'ingénierie pour les projets d'électromobilité dans les territoires, étude de faisabilité sur les véhicules électriques du futur sur le territoire d'Euralens,...

Autres transports :

Dans le cadre de la politique régionale de développement des modes alternatifs à la voiture, l'année 2013 sera consacrée à l'adoption d'un Plan Vélo Régional. Une provision de 0,1 M€ d'AEP (0,075 M€ de CP) a été inscrite au budget 2013 pour permettre la mise en œuvre de premières actions. Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma régional logistique sont prévus en 2013 et 0,15 M€ sont fléchés à cet effet.

Syndicat Mixte de Dourges :

Le Syndicat Mixte de Dourges a été créé pour développer la plateforme multimodale de niveau européen Delta 3. En tant que membre de ce syndicat, la Région participe chaque année à son équilibre financier par le versement d'une contribution statutaire. Pour l'année 2013, la participation de la Région s'élèvera à 1,5 M€.

SMALIM

Au titre de l'année 2013, il est proposé de maintenir le montant de contribution au fonctionnement du SMALIM à hauteur de 0,25 M€.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
6 000 000,00 €	2 900 000,00 €	6 000 000,00 €	5 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
7 625 000,00 €	8 550 000,00 €	7 625 000,00 €	7 712 025,00 €

Communication	25 000,00 €	15 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	7 650 000,00 €	7 727 025,00 €
-------	----------------	-----------------------

SUPERIEUR

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				16 472 947,00	4 750 000,00	11 722 947,00
901010901	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	902	23	SUP			
901010902	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	902	23	SUP			
SUP90201	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	902	23	SUP	9 303 547,00	1 950 000,00	7 353 547,00
SUP90202	CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES	902	23	SUP	7 169 400,00	2 800 000,00	4 369 400,00
Total programmes antérieurs					16 472 947,00	4 750 000,00	11 722 947,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
SUP90202	LEARNING CENTER - CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES	902	23	REC	2 900 000,00	250 000,00	2 650 000,00
Total programmes					2 900 000,00	250 000,00	2 650 000,00
Total général						5 000 000,00	14 372 947,00

SUPERIEUR

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				7 777 191,36	2 672 500,00	5 104 691,36
9433010901	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	SUP			
9433010902	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	SUP			
SUP93201	PROGRAMMES ETUDIANTS	932	23	SUP	6 394 772,15	1 644 880,79	4 749 891,36
SUP93202	APPUI A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE REGIONALE	932	23	SUP	167 000,00	167 000,00	0,00
SUP93203	APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS UNIVERSITAIRES	932	23	SUP	27 200,00	27 200,00	0,00
SUP93204	DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	SUP	43 460,21	43 460,21	0,00
SUP93205	POLE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)	932	23	SUP	513 600,00	482 100,00	31 500,00
SUP93206	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	932	23	SUP	578 627,00	255 327,00	323 300,00
SUP93207	DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	932	23	SUP	52 532,00	52 532,00	0,00
Total programmes antérieurs					7 777 191,36	2 672 500,00	5 104 691,36

Programme 2013

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
SUP93201	EGALITE DES CHANCES				6 500 000,00	4 462 025,00	2 037 975,00
	Mobilité Internationale et promotion des langues	932	23	SUP	3 500 000,00	3 462 025,00	37 975,00
	Démocratisation et parité	932	23	SUP	3 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00
SUP93205	ANIMATION du PRES				350 000,00	150 000,00	200 000,00
	Animation	932	23	SUP	350 000,00	150 000,00	200 000,00
SUP93207	QUALITE DE VIE SUR LES CAMPUS				1 150 000,00	282 500,00	867 500,00
	Dispositifs d'accompagnement	932	23	SUP			0,00
	Développement durable et initiatives solidaires	932	23	SUP	175 000,00	52 500,00	122 500,00
	Manifestations et animation des campus	932	23	SUP	100 000,00	30 000,00	70 000,00
	Qualité de vie étudiante	932	23	SUP	875 000,00	200 000,00	675 000,00
							0,00
SUP93208	CULTURE ARTISTIQUE ET CULTURE SCIENTIFIQUE				550 000,00	145 000,00	405 000,00
	Culture artistique dans les établissements	932	23	SUP	150 000,00	45 000,00	105 000,00
	Culture Scientifique, Technique et Industrielle	932	23	SUP	150 000,00	45 000,00	105 000,00
	Attractivité des Sciences	932	23	SUP	50 000,00	15 000,00	35 000,00
	Learning Centers	932	23	SUP	200 000,00	40 000,00	160 000,00
	COMMUNICATION					15 000,00	
	Communication	930	0202	COM		15 000,00	
Total programmes					8 550 000,00	5 054 525,00	3 510 475,00
Total général						7 727 025,00	8 615 166,36

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

I – LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget proposé pour 2013 est de 11 450 000 € (hors communication) en capacité d'engagement (2,900 M€ en AP Investissement et 8,550 M€ en AEP Fonctionnement) et de 12,727 M€ en Crédits de paiements (5 M€ en Investissement et 7,727 M€ en Fonctionnement).

La proposition de budget s'inspire du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en cours de rédaction, et dont l'adoption est prévue fin 2012. Fruit d'une démarche participative associant l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, le SRESR affirme des ambitions partagées dont certaines impacteront directement le budget 2013 de l'Enseignement Supérieur. La structure de la maquette budgétaire proposée reflète les priorités liées à ces ambitions :

- promouvoir l'égalité des chances et favoriser la réussite
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie sur les campus
- encourager les activités artistiques et culturelles et développer la médiation scientifique

Les grandes priorités affichées pour 2013 sont :

1) En Investissement

Learning Center – Opérations immobilières : 2,9 M€

Learning Center Ville Durable :

Une part complémentaire permettra d'accompagner la mise en place de l'exposition permanente «Villes durables », le choix en terme d'équipement numérique et d'aménagement du learning center et l'acquisition de ressources pédagogiques et documentaires.

Opérations immobilières :

La Région Nord – Pas de Calais investit pour améliorer l'attractivité nationale et internationale de ses formations supérieures. L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur font ainsi l'objet d'un important soutien régional dans le cadre des différents outils que sont le Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, et les conventions partenariales des opérations Campus Grand Lille et Campus Innovant Transports durables à Valenciennes.

La Région investit également sur les différents sites universitaires régionaux dans le cadre d'une politique immobilière d'initiative régionale. Le Campus Vauban de la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille (FUPL) est ainsi soutenu dans le cadre d'un Protocole d'accord pluriannuel.

D'autres établissements universitaires bénéficient aussi de crédits d'investissement à l'initiative de la Région comme le Campus de Saint-Omer, le Campus de Boulogne, etc.

2) En Fonctionnement

Politique d'égalité des chances :

La région Nord-Pas de Calais se caractérise par un taux d'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur plus faible qu'au niveau national. Encourager les étudiants dans leur progression, soutenir leurs talents, les aider à réaliser leur cursus universitaire, telles sont les priorités régionales. La politique d'initiative régionale en matière d'égalité des chances supérieur se décline en deux objectifs principaux qui sont soutenir l'internationalisation de l'enseignement supérieur et poursuivre sa démocratisation en vue de favoriser la réussite de tous.

1 – Soutenir les étudiants dans leur parcours d'études c'est aussi faciliter leur **mobilité** à l'international. Or dans, le Nord – Pas de Calais, les étudiants sont, largement pour des raisons sociales et culturelles, moins mobiles qu'ailleurs. La Région propose donc une aide destinée à favoriser les déplacements à l'étranger des étudiants (y compris apprentis) dans le cadre de leur formation (la mobilité doit, par ailleurs, être prévue au règlement des études et/ou validée par des crédits ECTS). La bourse Blériot constitue le second dispositif phare du Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais concernant les étudiants du supérieur. Le montant de la

bourse est de 389 € par mois avec une prise en charge comprise entre 3 mois et 6 mois.

Dans certains cas, les étudiants boursiers en mobilité peuvent également bénéficier d'une « Aide au voyage ». La bourse régionale d'aide aux voyages est destinée à contribuer aux frais de déplacement des étudiants à l'étranger dans le cadre de leur cursus de formation. Cette aide s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux et rattachés fiscalement dans le Nord-Pas de Calais. L'accompagnement se fait sous la forme d'une aide financière d'un montant forfaitaire de 200 € pour une mobilité de 3 mois au minimum.

Cet encouragement à la mobilité est accompagné par une volonté de promouvoir les **langues étrangères**. Plusieurs actions et manifestations sont soutenues par le Conseil Régional. De telles initiatives peuvent provenir des établissements d'enseignement supérieur ou encore d'associations. Tel est le cas du Festival des Langues, organisé annuellement par l'association « No man's Langues », que la Région soutient depuis plusieurs années.

Enfin, la Région, dans un souci d'attractivité internationale, facteur incontestable de développement économique, contribue largement à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants en mobilité entrante. Elle participe ainsi au financement d'Universités d'été consacrées aux nouveaux arrivants, ainsi qu'au dispositif d'accueil mis en place par le CROUS avec la collaboration des universités.

2 - Dans un objectif de **démocratisation** a été initié, en 2007, le dispositif régional « Parcours et Réussite en Etudes Longues (PREL) » qui vise à soutenir dans leurs parcours d'études universitaires des bacheliers en difficultés sociales et

scolaires ou encore des diplômés de BTS et DUT qui souhaitent poursuivre leurs études à l'université. Depuis 2007 la Région, finance ce soutien décliné en tutorat enseignant, tutorat étudiant, ateliers d'expression écrite et orales, et une bourse annuelle de 1 000 €. Le dispositif a concerné en 2012 17 établissements d'enseignement supérieur et plus de 700 étudiants. Le suivi des parcours d'études des bénéficiaires (réalisé par la D2DPE) montre qu'ils décrochent moins et réussissent mieux que les étudiants présentant des caractéristiques sociales et scolaires semblables.

La politique régionale d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur vise également le respect d'un principe de **parité** Hommes/Femmes. Dans ce cadre, sont encouragées les actions et manifestations dont l'objet est l'égalité des conditions d'accès et d'études entre les filles et les garçons. Plus particulièrement, la problématique de l'accès des filles aux filières scientifiques de l'enseignement supérieur donne lieu à un soutien régional (ex : les sessions d'information organisées dans les lycées par l'Union Régionale des Ingénieurs Scientifiques).

Politique de soutien aux activités du PRES Université Lille Nord de France :

L'animation du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université Lille Nord de France impacte, au sein de la DRESSTIC, les budgets des services « Enseignement Supérieur » et « Recherche ».

Au titre de l'enseignement supérieur, les actions soutenues par le Conseil Régional concernent les priorités énoncées plus haut. Il pourra s'agir de soutenir les travaux de la commission Formation Tout au Long de la Vie du PRES (Innovation pédagogique), de favoriser la mobilité internationale (International Academy, Centre d'examen Français Langues Etrangères), d'encourager la production et la diffusion de la culture artistique et scientifique

dans les établissements, ou encore de contribuer à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants (Portefeuille d'Expériences et de Compétences, Plateforme Régionale d'Insertion Professionnelle). Afin de se doter d'un outil de diagnostic partagé et d'aide à la décision, la Région participe également au financement de l'Observatoire Régional des Etudes Supérieures.

Dans le cadre de la qualité de vie sur les campus :

Une des priorités dégagées au cours des Assises régionales pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur concerne la qualité de vie des étudiants, des chercheurs et des personnels sur les lieux d'études. La Région peut intervenir dans ce domaine en soutenant les initiatives des acteurs dans plusieurs directions.

En 2011, un recensement des **actions de développement durable** dans les universités du Nord-Pas de Calais avait permis de constater que leur implication en ce domaine était variable. La Région, en 2012, a fait le choix d'initier, dans chaque établissement, la mise en œuvre d'un plan d'action. Le soutien de la Région s'est porté sur le financement à hauteur de 50% (la première année) d'un poste de chargé de mission « Développement Durable » par université afin de permettre une émergence plus rapide d'une politique d'Agenda 21 au sein de l'université. L'aide au financement sera dégressive : 30% (2013) la deuxième année et 15% la troisième (2014).

Pour 2013, l'accompagnement des démarches développement durable des établissements sera donc poursuivi, et connaîtra d'éventuels ajustements et/ou développements à l'issue du bilan de la première année d'accompagnement.

Lors des Assises régionales, les débats ont mis en exergue un fort isolement des étudiants (en particulier des nouveaux arrivants). La Région entend soutenir toute **initiative solidaire** étudiante (par le biais des associations) qui viserait à rompre cet isolement, souder la communauté étudiante et conforter l'intégration de chacun, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie et d'études de tous. Ces initiatives solidaires pourront s'exercer aussi bien dans le domaine pédagogique (ex : aide aux études) que dans celui plus général des conditions de vie (transport, logement, santé, environnement, etc.). En particulier, la Région entend contribuer à la lutte contre la précarité des étudiants en favorisant la création, sur les campus, d'emplois étudiants de courte durée.

Le soutien régional à diverses **manifestations et actions d'animation des campus** sera poursuivi et renforcé. Il correspond au même souci de conforter la communauté étudiante et lutter contre l'isolement. De plus, c'est l'ouverture des campus sur la ville et les citoyens qui est initiée par le biais de ces manifestations (à visée pédagogique, culturelles, sportives, environnementales, liées à la vie étudiante, etc.) ; en favorisant la mixité sociale, elles permettent d'améliorer la connaissance et la compréhension réciproques, et contribuent à l'inscription des uns et des autres dans un territoire commun.

De l'avis général, La **qualité de vie étudiante** apparaît de plus en plus problématique. En particulier, sont décriées les conditions de revenu, de logement et de santé des étudiants. La question des transports doit être également examinée de près car elle influe nécessairement sur la mobilité (intra-régionale) des étudiants et donc sur l'égalité des chances d'accéder aux différentes filières de l'enseignement supérieur. La Région souhaite faire de ces questions un nouvel axe de sa politique régionale d'enseignement supérieur. Les études et actions allant dans le sens d'une meilleure connaissance et d'une amélioration de ces conditions de vie pourront être accompagnées d'un aide régionale.

Dans le cadre des activités artistiques et culturelles :

Le **soutien aux programmes culturels des établissements** s'inscrit déjà dans la politique d'initiative régionale en matière d'enseignement supérieur. En 2013, l'accent sera mis sur la mise en cohérence de ces programmes culturels avec les objectifs de démocratisation (renforcement du volet culturel du dispositif PREL) et d'amélioration de la qualité de vie sur les campus. Le Conseil Régional attachera une importance toute particulière à la place qui sera donnée aux étudiants dans ces activités culturelles : de consommateurs de culture, les étudiants (en particulier ceux qui sont en difficultés sociales et culturelles) pourraient en devenir les principaux acteurs.

Dans le cadre de la médiation scientifique :

La science intervient en permanence dans les choix de vie et de société des citoyens et le dialogue entre la science et les citoyens est aujourd'hui incontournable pour éclairer les choix de société. De plus en plus, les citoyens posent des questions aux chercheurs ; la connaissance de la démarche scientifique est donc importante pour ne pas se méprendre sur le rôle des scientifiques dans la société. Ce constat, fortement exprimé lors des Assises régionales pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur, conduit à définir un nouvel axe de politique régionale d'enseignement supérieur. Toutes les démarches (de chercheurs, d'associations, etc.) visant à favoriser l'accès des citoyens à la **Culture scientifique, technologique et industrielle** (CSTI) seront encouragées. En 2013 deux actions pourraient être soutenues : la constitution, à l'initiative de l'association nationale Universciences, d'un réseau régional des opérateurs de la CSTI, et la création d'une Boutique des Sciences où les citoyens pourraient rencontrer des chercheurs et s'approprier les travaux et productions scientifiques.

Dans le même ordre d'idées, la Région poursuivra son effort pour accroître **l'attractivité des Sciences**. L'objectif de cette politique est de lutter contre l'autocensure que pratiquent les jeunes à l'égard des filières scientifiques qu'ils jugent souvent « trop ardues » ou « trop rébarbatives » ou encore « trop abstraites ».

Ces comportements constituent, à terme, un véritablement frein au développement économique de notre région qui ne « produit » et ne « retient » pas assez de scientifiques. Seront encouragées les actions et manifestations dirigées vers le public étudiant qui viseront à le réconcilier avec les sciences en valorisant, par exemple, les débouchés professionnels, les activités de recherche, ou encore les applications quotidiennes de la recherche scientifique.

Dans le cadre des Learning Centers :

Après trois années de montée en charge progressive, le réseau régional des learning centers entame sa première phase de plein développement :

Learning Center Innovation

En préfiguration du Learning Center, implanté sur le campus de Lille 1 en 2015, la Région soutiendra le développement par l'Université Lille 1 de « l'Expérimentarium », espace de sensibilisation et d'initiation des jeunes publics aux carrières et métiers scientifiques.

Learning Center Archéologie/Egyptologie

En préfiguration du Learning Center, implanté sur le campus de Lille 3 en 2016, la Région poursuivra son appui à l'Université Lille 3 qui, depuis 2010, mène une politique d'animation et de constitution des contenus scientifiques à destination des étudiants, chercheurs, mais aussi du grand public. Ce projet permet par ailleurs de renforcer l'audience de l'archéologie régionale et la dimension internationale de l'égyptologie.

Learning Center Ville durable

Dans le cadre des premières réalisations du Learning Center, implanté dans la Halle aux Sucres à Dunkerque en 2014, la Région pourra être amenée à soutenir son développement en mode projet sur les actions de médiation et de formation.

Learning Center Faits Religieux

Afin d'alimenter le contenu scientifique du Learning Center Faits Religieux, implanté à l'Abbaye de Vaucelles à l'horizon 2015, la Région, maître d'ouvrage, accompagnera :

- l'étude du dépôt lapidaire, menée par l'Université Lille 3, en vue de la reconstitution virtuelle de l'Abbaye
- la conception d'un projet scientifique abouti
- la réalisation d'une première phase d'exposition

Learning Center Virtuel

Le développement et la gestion du Learning Center virtuel, vitrine numérique du réseau régional, assuré par l'UNR/UVHC seront poursuivis en 2013.

II – LES POSTES BUDGETAIRES

1) Investissement : 2,9 M€(AP)

♦ Segment SUP90202 : Constructions universitaires : 2.9 M€

Concernant les **Learning Centers** :

Learning Center Ville Durable :

Une AP d'1,4 M est inscrite en 2013, en complément d'une première phase de 5,6 M affectée en 2011. Elle permettra d'accompagner la mise en place de l'exposition permanente «Villes durables », le choix en terme d'équipement numérique et d'aménagement du learning center et l'acquisition de ressources pédagogiques et documentaires.

Concernant les **opérations immobilières** accompagnées par le Conseil Régional, 2013 marquera la dernière année du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. L'exécution de la convention relative aux Constructions universitaires du CPER avance, mais connaîtra quelques ajustements, notamment pour les opérations relevant également des conventions partenariales des Campus Grand Lille et Campus innovant Transports durables à Valenciennes.

Des grandes opérations d'envergure du CPER et du Campus Grand Lille sont en cours de réalisation comme la construction du Pôle universitaire technologique de Maubeuge.

C'est aussi le cas pour certaines opérations de constructions universitaires, réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale déléguée, par la Direction de la Construction et des Grands Equipements (DCGE), notamment la réhabilitation de l'ancienne Université de Lille pour y accueillir l'Institut d'Etudes Politiques.

L'année 2013 sera une année également consacrée au réajustement de certaines opérations du CPER. Le projet de Maison Internationale des Chercheurs a fait l'objet d'études et d'un audit qui devraient permettre de présenter un projet en 2013.

Il est prévu, en 2013, de financer pour partie les équipements nécessaires à deux Masters de l'Université d'Artois dans la future extension de l'ADRIANOR à proximité d'Arras.

En matière de logement étudiant, les Assises régionales Pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur ont permis de diagnostiquer des déficits sur certains sites universitaires. La coopération entre collectivités territoriales devrait permettre d'effectuer en 2013 des études précises sur les besoins, et de réfléchir à des montages possibles entre collectivités.

2) Fonctionnement : 8,550 M€(AEP)

♦ Segment SUP93201 : Égalité des chances : 6,5 M€

Le segment est renommé en 2013. Ancien intitulé : Programmes étudiants

Le segment vise à assurer le financement de la politique régionale d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur. Les programmes d'actions conduits à ce titre concernent la mobilité à l'international (sortante et entrante) et la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Mobilité internationale et promotion des langues : 3,5 M€

Le segment vise à assurer le financement de la mobilité étudiante Blériot.

Avec la mise en œuvre de la 9^{ème} campagne « Blériot », 2013 permettra de poursuivre et de renforcer le dispositif de mobilité internationale mis en place depuis 2005.

Cette aide à la mobilité internationale s'accompagnera d'un effort de promotion des langues étrangères auprès du public étudiant.

Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et parité : 3 M€

Le segment prévoit les crédits nécessaires au développement, après 6 années, du programme de démocratisation d'accès l'enseignement supérieur – **Parcours Réussite Etudes Longues**, sous maîtrise d'ouvrage régionale.

En 2012, un audit du dispositif a été réalisé. Il doit conduire, en 2013, à une réflexion au sein du groupe de suivi régional en vue de son probable réaménagement à la rentrée 2013/2014. En particulier, une meilleure articulation avec les dispositifs du type « cordées de la réussite », associant grandes écoles et lycées, devrait être proposée.

L'objectif de la réforme du dispositif est de lui donner une meilleure visibilité et de mieux cibler la population des bénéficiaires. On peut en attendre une montée en puissance du dispositif.

Enfin, à l'instar des autres années, l'accompagnement du dispositif mis en place par l'IEP de Lille - Parcours d'Etudes Intégrées (**PEI**), sera reconduit.

Par ailleurs, les démarches venant des établissements ou des étudiants visant à favoriser la parité dans l'enseignement supérieur seront encouragées. Par exemple, la Région encourage la démarche de l'Union Régionale des Ingénieurs Scientifiques (URIS) qui vise à attirer des filles vers des études d'ingénieur.

♦ Segment SUP93205 : Animation du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) : 0,350 M€

Le soutien régional au PRES Université Lille Nord de France, au titre de l'Enseignement Supérieur, concerne des actions clairement identifiées relevant :

- de l'animation des formations (innovation pédagogique, mobilité internationale -International Academy, Centre d'examens Français Langues Etrangères, Portefeuille d'Expériences et de Compétences) ;
- de l'ouverture sociétale (culture et patrimoine scientifique, culture et création artistique) ;
- d'outils et de plateformes transversales (Observatoire Régional des Etudes Supérieures – ORES, Plateforme Régionale d'Insertion professionnelle – PRIP).

D'autres actions du PRES sont accompagnées par la Région au titre de la Recherche

◆ **Segment SUP3207 : Qualité de vie sur les campus : 1,150 M€**

Ce segment est créé en 2013 par décomposition/recomposition de segments antérieurs (« Transformation sociale et écologique » et « Dispositifs d'accompagnement »).

Priorité dégagée lors des Assises régionales Pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur, l'amélioration de la qualité de vie sur les campus constitue un nouvel axe de la politique régionale et regroupe trois types d'actions :

- les actions de développement durable et les initiatives solidaires,
- les manifestations diverses et plus généralement l'animation des campus,
- la qualité des conditions de vie et d'études.

Ces actions concernent aussi bien les étudiants que les chercheurs ou encore les personnels. Plus largement, en participant également à renforcer les liens entre les campus et les villes, elles concernent aussi les citoyens. Elles visent à faciliter l'intégration de tous les membres de la communauté universitaire, renforcer les liens sociaux, lutter contre l'isolement et la précarité (en particulier des étudiants), contribuer à la réussite de tous par l'amélioration des conditions de vie et de travail et renforcer les liens entre les campus et les villes. Au-delà de la communauté universitaire, elles touchent donc l'ensemble des citoyens.

◆ **Segment SUP93208 : Culture artistique et culture scientifique : 0,550 M€**

Ce segment créé en 2013 par décomposition/recomposition de segments antérieurs (« PRES » et « Dispositifs d'accompagnement »).

Une des conditions de l'amélioration de la qualité de vie sur les campus et de leur ouverture sur la ville, concerne les conditions d'accès des étudiants à la culture artistique. Des actions menées dans ce cadre par les établissements, en complément de celles menées par le PRES, peuvent être soutenues par la Région. Dans un souci de démocratisation de l'accès à la culture artistique, la Région sera particulièrement engagée dans une meilleure articulation des programmes culturels des établissements avec le dispositif PREL afin d'offrir aux bénéficiaires un accès privilégié et adapté à la culture.

Le sous segment « Culture scientifique, technique et industrielle » est nouveau ; il s'inscrit dans la volonté de la Région d'être le promoteur du dialogue « Sciences-Société » et de développer la médiation scientifique auprès de tous les publics. Dans cet objectif, la Région s'engage dans une action nationale menée à l'initiative du Conseil national de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle et de Universcience, pôle national de référence pour la CSTI ayant pour principal objet de fédérer les acteurs de la CSTI. La Région accompagnera la mise en place d'un pôle de référence territorial chargé d'animer les stratégies régionales par la structuration d'un réseau territorial des CSTI.

D'autres actions comme, par exemple, la création d'une Boutique des Sciences sont d'ores et déjà à l'étude.

Dans le même objectif de démocratisation et d'accès à la culture scientifique, l'action régionale prévoit de développer l'attractivité des sciences auprès d'un public de plus en plus large. De plus, en vue d'attirer, de former et de garder de bons étudiants au niveau « agrégation » et doctorat, la Région s'est engagée depuis 2008 dans une série d'actions de soutien à la formation et à la recherche en mathématiques : création de bourses régionales d'excellence, aide aux bibliothèques de préparation à l'agrégation et au CAPES de mathématiques, et soutien à des manifestations telles que les « mathématiques itinérantes ». Aujourd'hui ces actions pourront être étendues à d'autres filières scientifiques, en vue de « réconcilier » le public jeune avec les sciences et matières scientifiques : il peut s'agir par exemple, des débouchés professionnels, des activités de recherche, ou encore des applications quotidiennes de la recherche scientifique.

La problématique de l'accès à la culture se concrétise enfin par le développement du réseau régional des Learning Centers avec une enveloppe d'un montant de 200 000 €.

Communication : 15 000 €

SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE VAUCELLES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	840 000,00 €	500 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Learning Center Fait Religieux (Vaucelles)

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				3 804 051,88	450 000,00	3 354 051,88
GPR90201	LEARNING CENTER Faits Religieux	902	23	GPR	3 804 051,88	450 000,00	3 354 051,88
Total programmes antérieurs					3 804 051,88	450 000,00	3 354 051,88

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					1 500 000,00	50 000,00	1 450 000,00
GPR90201	LEARNING CENTER Faits Religieux	902	23	GPR	1 500 000,00	50 000,00	1 450 000,00
Total programmes					1 500 000,00	50 000,00	1 450 000,00
Total général						500 000,00	4 804 051,88

LEARNING CENTER FAITS RELIGIEUX

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning center.

Parmi ceux-ci, figure le projet d'implanter un learning center consacré aux faits religieux, dans le cadre exceptionnel du site de l'abbaye de Vaucelles.

L'inscription budgétaire proposée, de 0.5 M€, permettra en 2013 de préciser les données programmatiques et poursuivre les études de maîtrise d'œuvre.

SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE LILLE 1

Innovation et pôles de compétitivité

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
34 700 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	1 800 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Learning Center Innovation Lille 1
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				34 800 000,00	1 800 000,00	33 000 000,00
GPR90206	Learning Center Innovation et Pôle de Compétitivité	902	23	GPR	34 800 000,00	1 800 000,00	
Total programmes antérieurs					34 800 000,00	1 800 000,00	33 000 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
GPR90206	Learning Center Innovation et Pôle de Compétitivité	902	23	GPR			0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00

Total général						1 800 000,00	33 000 000,00
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	----------------------

LEARNING CENTER INNOVATION LILLE 1

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n° 1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning center.

Parmi ceux-ci, figure le projet d'implanter un learning center consacré à l'innovation et notamment aux pôles de compétitivité, sur le site de la bibliothèque universitaire de Lille 1, en cohérence avec les investissements du plan Campus.

L'inscription budgétaire proposée, de 1,8 M€, permettra de démarrer les études de conception et enclencher la consultation des entreprises.

SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE LILLE 3

Archéologie

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
21 700 000,00 €	21 700 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Learning center Archéologie / Egyptologie

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				250 000,00	150 000,00	100 000,00
GPR90205	Learning Center Archéologie	902	23	GPR	250 000,00	150 000,00	100 000,00
Total programmes antérieurs					250 000,00	150 000,00	100 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					21 700 000,00	50 000,00	21 650 000,00
GPR90205	Learning Center Archéologie	902	23	GPR	21 700 000,00	50 000,00	21 650 000,00
Total programmes					21 700 000,00	50 000,00	21 650 000,00
Total général						200 000,00	21 750 000,00

LEARNING CENTER ARCHEOLOGIE / EGYPTOLOGIE - LILLE 3

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning centers.

Parmi ceux-ci, figure le projet d'implanter un learning center consacré à l'archéologie et à l'égyptologie, sur le site de la bibliothèque universitaire de Lille 3, en cohérence avec les investissements du plan Campus.

Une Autorisation de programme complémentaire de 21,7 M€ est inscrite au budget 2013 .

L'inscription budgétaire proposée, de 0,2 M€, permettra en 2013 de poursuivre le travail de programmation, et de lancer le concours d'architecture.

SUPERIEUR - RELOGEMENT DE L'IEP A LILLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	1 733 441,00 €	1 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Relogement de l'IEP
Programmes antérieurs

Investissement

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				15 954 868,53	1 000 000,00	14 954 868,53
GPR90203	RELOGEMENT IEP A LILLE	902	23	GPR	15 954 868,53	1 000 000,00	14 954 868,53
Total programmes antérieurs					15 954 868,53	1 000 000,00	14 954 868,53

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Sans objet						0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						1 000 000,00	14 954 868,53

RELOGEMENT DE L'IEP A LILLE

Dans le cadre de l'opération prévue au titre de la convention « constructions universitaires » annexée au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, et du plan campus, la rénovation des locaux rue Angellier pour l'installation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) a été intégrée au titre des opérations de rénovation et de construction menées par la Direction des Grands Equipements (DGE).

Installé actuellement rue de Trévise, dans une ancienne usine réhabilitée dans le quartier de Lille Moulins, l'IEP s'est fortement développé, avec une augmentation importante de ses effectifs. Les locaux, qui ne sont plus adaptés, se sont fortement dégradés et les projets de rénovation ont été abandonnés en raison des pollutions sur le site.

Il a donc été décidé de repositionner l'IEP dans l'ancienne faculté de lettres rue Angellier à Lille.

L'inscription budgétaire proposée, de 1 M€, permettra de réaliser en 2013 les études de maîtrise d'œuvre du projet et de lancer l'appel d'offres travaux.

SUPERIEUR - BIBLIOTHEQUE DE L'IEP A LILLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	2 800 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP Investissement

Programmes antérieurs					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				100 000,00	100 000,00	0,00
SUP90202	Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP	902	23	SUP	100 000,00	100 000,00	0,00
Total programmes antérieurs					100 000,00	100 000,00	0,00

Programmes 2013					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
							0,00
GPR90207	Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP	902	23	GPR	2 800 000,00	200 000,00	2 600 000,00
Total programmes					2 800 000,00	200 000,00	2 600 000,00
Total général						300 000,00	2 600 000,00

SUPERIEUR - BIBLIOTHEQUE DE L'IEP A LILLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	2 800 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

BIBLIOTHEQUE DE L'IEP A LILLE

Dans le cadre de l'opération prévue au titre de la convention « constructions universitaires » annexée au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, et du plan campus, la rénovation des locaux rue Angellier pour l'installation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) a été intégrée au titre des opérations de rénovation et de construction menées par la Direction des Grands Equipements (DGE).

Installé actuellement rue de Trévise, dans une ancienne usine réhabilitée dans le quartier de Lille Moulins, l'IEP s'est fortement développé, avec une augmentation importante de ses effectifs. Les locaux, qui ne sont plus adaptés, se sont fortement dégradés et les projets de rénovation ont été abandonnés en raison des pollutions sur le site.

Il a donc été décidé de repositionner l'IEP dans l'ancienne faculté de lettres rue Angellier à Lille, cependant les locaux ne sont pas suffisants pour accueillir la bibliothèque. Il a été décidé de l'implanter dans la Maison d'éducation permanente (MEP) située juste en face.

Une Autorisation de programme complémentaire de 2,8 M€ est inscrite au budget 2013, l'opération globale étant estimée à 3 M€.

L'inscription budgétaire de crédit de paiement proposée, de 0,3 M€, permettra en 2013 de lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre du projet et de démarrer les études de conception.

RECHERCHE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
10 500 000,00 €	8 300 000,00 €	8 355 000,00 €	8 200 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
11 100 000,00 €	12 249 867,63 €	10 555 000,00 €	10 896 345,00 €

Communication	50 000,00 €	30 000,00 €
---------------	-------------	--------------------

Total	10 605 000,00 €	10 926 345,00 €
-------	-----------------	------------------------

RECHERCHE

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				25 466 326,97	6 700 000,00	18 766 326,97
9092100101	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	909	92	REC			
9092100102	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	909	92	REC			
REC90901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE	909	92	REC	14 354 069,96	3 000 000,00	11 354 069,96
REC90902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)	909	92	REC	683 416,85	9 000,00	674 416,85
REC90903	POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)	909	92	REC			0,00
REC90904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	909	92	REC	350 000,00	20 000,00	330 000,00
REC90905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES	909	92	REC	4 169 572,10	1 456 365,97	2 713 206,13
REC90907	OPERATIONS IMMOBILIERES	909	92	REC	5 909 268,06	2 214 634,03	3 694 634,03
Total programmes antérieurs					25 466 326,97	6 700 000,00	18 766 326,97

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
REC90901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE				4 500 000,00	1 000 000,00	3 500 000,00
	Projets PHARE et transversaux	909	92	REC	4 250 000,00	950 000,00	3 300 000,00
	Initiative régionale	909	92	REC	250 000,00	50 000,00	200 000,00
REC90905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES				1 000 000,00	200 000,00	800 000,00
	Pg 11 Plan CANCER	909	92	REC	150 000,00	50 000,00	100 000,00
	Pg 10 Pôles de compétitivité et d'excellence	909	92	REC	850 000,00	150 000,00	700 000,00
REC90907	OPERATIONS IMMOBILIERES				2 800 000,00	300 000,00	2 500 000,00
	Campus, CPER	909	92	REC	2 800 000,00	300 000,00	2 500 000,00
Total programmes					8 300 000,00	1 500 000,00	6 800 000,00
Total général						8 200 000,00	25 566 326,97

RECHERCHE		Fonctionnement			BP 2013		
Programmes antérieurs							
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
Programmes antérieurs à 2013					32 340 295,54	8 285 132,37	24 055 163,17
9610100101	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	939	92	REC	13 102,75	13 102,75	0,00
9610100102	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	939	92	REC			
REC93901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET A LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE	939	92	REC	11 820 293,34	2 500 000,00	9 320 293,34
REC93902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)	939	92	REC	450 417,70	310 950,50	139 467,20
REC93903	POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)	939	92	REC	926 300,00	296 500,00	629 800,00
REC93904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	939	92	REC	1 316 319,00	416 586,40	899 732,60
REC93905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES	939	92	REC	6 793 265,72	1 638 969,41	5 154 296,31
REC93906	PLATE-FORME REGIONALE DE L'INNOVATION ET DE LA VALORISATION	939	92	REC	392 323,31	354 023,31	38 300,00
REC93907	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES	939	92	REC	10 628 273,72	2 755 000,00	7 873 273,72
REC93908	PROJET ERA NET CROSSTEXNET	939	92	REC			
Total programmes antérieurs					32 340 295,54	8 285 132,37	24 055 163,17

Programmes 2013					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
REC93901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET A LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE				2 650 000,00	921 345,00	1 728 655,00
	Projets PHARE et transversaux	939	92	REC	1 500 000,00	396 345,00	1 103 655,00
	Initiative Régionale	939	92	REC	450 000,00	150 000,00	300 000,00
	Programme Projets émergents	939	92	REC	700 000,00	375 000,00	325 000,00
REC93902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)				300 000,00	75 000,00	225 000,00
	LABEX EQUIPEX	939	92	REC	200 000,00	50 000,00	150 000,00
	Autres programmes du PIA	939	92	REC	100 000,00	25 000,00	75 000,00
REC93903	POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)				630 000,00	130 000,00	500 000,00
	Projets et coordination	939	92	REC	630 000,00	130 000,00	500 000,00
REC93904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE				900 000,00	270 000,00	630 000,00
	Appels à projets	939	92	REC	900 000,00	270 000,00	630 000,00
REC93905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES				2 350 000,00	445 000,00	1 905 000,00
	Pg 10 Pôles de compétitivité	939	92	REC	1 800 000,00	300 000,00	1 500 000,00
	Pg 11 Plan CANCER	939	92	REC	400 000,00	100 000,00	300 000,00
	1% Coopération Nord Sud	939	92	REC	150 000,00	45 000,00	105 000,00
REC93907	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES				5 270 000,00	620 000,00	4 650 000,00
	Allocations de Recherche	939	92	REC	4 000 000,00	245 000,00	3 755 000,00
	Mobilité et accueil des chercheurs	939	92	REC	1 170 000,00	300 000,00	870 000,00
	Colloques, Communication et Animation	939	92	REC	100 000,00	75 000,00	25 000,00
REC93908	PROJET ERA NET CROSSTEXNET	939	92	REC	149 867,63	149 867,63	0,00
	PROJET ERA NET CROSSTEXNET	939	92	REC	149 867,63	149 867,63	0,00
	COMMUNICATION						
	Communication	930	0202	COM		30 000,00	
Total programmes					12 249 867,63	2 641 212,63	9 638 655,00
Total général						10 926 345,00	33 693 818,17

RECHERCHE

1 – PRINCIPALES ORIENTATIONS

Le budget proposé est de 20,549 M€ en capacité d'engagement (8,3 M€ en AP investissement, 12,249 M€ en AEP fonctionnement) et de 19,1 M€ en Crédits de Paiements (8,2 M€ en investissement, 10,9 M€ en fonctionnement).

La proposition de budget est à l'identique en grande masse par rapport au budget 2012 après la Décision Modificative 2012.

La proposition de budget prend en compte les grandes orientations des Schémas Régionaux (SRADT, SRDE) et s'inscrit dans le cadre de deux opérations structurantes du CPER 2007-2013, à savoir :

- Renforcer l'attractivité du Nord-Pas de Calais en qualifiant à l'international les sites de recherche,
- Dynamiser les capacités d'innovation et de R&D des entreprises en développant les interactions avec la recherche publique.

Les engagements de la Région sont consolidés par la mobilisation du Programme Opérationnel (PO) FEDER Compétitivité et Emploi 2007-2013, axe 1, pour lequel la Région Nord-Pas-de-Calais est autorité de gestion déléguée (subvention globale FEDER), décision qui marque son ambition dans le champ de la recherche, de l'innovation et du développement technologique.

Les grandes priorités affichées pour 2013 sont :

La mise en œuvre des engagements du Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013 (8,55 M€).

Deux conventions annexées au CPER 2007-2013 engagent la politique régionale : la première, consacrée à la recherche, identifie les financements de 10 projets structurants pour la recherche régionale (projets PHARE). La seconde, « constructions immobilières », priorise des opérations immobilières en lien avec les investissements de l'Etat (5,75 M€ d'engagement au titre des projets PHARE, 2,8 M€ au titre des opérations immobilières). Les deux inscriptions budgétaires font levier sur les fonds européens du Programme Opérationnel FEDER, notamment les priorités 2 et 4 du sous-axe 1 « renforcer le potentiel régional de recherche et d'innovation ».

La programmation des **opérations immobilières** s'accélère en 2013, avec la signature des conventions partenariales des Plans Campus au second semestre 2010, ces derniers reprenant partiellement les opérations du CPER.

L'inscription budgétaire, de 2,8 M€, est vue en cohérence avec celle prévue pour l'enseignement supérieur.

La poursuite des actions engagées au titre du plan anti-cancer, le soutien aux pôles de compétitivité et d'excellence et le développement de la coopération Nord Sud (3,35 M€).

L'action au titre du **plan anti-cancer** va dans le sens de la démarche concertée entreprise depuis 2007 : utiliser la complémentarité des compétences du secteur biologie-santé, réunies sur les sites de Calmette (Institut de Biologie de Lille, Institut Pasteur de Lille), du CHRU (Lille 2), de Villeneuve d'Ascq (Lille 1), et la dynamique supra-régionale Canceropôle. L'intervention régionale se fera en subsidiarité de celles du CNRS et de l'INSERM et pourra s'appuyer sur une mobilisation partielle de l'engagement régional en matière d'équipements sanitaires (politique Santé).

Le renforcement de la dynamique des pôles de compétitivité au travers de l'appui aux projets de R&D et aux projets structurants des pôles d'excellence économique régionaux constitue une seconde grande priorité régionale (2,65 M€ d'engagement) : l'inscription budgétaire fait levier sur le Programme Opérationnel FEDER, notamment son sous-axe 1, priorité 4 « accompagner les projets de R&D des pôles de compétitivité et d'excellence, et leurs opérations structurantes ».

Par ailleurs dans le cadre du 1% coopération Nord Sud, de nouvelles actions partenariales de recherche et de soutien à la formation par la recherche seront entreprises.

La poursuite du soutien aux pôles d'excellence de la recherche régionale en complément du grand emprunt national et du FEDER (0,3 M€)

Le grand emprunt national, rebaptisé Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), vise à faire émerger, au niveau national, des équipes d'excellence, de niveau international.

Les premières candidatures de l'appel à projet ont été examinées par le Commissariat Général à l'Investissement : la dynamique engendrée régionalement par les différents volets qui structurent

le PIA a abouti à la labellisation de six laboratoires d'excellence (Egid, Cempi, Parafrap, Distalz, Cappa, ICST), de dix équipements d'excellence (ImaginEx BioMed, Ligan MP, IAOS, ROCK, FIT, Idive, Flux, Excelsior, Leaf, Realcat), d'un institut de recherche technologique (Railenium) et d'un Institut d'excellence sur les énergies décarbonnées (IFMAS). Ces projets ont fait l'objet d'un premier accompagnement en 2011 et 2012, principalement avec le soutien du FEDER. Cette dynamique se poursuit actuellement avec les demandes de financement des lauréats de la deuxième vague d'appels à projets. Le FEDER sera majoritairement sollicité pour accompagner cette dynamique.

La poursuite du soutien apporté au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Université Lille Nord de France (0,63 M€)

Une identification des actions prioritaires a été réalisée en 2012. Le soutien régional au PRES permettra de poursuivre le développement des études doctorales et de l'ingénierie de projets. Ces actions devraient être reprises dans un contrat d'objectifs et de moyens.

La poursuite des actions engagées au titre des initiatives régionales (0,7 M€)

L'action régionale prévoit le développement de projets de recherche dans le champ de politiques prioritaires de l'institution ou d'actions de recherche concertées favorisant la structuration et le développement d'équipes en émergence, ne relevant pas directement des politiques contractualisées. Une enveloppe budgétaire de 0,7 M€ est ainsi allouée à une ligne « Initiative régionale ».

Le soutien aux projets émergents (0,7 M€)

Une enveloppe budgétaire de 0,7 M€ est ainsi allouée au soutien de jeunes chercheurs porteurs de projets sur des thématiques émergentes.

Accompagnement de la transformation sociale et écologique régionale (0,9 M€)

La recherche entend contribuer à ce grand enjeu politique en soutenant une recherche critique et citoyenne. Au-delà de la contractualisation d'un certain nombre d'engagements régionaux, l'appropriation des enjeux sociétaux de la recherche, comme son ouverture à la société civile, est affirmée via cette proposition budgétaire.

L'ensemble des programmes de recherche en environnement : Plan climat, recherche en santé environnement ou encore biodiversité est également repris dans ce volet.

Accompagnement de la recherche par des dispositifs de renforcement notamment des ressources humaines (5,27 M€) : allocations de recherche, accueil de chercheurs, mobilité à l'international et manifestations scientifiques.

a) Investissement : 8,3 M€ (AP)

Segment REC 90901 soutien à la structuration et la compétitivité de la recherche régionale : 4,5 M€

Définition

La proposition budgétaire se décompose en deux types d'investissement. Pour 4,25 M€, elle vise à assurer le financement du volet investissement des 10 projets PHARE inscrits dans le

CPER 2007-2013. La section d'investissement devrait être mobilisée principalement au titre des transports, STIC, chimie et environnement. Elle vise d'autre part le financement de projets hors CPER, pour 0,25 M€, au regard de l'intérêt que ces derniers représentent pour le développement régional.

La proposition budgétaire doit être lue en cohérence avec le segment de fonctionnement correspondant, qui porte à une hauteur totale de 6,45 M€ le budget d'engagement du Conseil Régional en faveur des grands projets de recherche régionaux.

Evolution

La proposition budgétaire est identique à celle du budget 2012. Toutefois, il y a une modification de répartition entre les deux sous segments. L'engagement inscrit en 2013 permet d'assurer le respect des engagements régionaux.

Segment REC 90902 Programme d'Investissement d'Avenir (PIA): 0 M€

Définition

L'accompagnement de pôles d'excellence en matière de recherche ressort de la dynamique engendrée par les appels à projets nationaux du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Ce dernier a vu notamment la labellisation de six laboratoires d'excellence (Egid, Cempi, Parafrap, Distalz, Cappa, ICST), de dix équipements d'excellence (ImaginEx BioMed, Ligan MP, IAOS, ROCK, FIT, Idiver, Flux, Excelsior, Leaf, Realcat), d'un institut de recherche technologique (Railenium) et d'un Institut d'excellence sur les énergies décarbonnées (IFMAS). La proposition budgétaire est de 0 M€.

Evolution

Le segment a été créé en 2011. Il est à 0 M€ sur cette section en 2013. En effet, les financements du grand emprunt sont valorisés comme contreparties du FEDER. Les crédits régionaux seront mobilisés pour des opérations qui ne seraient pas éligibles aux fonds européens relevant de la section de fonctionnement.

Segment REC 90903 Pôle Recherche et d'enseignement supérieur : 0 M€

Définition

Le développement du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Lille Nord de France ne nécessite pas d'inscription, en investissement.

Evolution

Le segment a été créé en 2011 afin de rendre lisible le financement des actions financées au titre du PRES. Il n'est pas maintenu du fait de la faible part des investissements dans les actions du PRES.

Segment REC 90904 Transformation sociale et écologique : 0 M€

Définition

En 2012, le financement des dépenses d'investissement d'une grande priorité régionale, accompagnée dans le cadre du programme chercheurs citoyens et des programmes de recherche en environnement (plan climat, recherche en santé environnement, biodiversité, ...) avait été prévu à la hauteur de 0,4 M€ pour ce qui relève de leur volet recherche. Toutefois aucune demande n'a été formulée au cours de l'année.

Evolution

Le segment a été créé en 2012 afin de rendre lisible le financement des actions financées au titre de ce segment. Il n'est pas maintenu pour l'année 2013 du fait de la faible part des investissements dans les actions.

Segment REC 90905 Programmes régionaux prioritaires : 1 M€

Définition

Le financement des dépenses d'investissement de deux grandes priorités régionales, identifiées comme « grands projets », le plan anti-cancer et les pôles de compétitivité et d'excellence économique est assuré à hauteur de 1 M€ pour ce qui relève de leur volet recherche.

Evolution

Le segment est en diminution de 0,4 M€ par rapport aux engagements du BP 2012.

Segment REC 90907 Opérations immobilières : 2,8 M€

Définition

La proposition budgétaire de 2,8 M€ vise à assurer le financement, en cohérence avec la ligne budgétaire correspondante du budget d'investissement de l'enseignement supérieur, des opérations du plan Campus (Campus international Grand Lille, Campus innovant transports durables) pour lesquelles les conventions partenariales de financement ont été signées courant 2010 par l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Evolution

Le segment est en diminution de 0,6 M€ par rapport aux engagements du BP 2012.

b) Fonctionnement : 12,249 M€ (AEP)

Segment REC 93901 Soutien à la structuration et à la compétitivité de la recherche régionale : 2,65 M€

Définition

Le volet fonctionnement de la politique régionale en faveur des 10 projets PHARE et des initiatives régionales voit ici son financement prévu à hauteur de 1,95 M€, avec une inscription budgétaire à hauteur de 1,5 M€ pour les opérations CPER et 0,45 M€ pour les projets d'initiative régionale.

Une AEP de 0,7 M€ est en outre réservée aux projets émergents d'intérêt régional ne relevant pas des politiques nationales.

Evolution

La proposition budgétaire est identique à celle du budget 2012.

Segment 93902 Programme d'Investissement d'Avenir : 0,3 M€

Définition

Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ou « grand emprunt » a pour objectif le financement d'équipements ou d'équipes d'excellence dans le domaine de la recherche.

Les candidatures des appels à projets ont été examinées par le Commissariat Général à l'Investissement : la dynamique engendrée régionalement par les différents volets qui structurent le PIA a abouti à la labellisation de six laboratoires d'excellence (Egid, Cempi, Parafrap, Distalz, Cappa, ICST), de dix équipements d'excellence (ImaginEx BioMed, Ligan MP, IAOOS, ROCK, FIT, Idiver, Flux, Excelsior, Leaf, Realcat), d'un institut de recherche technologique (Railenium) et d'un Institut d'excellence sur les énergies décarbonnées (IFMAS).

Ces projets ont fait l'objet d'un premier accompagnement en 2011 et 2012, principalement avec le soutien du FEDER. Cette dynamique se poursuit actuellement avec les demandes de financement des lauréats de la deuxième vague d'appels à projets. Le FEDER sera majoritairement sollicité pour accompagner cette dynamique.

Evolution

La proposition budgétaire est identique à celle du budget 2012.

Segment 93903 Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur et de Recherche : 0,63 M€

Définition

La structuration du PRES s'est poursuivie en 2012. Une identification des actions prioritaires a été réalisée en 2012. Le soutien régional au PRES permettra de poursuivre le développement des études doctorales et de l'ingénierie de projets. Ces actions devraient être reprises dans un contrat d'objectifs et de moyens.

Evolution

Le segment a été créé en 2011. La proposition, légèrement inférieure de 0,07 M€ par rapport à 2012 tient compte de la répartition des financements du PRES entre les politiques « Recherche » et « Enseignement Supérieur ».

Segment 93904 Transformation sociale et écologique : 0,9 M€

Définition

Hors cadre du CPER et des différents dispositifs d'accompagnement d'initiative régionale de la recherche, le segment vise à soutenir les projets de recherche critique et citoyenne et les programmes de recherche en environnement.

Evolution

La proposition budgétaire est identique à celle du budget 2012.

Segment 93905 Programmes régionaux prioritaires : 2,35 M€

Définition

De manière cohérente avec les 1 M€ d'AP proposés en investissement, le segment assurera le financement des deux grandes priorités régionales que sont le plan anti-cancer, de manière complémentaire à l'action menée par la direction déléguée à la santé, et l'accompagnement, pour leur volet « recherche » des pôles de compétitivité et d'excellence économique.

Par ailleurs dans le cadre du 1% coopération Nord Sud, de nouvelles actions partenariales de recherche et de soutien à la formation par la recherche seront entreprises.

Evolution

La proposition budgétaire est identique à celle du budget 2012.

Segment 93907 accompagnement des politiques : 5,27 M€

Définition

Trois types d'actions sont ici prévus, qui visent toutes trois à enrichir le capital humain régional :

- le dispositif de financement des allocations de recherche, pour 4 M€. Le dispositif régional repose sur une procédure rénovée de sélection des doctorants. Son principe est le cofinancement par les partenaires, pôles de compétitivité et d'excellence ou organismes de recherche.
- le financement de l'accueil de jeunes chercheurs, le financement de séjour à l'étranger pour les étudiants de master « recherche », pour 1,170 M€

- les manifestations qui participent au rayonnement, à la structuration ou à l'attractivité de la recherche en Région, pour 0,1 M€

Evolution

Augmentation du budget de 1,070 M€

Segment 93908 projet Era net Crosstexnet : 0,149 M€

Définition

Dans le cadre du Projet Interreg CROSSTEXNET, la Commission de l'Union Européenne versera le solde alloué à ce projet en 2013. Une 1ère part (108 550.94 €) est destinée à être reversée aux partenaires du projet, la 2nde (41 316.69 €) à être mobilisée par la Région en tant que Chef de file pour ses dépenses de personnel et de coordination.

Il est proposé également d'inscrire ce montant en recettes (149 867,63 €)

Enfin, 30 000 € sont consacrés à la communication via la Direction de la Communication.

RECHERCHE - INSTITUT EUROPEEN DE GENOMIQUE DU DIABETE (EGID)

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
700 000,00 €	0,00 €	3 668 179,00 €	5 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR EGID

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				21 264 248,64	5 000 000,00	16 264 248,64
GPR90902	EGID	909	92	GPR	21 264 248,64	5 000 000,00	16 264 248,64
Total programmes antérieurs					21 264 248,64	5 000 000,00	16 264 248,64

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
GPR90902	EGID				0,00	0,00	0,00
	Institut Européen de Génomique du Diabète	909	92	GPR			0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						5 000 000,00	16 264 248,64

EGID

EGID, acronyme de « l'European Genomic Institute for Diabetes » a vocation à être le premier institut de recherche dédié spécifiquement au diabète de type 2 en France.

Sa mission prioritaire est d'identifier les facteurs de risque des diabètes, de comprendre les mécanismes d'apparition de ses complications, afin de prévenir la survenue de cette maladie invalidante et de mieux traiter les patients atteints.

Au sein d'EGID, trois des meilleures équipes mondiales mutualisent des compétences complémentaires : l'Unité Mixte de Recherche 8090 « laboratoire de génétique des maladies multifactorielles » dirigée par le Pr. Froguel (université de Lille 2 – CNRS – Institut Pasteur de Lille) l'unité 545 « récepteur nucléaire, lipoprotéines et athérosclérose » dirigée par le Pr. Staels (université de Lille 2 – Institut Pasteur de Lille – INSERM) et l'unité 859 « biothérapie du diabète » dirigée par le Pr. Pattou (université de Lille 2 – CHRU de Lille – INSERM).

L'inscription budgétaire proposée, de 5 M€, permettra de lancer en 2013 les études de conception et de démarrer les travaux .

AGRICULTURE, ALIMENTATION, RURALITE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	5 000 000,00 €	6 574 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
6 950 000,00 €	6 950 000,00 €	4 950 000,00 €	5 632 266,00 €

Communication	50 000,00 €	40 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	5 000 000,00 €	5 672 266,00 €
-------	----------------	-----------------------

AGRICULTURE - ALIMENTATION - RURALITE
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				9 357 383,65	4 049 000,00	5 308 383,65
AGR90901	AGRICULTURE	909	93	AGR	8 374 027,96	3 749 000,00	4 625 027,96
AGR90902	Pêche	909	93	AGR	983 355,69	300 000,00	683 355,69
	Total programmes antérieurs				9 357 383,65	4 049 000,00	5 308 383,65

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
AGR90901	AGRICULTURE				7 000 000,00	2 525 000,00	4 475 000,00
	Création et transmission d'exploitation	909	93	AGR	2 000 000,00	800 000,00	1 200 000,00
	Evolution vers des systèmes durables	909	93	AGR	2 800 000,00	1 200 000,00	1 600 000,00
	Interventions en matière d'alimentation de qualité	909	93	AGR	600 000,00	200 000,00	400 000,00
	soutien aux PME-PMI de l'IAA	909	93	AGR	1 500 000,00	300 000,00	1 200 000,00
	Volet agriculture durable dans les Pays-ruralité	909	93	AGR	100 000,00	25 000,00	75 000,00
	Total programmes				7 000 000,00	2 525 000,00	4 475 000,00
Total général						6 574 000,00	9 783 383,65

AGRICULTURE - ALIMENTATION - RURALITE
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				9 967 101,40	3 160 000,00	6 807 101,40
AGR93501	PAYS	935	53	AGR	650 250,63	309 021,00	341 229,63
AGR93901	AGRICULTURE	939	93	AGR	9 316 850,77	2 850 979,00	6 465 871,77
	Total programmes antérieurs				9 967 101,40	3 160 000,00	6 807 101,40

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
AGR93901	AGRICULTURE				6 950 000,00	2 472 266,00	4 477 734,00
	Création et transmission d'exploitation	939	93	AGR	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
	Evolution vers des systèmes durables	939	93	AGR	725 000,00	400 000,00	325 000,00
	Interventions en matière d'alimentation de qualité	939	93	AGR	3 000 000,00	872 266,00	2 127 734,00
	Volet agriculture durable dans les Pays-ruralité	939	93	AGR	2 000 000,00	600 000,00	1 400 000,00
	Agriculture péri-urbaine	939	93	AGR	225 000,00	100 000,00	125 000,00
	COMMUNICATION	930	0202	COM		40 000,00	
	Total programmes				6 950 000,00	2 512 266,00	4 477 734,00
	Total général					5 672 266,00	11 284 835,40

AGRICULTURE

I - CONTEXTE

- Un tissu agricole riche (13 500 exploitations en 2010 pour 27 300 actifs agricoles), mais un nombre d'actifs agricoles en forte diminution et des exploitations qui se concentrent et se spécialisent.
- Une multifonctionnalité de l'agriculture avérée, mais des filières qualité peu présentes.
- 4 millions de consommateurs sur le territoire.
- Une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) à partir de 2014.

L'enjeu agricole et alimentaire est donc bien réel, mais un budget régional agricole de 14 M€/an (à comparer aux 300 M€/an en provenance du premier pilier de la PAC actuelle) il est alors essentiel de se positionner sur quelques priorités spécifiques à la région :

⇒ Les axes d'intervention prioritaires en 2012 :

- o accompagnement de la création et de la transmission des exploitations agricoles ;
- o appui aux exploitations, en priorité petites et moyennes, pour favoriser leur adaptation au nouveau contexte (modernisation, diversification, démarches de qualité, agroenvironnement) ;

- o portage du Plan bio régional pour un développement volontaire de la filière bio, déficitaire en Nord – Pas de Calais ;
- o mise en cohérence et création de synergies entre les initiatives régionales en matière d'alimentation.

L'année 2012 a permis de consolider l'action de la Région sur l'ensemble des dispositifs de la politique agricole régionale.

⇒ Quelques chiffres :

- o 8.6 M€ d'aides directes aux agriculteurs et 5.4 M€ de financement d'actions collectives
- o Pour les aides directes aux projets d'agriculteurs :
 - l'installation des Jeunes Agriculteurs : 20 projets
 - la modernisation des exploitations avec 101 projets soutenus en modernisation végétale
 - la multifonctionnalité pour 110 projets.

II - LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 2012

- Le **PRCTA, Programme régional pour la création et la transmission en Agriculture**, est né sous l'impulsion de la Région pour faire suite à la mission d'enquête sur l'installation des Jeunes Agriculteurs, et a vu fin 2012 les premières actions se concrétiser à savoir un appel à projet et la mise en œuvre de « chantiers » liés à l'installation ;

- Un recentrage de notre intervention en matière de modernisation des exploitations et d'expérimentation sur nos priorités (petites et moyennes exploitations, démarches agricoles plus respectueuses de l'environnement, ...);
- Le cadrage et l'adoption du plan agroenvironnement régional;
- Une conférence régionale de l'agriculture biologique, partenariat exemplaire des 5 financeurs publics et fondement d'un nouveau plan bio pour 2013;
- Le lancement public de l'opération de développement « gouvernance alimentaire »;
- Le travail du Réseau Rural et périurbain sur la question des circuits alimentaires de proximité, exemplaire dans sa méthode et dans la qualité de ses productions

III - 2013 : POURSUITE DES CHANTIERS STRATEGIQUES ENGAGES ET PREPARATION A LA PAC post 2013

Les ambitions pour 2013 sont de :

- prolonger la réflexion sur le positionnement de la politique agricole régionale sur l'après 2013, sur notamment les enjeux communs que sont le développement durable, l'alimentation et l'articulation avec les territoires,

- se préparer à la gestion des fonds européens, et plus particulièrement le deuxième pilier de la PAC : le FEADER,
- élaborer en partenariat avec les autres financeurs publics le plan de développement de l'agriculture biologique 2,
- mettre en œuvre le plan agroenvironnement régional, en partenariat avec des territoires,
- contractualiser avec 3 agglomérations pilotes sur la question de l'agriculture et de l'alimentation durables,
- mettre en œuvre une démarche participative autour de la question de l'alimentation afin de co-construire la politique régionale de l'alimentation,

La mise en œuvre de cette politique se fera à budget constant, soit 6,95 M€ d'AEP en fonctionnement et 7 M€ d'AP en investissement.

TOURISME

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	874 573,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
5 585 386,00 €	5 585 386,00 €	5 005 000,00 €	4 827 950,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	5 005 000,00 €	4 827 950,00 €
-------	----------------	-----------------------

TOURISME

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				733 639,11	374 573,00	359 066,11
TOU90901	TOURISME	909	95	TOU	733 639,11	374 573,00	359 066,11
Total programmes antérieurs					733 639,11	374 573,00	359 066,11

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
TOU90901	TOURISME				2 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
	Développement touristique	909	95	TOU	1 000 000,00	250 000,00	750 000,00
	Contrat de Projet GP1-2 et GP 16-64	909	95	TOU	1 000 000,00	250 000,00	750 000,00
Total programmes					2 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
Total général						874 573,00	1 859 066,11

TOURISME

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				2 462 239,36	1 033 006,00	1 429 233,36
TOU93901	TOURISME	939	95	TOU	2 462 239,36	1 033 006,00	1 429 233,36
Total programmes antérieurs					2 462 239,36	1 033 006,00	1 429 233,36

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	phasage 2013	phasages ultérieurs
TOU93901	TOURISME				5 585 386,00	3 794 944,00	1 790 442,00
	Développement touristique	939	95	TOU	1 000 000,00	800 000,00	200 000,00
	Comité Régional du Tourisme	939	95	TOU	4 585 386,00	2 994 944,00	1 590 442,00
Total programmes					5 585 386,00	3 794 944,00	1 790 442,00
Total général						4 827 950,00	3 219 675,36

TOURISME

I - LE TOURISME EN NORD-PAS DE CALAIS

Aujourd'hui, le tourisme participe activement au renouveau économique de la région, il crée des recettes et des emplois et il contribue aussi, très efficacement, à changer notre image.

La région Nord - Pas de Calais est donc une région touristique. Le tourisme y fait vivre 37 000 salariés et le chiffre d'affaires global du secteur représente 4,23 milliards d'euros. Pour comparaison, le secteur ferroviaire en région fait vivre 10 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et l'agroalimentaire 26 500 salariés pour 8,3 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

La Région Nord - Pas de Calais mène une politique de développement touristique volontariste qui contribue directement au rayonnement international de la région et constitue un des éléments de la communication de la Région au niveau national comme à l'international.

Face aux nouvelles contraintes impactant le monde du tourisme (concurrentielle, financière, technologique...), la Région a souhaité faire évoluer la politique touristique, en s'appuyant sur les acteurs touristiques de la région. Il s'agit notamment de prendre en compte :

- l'importance sociale et économique du tourisme en région
 - la conséquence des mutations de l'industrie touristique pour les collectivités
- et de promouvoir un tourisme équilibré en terme économique, respectueux de l'environnement et équitable sur le plan social.

II - ORIENTATIONS ET GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE TOURISME

Validée en séance plénière le 6 février 2012, la Politique Tourisme du Conseil Régional trouve ses fondements dans des principes tels que la primauté de l'homme, l'égalité et le partage, la solidarité et l'économie, dans des projets qui reposent sur l'innovation et le savoir-faire, sur l'encouragement des initiatives des hommes et des femmes qui y adhèrent, sur l'engagement individuel de tous comme sur la responsabilité sociale et environnementale des acteurs.

Cette politique est basée sur un principe de Gouvernance Régionale et associe étroitement ses partenaires régionaux, en premier desquels se situe le Comité Régional de Tourisme, les deux Départements et leur Comité Départemental du Tourisme mais aussi l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, le CESER, la Fédération régionale des Office de Tourisme.

La gouvernance politique est donc installée, le Comité de Pilotage Stratégique s'est déjà réuni 5 fois, une conférence annuelle est prévue, preuve de la reconnaissance officielle de la démarche engagée.

III - ORIENTATIONS GENERALES

La traduction dans les faits du projet régional repose sur **9 programmes sectoriels qui ont vocation à être repris dans une logique contractuelle** : la territorialisation des politiques

touristiques de la Région par le biais de **contrats de rayonnement touristique** sur un territoire volontaire, défini (base territoriale des PLDE) et organisé (implication dans une méthodologie spécifique) autour d'un équipement touristique, culturel ou historique phare et incluant des actions relatives aux 9 programmes sectoriels

- Placer l'habitant au cœur des politiques de promotion
- Faire du tourisme social et solidaire le cœur de la politique touristique
- e-transformer les politiques touristiques
- Renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés
- Soutenir l'offre d'hébergement
- Intégrer une offre de transport durable aux politiques touristiques
- Favoriser l'évolution des structures publiques vers une organisation innovante et économe en moyens
- Renforcer l'effet de levier des grands équipements
- Repenser le tourisme de congrès et d'évènements d'entreprises

Quatre thématiques prioritaires du tourisme régional ont été définies :

- **Le tourisme culturel** : musées, festivals, évènements sportifs, culture populaire...
- **Le tourisme de mémoire** : militaire, industriel, patrimoine...
- **Le tourisme de nature, de bien-être et de loisirs** : espaces naturels littoraux ou intérieurs...
- **Le tourisme urbain**

Le Contrat de Rayonnement Touristique correspond donc à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de rencontre entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble

des partenaires et a pour objectif de renforcer la convergence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire du contrat.

Le Contrat de Rayonnement Touristique répond de surcroît à la volonté de la Région de continuer à accompagner les territoires dans l'animation touristique locale de façon cohérente et coordonnée avec l'échelle régionale, et les missions des partenaires intervenant dans le champ touristique.

Leur déclinaison territoriale permettra de les renforcer, en termes de promotion, de développement de l'offre et d'organisation des acteurs, et de prendre en compte l'ensemble des composantes du développement touristique.

Le Comité Régional du Tourisme, partenaire privilégié de la Région, traduira également les orientations déclinées précédemment dans son programme d'actions.

Le budget ainsi présenté pour 2013 est un budget de transition susceptible d'évoluer suite aux propositions et aux nouvelles modalités d'intervention de la politique régionale.

4 - LES DONNEES BUDGETAIRES

Le budget 2013, à hauteur de 7, 585 M€, s'établit comme suit :

- 2 M€ d'AP en investissement dont :
 - 1 M€ au titre du Contrat de Projet 2007/2013. Deux actions relèvent de l'action touristique régionale au titre du Contrat de projet : le développement de l'activité d'affaires et la valorisation touristique du Louvre-Lens.

- 1 M€ en faveur des actions qui seront financées dans le cadre de la nouvelle politique ;
- 5,585 M€ d'AEP en fonctionnement dont :
 - la subvention de fonctionnement au Comité Régional de Tourisme d'un montant de 4,585 M€ afin d'assurer de la promotion de la région.
 - 1 M€ en faveur des réseaux et des opérations régionales.

Au-delà, la politique Tourisme s'inscrit également dans les politiques territoriales, notamment dans le cadre des initiatives locales de la politique « Pays », intervention pour soutenir l'offre touristique, notamment dans les filières à conforter localement (cf. schéma régional) : signalétique touristique, développement de produits...

L'action économique, le plan régional des formations, les transports, l'environnement, la culture, la communication et la coopération internationale sont impactés également par le développement touristique.

APPRENTISSAGE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
16 000 000,00 €	31 893 000,00 €	35 000 000,00 €	25 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
110 416 012,00 €	183 074 500,00 €	106 650 000,00 €	168 526 156,00 €

Communication	750 000,00 €	500 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	107 400 000,00 €	169 026 156,00 €
-------	------------------	-------------------------

APPRENTISSAGE
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				86 907 969,52	16 130 000,00	70 777 969,52
9015015301	APPRENTISSAGE	901	12	DFI	79 443,38		79 443,38
APP90101	INVESTISSEMENT CFA	901	12	DFI	6 086 949,29	5 321 690,15	765 259,14
APP90102	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	901	12	DFI	80 741 576,85	10 808 309,85	69 933 267,00
	Total programmes antérieurs				86 907 969,52	16 130 000,00	70 777 969,52

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
APP90101	INVESTISSEMENT CFA				0,00	0,00	0,00
	Organismes publics divers	901	12	DFI			0,00
APP90102	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE				31 893 000,00	8 870 000,00	23 023 000,00
	Réhabilitations - Constructions	901	12	DFI	21 000 000,00	1 500 000,00	19 500 000,00
	Communes et structures intercommunales	901	12	DFI	10 000,00	5 000,00	5 000,00
	Autres groupements de collectivités et EPLE	901	12	DFI	300 000,00	150 000,00	150 000,00
	Organismes publics divers	901	12	DFI	6 410 000,00	6 205 000,00	205 000,00
	Subventions équipement aux personnes de droit privé	901	12	DFI	4 173 000,00	1 010 000,00	3 163 000,00
	Total programmes				31 893 000,00	8 870 000,00	23 023 000,00
	Total général					25 000 000,00	93 800 969,52

APPRENTISSAGE

Fonctionnement

Programmes antérieurs

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				13 527 641,45	7 906 000,00	5 621 641,45
APP93104	ENTREPRISES	931	12	DFI	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00
APP93105	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	931	12	DFI	12 127 641,45	6 506 000,00	5 621 641,45
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Organismes publics divers	931	12	DFI			
Total programmes antérieurs					13 527 641,45	7 906 000,00	5 621 641,45

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
APP93102	CFA				50 500 000,00	44 620 156,00	5 879 844,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Communes et structures intercommunales	931	12	DFI	500 000,00	450 000,00	50 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Autres groupements de collectivités et epl	931	12	DFI	10 250 000,00	9 225 000,00	1 025 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Organismes publics divers	931	12	DFI	19 750 000,00	17 775 000,00	1 975 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA privés	931	12	DFI	20 000 000,00	17 170 156,00	2 829 844,00
APP93104	ENTREPRISES				31 000 000,00	31 000 000,00	0,00
	Aides aux employeurs d'apprentis	931	12	DFI	31 000 000,00	31 000 000,00	0,00
APP93105	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE				31 474 500,00	15 400 000,00	16 074 500,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Communes et structures intercommunales	931	12	DFI	400 000,00	250 000,00	150 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Autres groupements de collectivités et epl	931	12	DFI	6 500 000,00	3 250 000,00	3 250 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Organismes publics divers	931	12	DFI	9 230 000,00	5 650 000,00	3 580 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA privés	931	12	DFI	9 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00
	Bourses	931	12	DFI	4 700 000,00		4 700 000,00
	Autres	931	12	DFI	1 644 500,00	1 250 000,00	394 500,00
	COMMUNICATION					475 000,00	
	Communication	930	0202	COM		475 000,00	
Total programmes					112 974 500,00	91 495 156,00	21 954 344,00

Total Hors Sanitaire et Social						99 401 156,00	27 575 985,45
---------------------------------------	--	--	--	--	--	----------------------	----------------------

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
DFP93103	CADRAGE GENERAL	931	13	DFI	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				1 200 000,00	1 200 000,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
DFP93103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL				70 100 000,00	68 400 000,00	1 700 000,00
	1. La formation des travailleurs sociaux	931	13	DFI	12 900 000,00	12 800 000,00	100 000,00
	2. La formation des professionnels de santé	931	13	DFI	42 400 000,00	42 000 000,00	400 000,00
	3. Aides individuelles aux étudiants	931	13	DFI	14 800 000,00	13 600 000,00	1 200 000,00
	COMMUNICATION					25 000,00	
	Communication	930	0202	COM		25 000,00	
	Total programmes				70 100 000,00	68 425 000,00	1 700 000,00
	Total Sanitaire et Social					69 625 000,00	1 700 000,00
	Total Général				183 074 500,00	169 026 156,00	29 275 985,45

APPRENTISSAGE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

I - APPRENTISSAGE

Le budget primitif 2013 de l'apprentissage concrétise les ambitions du Schéma Régional des Formations, et du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDP)**.

Tous deux font de l'apprentissage un levier d'action fort de l'accès des jeunes à une qualification la plus élevée possible et à une insertion sociale réussie. Ce que renforcent encore les Contrats d'Objectifs Sectoriels (COS) signés avec les partenaires du CPRDFP.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat pour 2011/2015 mobilise des moyens pour un double défi : augmenter significativement et durablement le nombre de contrats d'apprentissage signé chaque année, continuer à améliorer la qualité du service rendu en formation. Centré sur un nombre d'objectifs et d'actions réduits, le contrat accompagne les CFA (Centre de Formation par Apprentissage), leur fonctionnement et tout particulièrement leurs investissements et prévoit, d'autre part, les actions propices à des parcours réussis pour les jeunes.

Les inscriptions budgétaires 2013 s'élèvent à **112,9 M€ en fonctionnement, et 31,8 M€ en investissement.**

La politique « apprentissage » s'inscrit au cœur des ambitions du Schéma Régional des Formations pour accompagner les jeunes vers la qualification, l'insertion et la réussite. **Ces crédits sont donc fléchés selon les axes du Schéma Régional des Formations.**

Axe 1 – Définir et accompagner l'ambition pour l'éducation et la formation

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CFA

Le financement de la pédagogie, du fonctionnement et des actions menées au profit des apprentis constitue le cœur de la compétence régionale à l'égard de l'outil de formation par apprentissage.

A noter que ces subventions couvrent pour partie les frais de **transport, hébergement et restauration** induits par l'apprentissage, frais que les CFA sont chargés de rembourser aux apprentis.

La convention qui lie les organismes gestionnaires et les CFA a été renégociée en 2012. Elle conduit, dès 2013, chaque CFA à produire un projet de développement, décliné dans un budget annuel. Les besoins seront ainsi pris en compte de manière partenariale dans le cadre d'un **dialogue de gestion.**

INVESTISSEMENTS DANS LES CFA

La Région est engagée dans une contractualisation ambitieuse pour **moderniser les CFA** en intégrant les priorités de mise en conformité des locaux, en favorisant les mutualisations (locaux, plateaux, équipements) et afin de **construire ou étendre de nouveaux locaux**, en corrélation avec les ambitions de développement du nombre d'apprentis et d'adaptation des locaux.

Cela se traduit pour l'ensemble des opérations d'investissement par une autorisation de programme de 31,8 millions d'euros, correspondant aux opérations du Programme Prévisionnel des Investissements de l'apprentissage.

Axe 2 – Optimiser et rendre lisibles les parcours de formation

L'apprentissage participe directement à l'amélioration du service public d'information sur les métiers et les parcours de formation :

PARTICIPATION AUX OLYMPIADES DES METIERS

Manifestation de promotion de la formation professionnelle, les sélections régionales ont eu lieu du 19 au 24 mars 2012. L'équipe sélectionnée a participé à la finale nationale en Auvergne du 22 au 24 novembre 2012. Les finales internationales seront organisées en Allemagne du 2 au 7 juillet 2013.

La Région organise les Euroskills en 2014. Dans cette perspective elle a envoyé une délégation à Spa-Francorchamps aux Euroskills des 4, 5 et 6 octobre 2012 en préparant des jeunes aux épreuves européennes.

COMMUNICATION SUR L'APPRENTISSAGE

En 2013 la Région continue de soutenir la communication sur l'apprentissage afin **de faire évoluer les représentations collectives et individuelles sur la réalité de l'apprentissage** et de développer l'accès à l'apprentissage.

Axe 3 – Faciliter l'acquisition des métiers et l'accès à l'emploi

CREATION D'UN RESEAU REGIONAL DES ENTREPRISES APPRENANTES

Les pratiques des entreprises apprenantes doivent être identifiées, coordonnées, renforcées au plan régional, notamment par le réseau des animateurs territoriaux de l'apprentissage qui en assurera la dynamique.

AIDES AUX ENTREPRISES QUI EMPLOIENT UN APPRENTI

Le soutien aux entreprises qui jouent le jeu de l'apprentissage en accueillant un ou plusieurs apprentis se traduit par le **versement d'une aide de la Région pour l'effort de formation qui a été assuré par l'entreprise.** 31 millions d'euros sont prévus au budget primitif.

DEVELOPPEMENT DES POTENTIALITES D'APPRENTISSAGE DANS LES SECTEURS PUBLICS

2013 doit permettre d'explorer l'incitation au recrutement d'apprentis dans les secteurs publics (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière), par une contractualisation spécifique avec l'Etat, le CNFPT, les Centres de gestion, et l'Agence Régionale de la Santé.

Axe 4 – Reconnaître l'apprentissage comme voie de réussite

PREPARATION DE LA RENTREE APPRENTISSAGE

Le budget 2013 prend en compte les potentialités d'ouverture, d'extension ou de fermetures des sections d'apprentissage qui

seront traitées dans le cadre de la préparation de la rentrée 2013, et ce, en complémentarité avec les mesures de rentrée en voie scolaire et en formation professionnelle continue, afin de conforter l'apprentissage comme voie de réussite au même titre que les autres.

La mixité de parcours, notamment avec les formations sous statut scolaire, sera expérimentée.

PLATEFORME REGIONALE NUMERIQUE DE L'APPRENTISSAGE

Afin que l'apprentissage soit davantage repéré comme une voie de réussite, le financement de la plateforme numérique « Mon contrat d'apprentissage », centralisant les offres et les demandes de contrats d'apprentissage sur tout le territoire régional, est reconduit.

Axe 5 – Garantir l'égalité des droits et prévenir le décrochage.

Le segment du budget dédié au COM prévoit :

- la mise en place d'un **réseau d'accompagnateurs de jeunes dans l'orientation sécurisée vers l'apprentissage**. Ces accompagnateurs assurent la cohérence des parcours des jeunes : prestation d'orientation, aide à la définition du projet professionnel, immersion en entreprise, mobilisation des outils de validation du projet professionnel.

- la préparation à l'apprentissage par le **développement de « sas »** dans le cadre d'expérimentations, afin de faciliter les transitions et d'attirer des publics vers la pédagogie de l'alternance.

- les animateurs territoriaux de l'apprentissage (ATA) assurent davantage que par le passé l'interface entre l'employeur, le jeune, et le CFA en sensibilisant notamment les maîtres d'apprentissage à leur fonction tutorale, dans un souci de prévention du décrochage.

- la mise en place d'actions favorisant la **maîtrise des savoirs de base** en faveur des apprentis.

- **l'adaptation de l'accès et des parcours d'apprentissage pour les personnes handicapées.**

- le **recours au numérique** pour la mise en place de parcours individualisés en fonction des besoins des publics en particulier des publics de niveaux 5 et infra 5, par la mobilisation notamment de savoirs numériques 59-62.

- **l'aide au premier équipement des apprentis** sous la forme du « chéquier équipement » (200 € par apprenti, **pour chaque année de formation par apprentissage**); et l'aide approfondie aux apprentis en situation difficile (**Fonds de solidarité**), et le **dispositif de mobilité européenne des apprentis**.

Toutes ces actions sont liées à l'accord signé avec l'Etat pour l'exécution du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour 2011-2015, et font l'objet d'un pilotage direct par la Région en liaison étroite avec les services de l'Etat pour ce qui est de l'évaluation.

II - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le budget primitif 2013 des formations sanitaires et sociales poursuit les ambitions du Schéma Régional des Formations Sanitaires et sociales qui s'inscrit désormais dans le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDP)**. Compétence de droit commun de la Région, la formation initiale des étudiants et élèves des formations sanitaires et sociales vise le développement des compétences des professionnels œuvrant pour la santé, le bien être et le mieux vivre ensemble. Le secteur représente 10% de l'emploi régional et la qualification des personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées et au développement économique régional.

Orientation 1 : La satisfaction des besoins en recrutement du secteur sanitaire et social et des territoires

L'offre de formation du niveau V au niveau II est répartie sur l'ensemble des territoires et participe au maintien et au développement des compétences para-médicales et sociales. La politique de sécurisation des parcours de formation des aides soignants vise notamment à assurer la gratuité de ces formations à tout public jeune ou demandeur d'emploi. Le budget 2013 répond aux besoins d'emploi générés par le développement des établissements médico-sociaux d'accueil de personnes âgées dépendantes.

Orientation 2 : La construction des parcours individuels de formation et la sécurisation des parcours professionnels

Les Bourses sanitaires et sociales représentent plus de 20% du budget de la politique. Elles permettent de faciliter l'accès à la formation aux étudiants en situation précaire. Le budget 2013 prévoit l'augmentation annuelle des taux de bourses et le rapprochement avec les Bourses de l'enseignement supérieur en intégrant, notamment, l'impact de la réforme du dixième mois de bourses.

Orientation 3 : la professionnalisation des intervenants et des services

Au-delà de l'intégration dans le système européen LMD, le mouvement d'universitarisation des formations paramédicales vise à préparer les étudiants aux évolutions de leur métier et à leur propre évolution professionnelle, tout au long de la vie. Le budget 2013 intègre l'impact des réformes et notamment celles des formations en soins infirmiers qui représentent 50% des places de formation initiale financées par la Région.

Le prochain acte de décentralisation pourrait confirmer la responsabilité de la Région sur les formations sanitaires et sociales en lui confiant le soin de les organiser sur le territoire dans un schéma opposable. Le contrat d'objectifs sectoriels (COS) en cours d'élaboration avec l'ensemble des partenaires du secteur, prépare ce nouvel acte, en explorant l'ensemble des enjeux et des voies de formation pour y répondre.

RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
250 000,00 €	164 964,00 €	231 813,00 €	199 359,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
4 086 000,00 €	3 396 000,00 €	3 958 941,00 €	3 346 857,00 €

Communication	30 000,00 €	18 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	3 988 941,00 €	3 364 857,00 €
-------	----------------	-----------------------

RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES Investissement

Programmes antérieurs

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				105 820,00	105 820,00	
RCI90001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX	900	048	RCI	105 820,00	105 820,00	
RCI90002	APPELS À PROJETS	900	048	RCI			
Total programmes antérieurs					105 820,00	105 820,00	

Programmes 2013

					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
RCI90001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX				164 964,00	93 539,00	71 425,00
	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	900	048	RCI	164 964,00	93 539,00	71 425,00
RCI90002	APPELS À PROJETS				0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	900	048	RCI			0,00
Total programmes					164 964,00	93 539,00	71 425,00
Total général						199 359,00	71 425,00

RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				861 438,00	861 438,00	
RCI93001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX	930	048	RCI	613 637,00	613 637,00	
RCI93002	APPELS À PROJETS	930	048	RCI	35 501,00	35 501,00	
RCI93003	SENSIBILISATION A L'INTERNATIONAL ET EDUCATION DEVELOPPEMENT	930	048	RCI	152 300,00	152 300,00	
RCI93004	PROJETS DE SOLIDARITÉ	930	048	RCI			
RCI93005	BILVHAX	930	048	RCI	60 000,00	60 000,00	
	Total programmes antérieurs				861 438,00	861 438,00	

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
RCI93001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX				1 836 000,00	1 185 120,00	650 880,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	1 836 000,00	1 185 120,00	650 880,00
RCI93002	APPELS À PROJETS				870 000,00	793 000,00	77 000,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	870 000,00	793 000,00	77 000,00
RCI93003	SENSIBILISATION A L'INTERNATIONAL ET EDUCATION DEVELOPPEMENT				630 000,00	467 299,00	162 701,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	630 000,00	467 299,00	162 701,00
					0,00	0,00	0,00
							0,00
RCI93004	BILVHAX				60 000,00	40 000,00	20 000,00
	Bilvhax	930	048	RCI	60 000,00	40 000,00	20 000,00
	Communication	930	0202	COM	0,00	18 000,00	0,00
						18 000,00	
	Total programmes				3 396 000,00	2 503 419,00	910 581,00
	Total général					3 364 857,00	910 581,00

I – PRESENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS

La politique régionale à l'international vise à inscrire la Région dans les grands débats et enjeux internationaux, à lui permettre d'être présente et active dans les réseaux européens et internationaux, à renforcer les accords de coopération et d'échange avec les Régions partenaires, à contribuer au rayonnement et à l'attractivité régionale, à encourager la mobilité des jeunes en Europe et à l'international, à appuyer et organiser les acteurs régionaux dans leurs engagements à l'étranger, et à sensibiliser la population régionale à ces enjeux.

Ces orientations posent les bases du déploiement de la politique régionale à l'international par un développement local des territoires et de leurs habitants, qu'il s'agisse du territoire régional ou des territoires partenaires.

II – L'OUVERTURE DU TERRITOIRE A L'INTERNATIONAL ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES REGIONALES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Quatre lignes directrices pour la stratégie d'ouverture du territoire régional à l'international :

- Faire du développement durable le pivot de l'action internationale de la Région.
- Appuyer les projets des collectivités locales du Nord Pas de Calais et créer des synergies entre ces collectivités par la création d'une plateforme régionale.

- Soutenir la mobilité des jeunes en Europe et à l'international dans le cadre de la stratégie Cap sur le monde ;
- Organiser la mobilisation des acteurs autour de « Rendez-vous de l'international », de forum d'acteurs et assurer la présence de la Région dans les grandes rencontres et dans les réseaux internationaux.

Discutées avec les collectivités et partenaires du Nord-Pas de Calais, ces orientations favorisent la convergence des politiques internationales en Nord-Pas de Calais, en cohérence avec les préconisations nationales (cadre de l'appel à projets triennal du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes), européennes (chartes européennes et appels à projets communautaires) et internationales (Collectivités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU, ONU, PNUD, FAO,...). Les Conseils généraux, les Communautés urbaines de Lille et Dunkerque, plusieurs Communes et Communautés d'agglomération ou de communes du Pas de Calais articulent leurs projets avec ceux de la Région, à leur écoute.

Des outils au service de ces initiatives :

1- Une plateforme régionale des collectivités engagées à l'international :

La Plate forme des collectivités du Nord Pas de Calais engagées

à l'international a été lancée le 17 septembre 2012. Elaborer des stratégies communes d'intervention à l'international, sur la base des projets des territoires du Nord Pas de Calais, porter ensemble le message du Nord Pas de Calais au niveau national et international, réfléchir à des réponses communes à apporter aux acteurs du territoires, tels sont les principaux enjeux de cette plateforme.

Cette démarche vise à favoriser une coordination croissante des interventions des collectivités locales. Elle permet d'engager à la fois, la mise en réseau des compétences et ressources des habitants et des collectivités du Nord-Pas de Calais mais aussi la mise en visibilité d'une dynamique territoriale d'ouverture à l'international. Organisée autour d'une Plénière et de 3 Commissions (Bassin Méditerranéen, Territoires en mutation et Innovation, Mobilité européenne et internationale des jeunes), cette dynamique se développera fortement en 2013.

2- Le soutien aux acteurs et le Dispositif régional d'appui aux porteurs de projets

Les appels à projets « Solidaires Ici Solidaires Ailleurs » (soutien aux acteurs régionaux hors partenariats de coopération), « Devenons Citoyens de la Planète » (projets collectifs de jeunes) et « Semaine de la Solidarité Internationale » (projets de sensibilisation en région), se sont développés en 2012. Leur qualification s'appuie sur le dispositif d'appui aux porteurs de projets de solidarité internationale « Agir à l'international » (DRAPP-SI). Le réseau Lianes Coopération structure l'engagement à l'international des acteurs du territoire.

Le soutien aux structures d'appui aux porteurs de projets et le maillage du territoire régional seront poursuivis en 2013, notamment dans le cadre de temps forts tels que les semaines du développement durable ou de la solidarité internationale, mais aussi la quinzaine du commerce équitable.

3- Cap sur le Monde

La mise en visibilité de la politique régionale en faveur de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international a été lancée en novembre 2012, à l'occasion de la journée au Grand Palais. La démarche sera poursuivie et développée, en 2013, au travers de la journée fédératrice, mais aussi par le développement d'une communauté « jeunes mobiles », avec un site internet dédié. L'objectif est de promouvoir la mobilité, vecteur de développement personnel et professionnel, ainsi que d'inclusion sociale, tout en tissant du lien entre les jeunes mobiles.

III – L'ACTION EXTERIEURE DE LA REGION

La volonté régionale est de poursuivre et de développer les coopérations ou partenariats, notamment en Europe et autour du Bassin méditerranéen, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

La coopération, outil de développement local, se tourne de plus en plus fortement vers le développement intégré qui fait la singularité reconnue de l'action des collectivités locales. Installées dans la durée, les coopérations sont régulièrement évaluées et font l'objet annuellement de points contradictoires étayés avec nos partenaires. Et la concertation et les synergies avec les collectivités du Nord Pas de Calais sont systématiquement recherchées.

Par ailleurs, nombre de politiques et d'expertises régionales sont actives dans le champ international. Le pilotage de l'international en Région s'oriente vers une coordination, avec, notamment une convergence des initiatives des universités et organismes de recherche ou de formation, structures sanitaires, réseaux consulaires, professionnels ou syndicaux, mouvements associatifs, collectivités, acteurs économiques. Cette démarche qui se formalisera en 2013 vise à une plus grande efficacité des interventions de chacun et une capacité accrue de mobilisation des ressources nationales, européennes et multilatérales.

Coopération décentralisée

Ainsi à une approche strictement géographique sera progressivement substituée une approche thématique. De ce fait, les coopérations et partenariats seront plus abordées sous les angles qui nous rapprochent, qui font sens collectivement, qui procèdent du développement local. Et ce, qu'il s'agisse de questions liées à l'aménagement du territoire, à la santé, aux nécessaires mutations et innovations territoriales à mettre en œuvre, aux projets partagés, aux démarches concertées. Il s'agira bien de dégager des partenariats à égalité d'intérêts et d'ambitions et ce, quelles que soient les zones géographiques concernées mais dans le respect des accords de coopération à titre d'illustration sur l'exercice des compétences des différentes collectivités, les conditions partagées d'un développement économique durable, la formation, la recherche...

Ainsi, concrètement, la Région travaillera en 2013, et en lien avec la démarche de transformation écologique et sociale du territoire, à la mise en place d'un projet concerté sur le diabète – de la prévention consommation à l'identification des malades, à leur prise en charge et aux nécessaires travaux de recherche à mener en parallèle.

Un séminaire international sur les questions de décentralisation, régionalisation et fédéralisme a clôturé l'année 2012. Signe de la force des partenariats, il donne une nouvelle impulsion à l'action extérieure de la Région, en axant les travaux autour des questions d'aménagement du territoire, et au regard de volontés partagées de mutualiser les approches et de co porter des projets innovants. Suite à ce séminaire, des équipes d'experts seront constituées autour de projets communs liés à l'exercice des compétences, à la recherche de financements extérieurs, à la métropolisation etc... ; Et, pour que la démarche soit complète, et traiter de ces questions au niveau international, le travail avec les grands réseaux nationaux et internationaux sera poursuivi, notamment une réflexion autour d'une adhésion directe à CGLU – Collectivités et Gouvernements Locaux Unis.

Quelques exemples de partenariats « thématiques » :

- Avec des Régions en Afrique subsaharienne : les Régions de Saint Louis et Matam au Sénégal et la Région de Kayes au Mali pour lesquelles, à une stratégie d'aide au développement, s'est substituée une stratégie de développement local et de mise en œuvre de politiques publiques pour le développement territorial : structuration de la formation professionnelle et appui à l'insertion des jeunes. Le développement économique et humain tient une place croissante dans les projets sous forme d'appui à la création d'activités via un ambitieux programme de micro-finance, d'opérations de développement agricole ou touristique en milieu rural fragile, et le soutien à la formation professionnelle.

- De même, le développement durable, l'organisation des territoires au service des populations et la sortie de pauvreté face aux enjeux alimentaires, climatiques et de santé publique, sont l'objet des nouveaux projets, dans une dimension interrégionale : prise en charge du diabète sous l'angle de l'alimentation, de la prévention, du traitement et de la recherche, mise en œuvre d'une politique publique de prise en charge de la sécurité alimentaire-
- Au Maroc et dans le Bassin Méditerranéen, les réflexions s'articulent autour de la façon la plus adéquate de soutenir les jeunes démocraties, à la fois en appui à la structuration de collectivités en capacité d'exercer leurs compétences, mais aussi en accompagnement des sociétés civiles, pour un vrai développement humain, économique et environnemental en capacité d'affronter les défis, nombreux, qui se posent à elles : actions engagées dans les domaines du tourisme rural responsable, de la culture et des partenariats associatifs...
- A Madagascar, au Brésil et au Sénégal, les projets liés au soutien à la création d'activités génératrices de revenus en zone périphérique des parcs naturels, à la protection de la biodiversité, seront encouragés.
- Au Brésil, au Sénégal, en Allemagne... la mobilité étudiante entre les territoires, ainsi que les échanges entre laboratoires et grandes écoles, autour de programmes de recherche et de diplômes communs, se développeront, notamment grâce aux programmes ARCUS, existants ou en construction, avec le soutien des Ministères des affaires étrangères et européennes et celui de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En Europe, en Silésie en Pologne et en Rhénanie du Nord Westphalie en Allemagne, mais aussi au Brésil et au Mali, la question de la reconversion des territoires miniers, de leur mutation et des moyens de ces mutations seront au cœur des projets. Et, en 2013, cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée, un accord de coopération sera signé avec la Rhénanie du Nord Westphalie, qui sera l'occasion de poser et repenser la question de la citoyenneté européenne, notamment autour de la mobilisation des jeunes et des jumelages.

RENOUVELLEMENT URBAIN

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
38 900 000,00 €	36 300 000,00 €	30 000 000,00 €	33 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
809 000,00 €	809 000,00 €	1 022 000,00 €	975 000,00 €

Communication	40 000,00 €	20 000,00 €
---------------	-------------	--------------------

Total	1 062 000,00 €	995 000,00 €
-------	----------------	---------------------

RENOUVELLEMENT URBAIN
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				77 972 000,00	21 330 000,00	56 642 000,00
905 055 001	RENOUVELLEMENT URBAIN	905	51	AMT	100 000,00	100 000,00	0,00
AMT90502	RENOUVELLEMENT URBAIN	905	51	AMT	66 791 000,00	16 640 000,00	50 151 000,00
		905	54	AMT	142 000,00	142 000,00	0,00
AMT90503	POLITIQUE DE LA VILLE	905	51	AMT	2 060 000,00	900 000,00	1 160 000,00
AMT90506	100 000 LOGEMENTS	905	51	AMT	8 879 000,00	3 548 000,00	5 331 000,00
	Total programmes antérieurs				77 972 000,00	21 330 000,00	56 642 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
AMT90502	RENOUVELLEMENT URBAIN				29 500 000,00	9 140 000,00	20 360 000,00
	Rénovation urbaine	905	51	AMT	25 400 000,00	7 910 000,00	17 490 000,00
	Métropole / habitat insalubre	905	51	AMT	1 600 000,00	480 000,00	1 120 000,00
	PNRQAD	905	51	AMT	2 500 000,00	750 000,00	1 750 000,00
AMT90503	POLITIQUE DE LA VILLE				2 300 000,00	690 000,00	1 610 000,00
	Politique de la ville	905	51	AMT	2 300 000,00	690 000,00	1 610 000,00
AMT90506	100 000 LOGEMENTS				4 500 000,00	1 840 000,00	2 660 000,00
	Qualité de l'habitat en rénovation urbaine	905	51	AMT	4 500 000,00	1 840 000,00	2 660 000,00
	Total programmes				36 300 000,00	11 670 000,00	24 630 000,00
	Total général					33 000 000,00	81 272 000,00

RENOUVELLEMENT URBAIN
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				810 000,00	565 000,00	245 000,00
AMT93502	RENOUVELLEMENT URBAIN	935	51	AMT	100 000,00	80 000,00	20 000,00
AMT93503	POLITIQUE DE LA VILLE	935	51	AMT	710 000,00	485 000,00	225 000,00
	Total programmes antérieurs				810 000,00	565 000,00	245 000,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
AMT93502	RENOUVELLEMENT URBAIN				409 000,00	210 000,00	199 000,00
	Région volonté : Rénovation urbaine	935	51	AMT	109 000,00	60 000,00	49 000,00
	Gestion urbaine de proximité	935	51	AMT	300 000,00	150 000,00	150 000,00
AMT93503	POLITIQUE DE LA VILLE				400 000,00	200 000,00	200 000,00
	Politique de la ville	935	51	AMT	400 000,00	200 000,00	200 000,00
	COMMUNICATION					20 000,00	
	Communication	930	0202	COM		20 000,00	
	Total programmes				809 000,00	430 000,00	399 000,00
	Total général					995 000,00	644 000,00

RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

I - RENOUELEMENT URBAIN

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine et la ville a instauré le Programme National de Rénovation Urbaine. Ce programme vise à restructurer, dans un objectif de mixité urbaine et de développement durable, les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2005-2013.

La Région a souhaité s'inscrire dans ce programme national et une convention partenariale Etat – Région - Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a été signée en 2005 (conventionnement sur une 1^{ère} liste de 42 communes et sur la base d'un engagement global de l'ANRU de 750 M€ et de la Région de 250 M€). Cette convention a fait l'objet de deux avenants, en 2006 (conventionnement complémentaire sur une 2nde liste de 30 communes pour un engagement global de l'ANRU de 30 M€ et de la Région de 50 M€ ; abondement complémentaire de la liste 1 de 150 M€ par l'ANRU et de 10 M€ par la Région) et en 2008 (abondement complémentaire de la liste 1 de 90 M€ par l'ANRU et 30 M€ par la Région ; création du dispositif régional de « Qualité de l'habitat » en faveur de la production de logements sociaux à faible consommation énergétique pour un montant de 20 M€). Elle mobilise ainsi désormais 1,380 milliards d'euros, dont 360 millions d'euros par la Région et 1,020 milliards par l'ANRU pour la période 2005-2013.

A fin 2012, l'état d'avancement du programme de rénovation urbaine en région est le suivant :

1) concernant la liste 1, quarante projets de rénovation urbaine font l'objet d'une convention signée, positionnant le Nord – Pas de Calais au 2^{ème} rang national derrière l'Île de France ;

2) concernant la liste 2, les trois-quarts des 30 communes concernées bénéficient déjà d'un financement régional ; neuf projets globaux ont été conventionnés, dont le projet Corridor Minier qui couvre plusieurs communes (en listes 1 et 2) ;

3) depuis le début du programme et hors dispositif Qualité de l'habitat, 215 M€ ont été affectés. Le dispositif Qualité de l'habitat est entièrement affecté depuis fin 2011.

A ce programme de grande ampleur de rénovation urbaine, s'articule une intervention spécifique sur l'habitat indigne concernant les communes de Lille, Roubaix et Tourcoing. Le montant de ce programme s'élève à 9,900 M€ dont 5,170 M€ ont été affectés.

Enfin, en complément du Programme Régional de Rénovation Urbaine et en recherchant un effet levier identique, le Conseil Régional a souhaité s'associer au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés (PNRQAD) piloté par l'ANRU et l'ANAH.

Une convention régionale a ainsi été signée, sur la base de critères similaires à ceux retenus au titre du Programme Régional de Rénovation Urbaine. Une enveloppe régionale de 14 M€ a été réservée plus 5 M€ supplémentaires prévus pour accompagner

des territoires non retenus par l'Etat au titre du PNRQAD mais souhaitant s'inscrire dans un éventuel deuxième Programme National de Rénovation Urbaine si celui-ci était lancé par l'Etat.

Au total, le budget 2013 prévoit d'inscrire 29,500 M€ d'AP en investissement et 0,409 M€ d'AEP en fonctionnement (subvention au GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine et actions inscrites au titre de la Gestion Urbaine de Proximité dans certaines conventions financières ANRU). Les Crédits de Paiement pour 2013 s'élèvent à 26,022 M€ en investissement et 0,290 M€ en fonctionnement.

II - POLITIQUE DE LA VILLE

Fort de ses acquis, le Conseil Régional a souhaité maintenir son engagement en matière de politique de la ville, mais sans participer au dispositif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) mis en place par l'Etat. L'intervention régionale s'est ainsi traduite, dans un premier temps, par un appel à projets « Accompagnement des populations à l'innovation ».

L'année 2011 a permis de poser les bases d'une stratégie renouvelée. Un « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs » a été expérimenté, dont l'enjeu est de faciliter l'émergence de projets collaboratifs à l'initiative des acteurs locaux et favorisant la participation citoyenne.

Poursuivant les réflexions, l'année 2012 a permis de définir une nouvelle démarche de « Développement Social Durable des Territoires », à travers laquelle il s'agit de repenser l'action publique et de mettre en œuvre la territorialité des politiques publiques, en proposant un traitement différencié des territoires.

De manière générale, il s'agit d'établir un mode de dialogue renouvelé avec les territoires qui concentrent les plus grandes difficultés et de donner à chaque territoire et à ses acteurs les outils de mise en œuvre de sa propre cohésion sociale.

Pour 2013 l'ambition est de tester cette stratégie à travers l'expérimentation d'un nouveau conventionnement avec trois territoires volontaires. Les agglomérations concernées seront choisies au regard du travail de concertation déjà engagé et de l'avancée de leur projet territorial de cohésion sociale, notamment sur les thématiques du logement, du renouvellement urbain et de la participation des habitants.

Le « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs pour les territoires » est reconduit pour les autres territoires.

Le projet de budget primitif pour 2013 porte sur 0,400 M€ d'AEP en fonctionnement et 2,300 M€ d'AP en investissement. Les Crédits de Paiement pour 2013 s'élèvent à 0,685 M€ en fonctionnement et 1,590 M€ en investissement.

III - PLAN 100 000 LOGEMENTS : QUALITE DE L'HABITAT EN RENOVATION URBAINE

Souhaitant poursuivre la dynamique engagée par l'avenant Qualité de l'habitat en rénovation urbaine, tout en l'articulant avec l'ambition régionale de réhabilitation énergétique et environnementale des logements anciens du Nord – Pas de Calais, une deuxième enveloppe régionale de 20 M€ a été créée en 2011. Mobilisable sur la période 2011 – 2013, elle permet d'accompagner les bailleurs sociaux vers les nouvelles normes RT 2012, pour des opérations inscrites au titre de la rénovation urbaine.

Le projet de budget primitif 2013 inscrit 4,500 M€ d'AP. Les Crédits de Paiement pour 2013 s'élèvent à 5,388 M€ en investissement.

IV - COMMUNICATION

Les moyens alloués aux opérations de communication et moyens généraux s'élèvent à 20 000 €.

EUROPE

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
909 000,00 €	832 899,00 €

Communication	25 000,00 €	27 000,00 €
Total	934 000,00 €	859 899,00 €

EUROPE

Fonctionnement

Programme 2013

Programme 2013							BP 2013
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Nature (M71)	Prog. (M71)	Serv.	MONTANT CP
	RÉSEAUX EUROPÉENS ET REPRESENTATION A BRUXELLES	930	042		406	EUR	323 899,00
	ASSISTANCE TECHNIQUE PROGRAMMES EUROPÉENS	930	042		407	EUR	200 344,00
	NOUVEAUX PROGRAMMES ET INITIATIVES EUROPÉENNES	930	042		408	EUR	308 656,00
	COMMUNICATION EUROPE	930	0202			COM	27 000,00
Total programmes							859 899,00

EUROPE

La **période de programmation 2007-2013** confirme l'engagement de l'Institution régionale dans la mise en œuvre, sur le territoire et au-delà, des programmes européens qui le concernent : l'Objectif 2 Compétitivité régionale et emploi (Fonds Européen de Développement Régional FEDER, Fonds Social Européen FSE) et l'Objectif 3 Coopération territoriale (Fonds de Coopération Inter régionale INTERREG).

Le budget primitif 2013 s'inscrit dans la continuité des engagements et dans l'accompagnement des initiatives locales relevant de l'Europe au quotidien.

Au delà de ces orientations budgétaires générales, les moyens mobilisés pour répondre à ces enjeux et aux défis de l'année 2013 sont déclinés en 4 axes.

Réseaux Européens : 0,324 M€

- Maintien des moyens inhérents aux activités courantes : accueil de délégations européennes, adhésion et mobilisation au titre du réseau européen dans lequel la Région s'investit (Mission Opérationnelle Transfrontalière, Association Française des Communes et Régions d'Europe).
- Soutien aux initiatives locales : adhésion aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » et « West-Vlaanderen – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale », activités de l'Institut Européen pour la Coopération Territoriale (IECT).

Assistance technique des programmes européens : 0,200 M€

- Maintien des moyens inhérents aux responsabilités qui incombent à la Région : exercice des responsabilités d'organisme intermédiaire pour les Subventions globales FEDER et FSE, d'Autorité de Gestion pour les programmes Interreg IV A transfrontalier des 2 Mers France-Angleterre-Flandre-Pays-Bas, IV B transnational Europe du Nord Ouest et IV C interrégional, et d'Autorité nationale pour ces trois mêmes programmes et pour le programme Interreg IV A France-Wallonie-Flandre. Ces responsabilités impliquent des obligations de présidence, co-présidence, co-animation et co-instruction des programmes, organisation de Comités ad hoc et communication.
- Préparation de la nouvelle période de programmation qui s'ouvrira en 2014 : bilan et études de préfiguration

Nouveaux Programmes et Initiatives Européennes : 0,309 M€

La dotation de ce segment permettra de poursuivre et d'amplifier l'impact du Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens (FRAPPE) et de préfigurer le rôle de levier que pourrait jouer la Région dans la recherche de financements européens. L'accent sera porté sur le transfert vers les acteurs et les territoires des objectifs, méthodes et process de montage de projets et des expériences acquises par la Région et les partenaires régionaux.

Communication Europe : 0,027 M€

La dotation de ce segment permettra de développer les actions de communication et d'information relevant de l'ensemble des dispositifs concernés : FRAPPE, Subventions Globales, IECT,...

POLITIQUES SPECIFIQUES

<u>INVESTISSEMENT</u>				
	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
Patrimoine hors lycées	3 634 000,00 €	4 990 000,00 €	10 671 194,00 €	8 876 930,00 €
Télévision régionale	3 487 920,00 €	3 487 920,00 €	3 487 920,00 €	3 487 920,00 €
Total	7 121 920,00 €	8 477 920,00 €	14 159 114,00 €	12 364 850,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013	BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
Patrimoine hors lycées	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	49 755,00 €
Organisations syndicales	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
Grands projets structurants	0,00 €	0,00 €	17 541 150,00 €	2 600 000,00 €
Railenium	0,00 €	0,00 €	8 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Télévision régionale	418 600,00 €	418 600,00 €	418 600,00 €	418 600,00 €
Etudes IGS	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Total	1 268 600,00 €	1 268 600,00 €	27 324 750,00 €	5 418 355,00 €

Patrimoine hors lycées sur politiques
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				10 302 325,14	6 251 930,00	4 050 394,63
900009701	GESTION PATRIMONIALE HORS LYCEES	900	0202	PAT	65 904,71	13 500,00	52 404,71
		901	12	PAT	282 595,60	11 330,08	271 265,52
		903	311	PAT	12 383,54	6 834,00	5 549,54
		903	312	PAT	60 235,98	48 360,00	11 875,98
		903	32	PAT	69 314,26	39 799,00	29 515,26
		909	92	PAT	32 507,83	5 210,00	27 297,83
		909	93	PAT	16 158,32	0,00	16 158,32
PAT90001	PATRIMOINE ADMINISTRATION GENERALE	900	0202	PAT	3 720 099,58	3 696 100,00	23 999,58
PAT90101	PATRIMOINE APPRENTISSAGE	901	12	PAT	585 796,92	585 796,92	0,00
PAT90301	PATRIMOINE CULTURE	903	311	PAT	1 337 839,72	700 000,00	637 839,72
		903	312	PAT	3 366 067,02	750 000,00	2 616 067,02
PAT90303	PATRIMOINE SPORTS	903	32	PAT	66 822,08	50 500,00	16 322,08
PAT90901	PATRIMOINE RECHERCHE	909	92	PAT	475 461,95	161 962,00	313 499,95
PAT90902	PATRIMOINE TOURISME	909	95	PAT	20 000,00	0,00	20 000,00
PAT90903	PATRIMOINE AGRICULTURE PECHE	909	93	PAT	191 137,63	182 538,00	8 599,12
Total programmes antérieurs					10 302 325,14	6 251 930,00	4 050 394,63

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
PAT90001	PATRIMOINE ADMINISTRATION GENERALE				3 900 000,00	2 475 000,00	1 425 000,00
	Autres Moyens Généraux	900	0202	PAT	2 650 000,00	1 850 000,00	800 000,00
	Avances Forfaitaires PNS (récupération titres recettes emis)	900	0202	PAT	1 250 000,00	625 000,00	625 000,00
PAT90301	PATRIMOINE CULTURE				1 000 000,00	60 000,00	940 000,00
		903	312	PAT	1 000 000,00	60 000,00	940 000,00
PAT90901	PATRIMOINE RECHERCHE				90 000,00	90 000,00	0,00
		909	92	PAT	90 000,00	90 000,00	0,00
Total programmes					4 990 000,00	2 625 000,00	2 365 000,00
Total général						8 876 930,00	6 415 394,63

POLITIQUES SPECIFIQUES

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				0,00	0,00	0,00
Total programmes antérieurs					0,00	0,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
					3 487 920,00	3 487 920,00	0,00
TVR90001	TELEVISION REGIONALE	900	0202	TVR	3 487 920,00	3 487 920,00	
Total programmes					3 487 920,00	3 487 920,00	0,00

Total général						3 487 920,00	0,00
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	-------------

POLITIQUES SPECIFIQUES

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					Affecté non mandaté 01/01/2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2013				350 000,00	350 000,00	0,00
SFS93901	Subvention de fonctionnement aux syndicats	939	91	SFS	350 000,00	350 000,00	
Total programmes antérieurs					350 000,00	350 000,00	0,00

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013		
					MONTANT AEP 2013	Phasage 2013	Phasages ultérieurs
SFS93901	Subvention de fonctionnement aux syndicats	939	91	SFS	850 000,00	500 000,00	350 000,00
TVR93001	TELEVISION REGIONALE	930	0202	TVR	418 600,00	418 600,00	
Total programmes					1 268 600,00	918 600,00	350 000,00

Total général						1 268 600,00	350 000,00
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	-------------------

Programmes 2013

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013
					MONTANT CP
	Grands projets structurants	938	888	DSF	2 600 000,00
	Railenium	938	888	DSF	1 500 000,00
	Patrimoine hors lycées sur politiques	930	0202	PAT	49 755,00
Total programmes					4 149 755,00

Total général					5 418 355,00
----------------------	--	--	--	--	---------------------

POLITIQUES SPECIFIQUES

Nous avons classé sous l'intitulé « Politiques spécifiques » cinq interventions régionales particulières qui, pour des raisons diverses, ne s'intègrent pas naturellement dans les autres politiques :

→ le **patrimoine hors lycées** est constitué d'un ensemble de bâtiments à vocations diverses. Ces bâtiments doivent répondre aux exigences légales en matière de sécurité et d'accueil du public. Aussi, est-il nécessaire de les entretenir, de les rénover, de les réparer pour les maintenir en bon état.

Pour 2013, le montant des Autorisations de Programme nécessaires est de 4 990 000 €

Les trois principales opérations concernées par cette inscription budgétaire sont :

- le Nouveau Siècle de Lille
- l'Ecomusée de Fourmies (dont l'intégration dans le patrimoine régional devrait intervenir courant 2013)
- le laboratoire de Loos en Gohelle

Pour 2013, les Crédits de Paiement s'élèvent à 8 876 930 €. Ils permettront pour l'essentiel de solder l'opération du Nouveau Siècle de Lille et de couvrir les dépenses liées aux travaux qui seront entrepris en 2013 au Centre Historique Minier de Lewarde.

→ les subventions de fonctionnement, versées aux **Unions Régionales des Organisations Syndicales** pour leurs activités d'intérêt général. Le principe et les modalités de répartition (part fixe à 20 000 euros et part variable en fonction de la représentativité des dites organisations définies dans le cadre du 2^{ème} collège des membres du CESER) ont été déterminées en 2006.

Pour 2013, les Autorisations de Programme et Crédits de paiement portent sur 850 000 € soit une reconduction du budget 2012.

→ les « **Grands Projets Structurants** » reprennent le montant dégagé par la modulation de la TIPP qui sera dédié au financement de grandes infrastructures ferroviaires, fluviales ou portuaires que la Région souhaite réaliser. Il s'agit du montant prévisionnel de la part modulation de TICPE pour 2013, diminué du coût réel du grand emprunt (capital + intérêts).

→ les crédits affichés dans le programme **Railenium - Région Volonté**, pour financer le pôle de compétitivité ferroviaire. Les crédits de paiement 2013 s'élèvent à 1 500 000 €.

→ les crédits de la **Télévision Régionale**, qui correspondent à la convention actuelle tant en investissement pour l'aide à la production qu'en fonctionnement dans le cadre des structures supports.

SUBVENTION GLOBALE

<u>INVESTISSEMENT</u>	
CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
30 000 000,00 €	30 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2012 (pour mémoire)	BP 2013
30 000 000,00 €	30 000 000,00 €

SUBVENTION GLOBALE**Investissement****Programmes 2013**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013
FED900043	FEDER SUBVENTION GLOBALE	900	043	FED	30 000 000,00
Total programmes					30 000 000,00

Recettes

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013
	FEDER SUBVENTION GLOBALE	900	043	FED	30 000 000,00
Total recettes					30 000 000,00

SUBVENTION GLOBALE**Fonctionnement****Programmes 2013**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013
FED930043	FEDER SUBVENTION GLOBALE	930	043	FED	30 000 000,00
Total programmes					30 000 000,00

Recettes

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2013
	FEDER SUBVENTION GLOBALE	930	043	FED	30 000 000,00
Total recettes					30 000 000,00

SUBVENTION GLOBALE

En application de la délibération n° 20072539 prise en Séance Plénière des 18 et 19 octobre 2007, et des conventions signées avec l'Etat, autorité de gestion des programmes opérationnels 2007-2013, la Région Nord – Pas-de-Calais assume depuis 2008 ses missions d'organisme intermédiaire au titre des subventions globales suivantes :

- FSE :
 - Axe 2 mesure b (accès à l'emploi des demandeurs d'emploi), soit 69,34 M€ pour la formation qualifiante
 - Axe 3 mesure a (inclusion sociale), soit 17,3 M€ pour le retour à l'emploi des publics en difficulté.

- FEDER : Axe 1 (recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise) sans la priorité 3, soit 231,7 M€

Budgétairement 30 000 000 € en investissement et 30 000 000 € en fonctionnement au titre du FEDER permettent d'affecter les subventions européennes destinées aux bénéficiaires d'opérations qui seront programmées en 2013. Les mêmes montants sont inscrits en recettes, la Région étant, en sa qualité d'organisme intermédiaire chargée de la gestion des dossiers mais n'ayant aucun impact financier à sa charge dans le cadre de la convention de gestion de ces fonds européens.

Ces crédits sont annualisés conformément aux obligations européennes qui nous imposent de garantir l'utilisation exclusive des fonds européens pour les dépenses correspondantes et la traçabilité de ces fonds.

Dans ce cadre, les dépenses et recettes non exécutées au 31 décembre de chaque année feront l'objet d'un report au Budget Supplémentaire.

La gestion de ces fonds européens étant soumise à différents niveaux de contrôle, la Direction de la Gestion Financière est amenée à adapter les modalités particulières de gestion de la Subvention Globale afin de répondre à toutes les demandes de corrections ou aux observations de ces instances de contrôle.

La présentation budgétaire reprend à chaque fois que cela est nécessaire les résultats de ces modifications.

Service reprographie du Conseil Régional